

2025

Rapport administratif et compte rendu financier



Reflets de la législature 2020-2025



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



Le mot du Maire

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2025 de la commune de Collonge-Bellerive, du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC), du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR), du Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac), de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB), ainsi que de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie (FITIAP).

L'année écoulée a été marquée par des défis importants, en particulier en matière de sécurité. En effet, plusieurs événements graves, survenus durant l'été, ont suscité une inquiétude légitime au sein de la population. Face à cette situation, nous avons agi avec détermination, en renforçant notre coordination avec la Police cantonale et les acteurs de la sécurité, en mettant en place des actions ciblées de prévention et en veillant à développer une présence rassurante sur le terrain.

La sécurité s'exprime également dans l'aménagement de nos espaces publics. La mise en œuvre de zones limitées à 30 km/h à Collonge et à Saint-Maurice répond à notre volonté d'améliorer la sécurité routière, de protéger les usagers les plus vulnérables et de contribuer à un cadre de vie plus apaisé.

Parallèlement, nous avons poursuivi un travail important concernant nos infrastructures communales: Le site de l'épicentre et nos établissements scolaires font l'objet d'études et de projets visant leur rénovation, leur mise aux normes énergétiques et leur agrandissement. Il s'agit d'anticiper l'évolution démographique et de garantir des espaces adaptés aux besoins des élèves, des associations et de la population de demain.

Dans cette même perspective de responsabilité à long terme, une analyse complète de l'état de l'ensemble de nos bâtiments communaux a été effectuée. Elle permettra de planifier les réfections nécessaires et d'inscrire nos investissements dans une trajectoire cohérente, notamment au regard des exigences énergétiques et environnementales.

Ces actions s'inscrivent dans une gestion financière rigoureuse, condition indispensable à la stabilité et à la capacité d'action de notre commune. Préparer l'avenir tout en répondant aux besoins du présent demeure notre ligne directrice.

Je remercie sincèrement les collaboratrices et collaborateurs, les membres des autorités et l'ensemble de nos partenaires pour leur engagement constant au service de la commune.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport 2025.

Carole Lapaire
Maire

Hommage à Marcel Goehring et Philippe Thorens, Membres sortants du Conseil administratif en 2025

Au terme de la législature 2020-2025, la commune de Collonge-Bellerive salue l'engagement et le parcours de deux membres du Conseil administratif sortants, Messieurs Marcel Goehring et Philippe Thorens, dont l'action a durablement marqué la vie de la commune.

Marcel Goehring a consacré près de dix-huit années au service de la collectivité, d'abord comme Conseiller municipal de 2007 à 2011, puis en tant que Conseiller administratif de 2011 à 2025.

Durant ces quatorze années à l'exécutif, il a assumé la responsabilité des dicastères des finances, de la sécurité et du sport, avant de se concentrer, lors de la dernière législature, sur les routes et infrastructures. À ce titre, il a exercé un rôle central dans la gestion financière communale, marquée par des budgets de fonctionnement passés d'environ 24,4 millions de francs en 2012 à près de 48 millions au budget 2025, tout en parvenant à diminuer le centime communal de 29 à 28.

Son action s'est également déployée au-delà du cadre municipal. Il a représenté la commune au sein de plusieurs instances intercommunales et cantonales, notamment comme Président de l'Organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac) de 2012 à 2025 (succédant à Jean-Marc Maspéro), représentant de la commune auprès du Centre sportif de Rouelbeau, membre du comité du SIACG et du Fonds intercommunal, membre du Fonds intercommunal d'assainissement, représentant de l'Association des communes genevoises au Conseil d'administration des Transports publics genevois, ainsi que Président de la Caisse de prévoyance du personnel communal (CPI Villes et communes). Il a par ailleurs siégé durant douze années au Conseil de fondation de la Pallanterie, dont 3 ans comme Vice-Président entre 2008 et 2011.

Reconnu pour sa maîtrise des dossiers financiers, sa disponibilité et son pragmatisme, Marcel Goehring a également laissé l'empreinte d'une présence humaine forte, attentive aux équipes communales et aux partenaires, contribuant à un climat de travail fondé sur la confiance et la collégialité.

Philippe Thorens a, pour sa part, exercé son engagement communal sur quatorze années, dont deux au Conseil municipal et douze au Conseil administratif dès 2013.

Il a dirigé des dicastères tels que les bâtiments et logements, les affaires sociales, la culture et l'administration, ainsi que l'état civil jusqu'en 2020. Sous son impulsion, de nombreux projets ont été menés

ou initiés, notamment le développement de l'accueil de la petite enfance avec la création de nouvelles places de crèche, la professionnalisation et l'élargissement de l'action sociale, ou la mise en place d'une offre culturelle ambitieuse.

Son action s'est également distinguée par un engagement fort en faveur de la modernisation administrative, avec la poursuite de la dématérialisation des processus, la mise en œuvre du projet de gestion électronique des documents et le renforcement des ressources humaines.

Très impliqué dans les réseaux intercommunaux, Philippe Thorens était membre du comité de l'Association des communes genevoises, Vice-Président de sa Commission Culture, Vice-Président du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) de 2015 à 2022, Président du Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & Co de 2015 à 2025, membre du Conseil de fondation de la Pallanterie de 2016 à 2025, membre du conseil de la FICB de 2016 à 2021, président suppléant au CSR de 2015 à 2025, représentant du CA dans l'Association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis-Boucaniers de 2011 à 2025.



De gauche à droite: Philippe Thorens et Marcel Goehring.

À travers leurs parcours respectifs, Marcel Goehring et Philippe Thorens ont incarné une vision exigeante et humaine de l'engagement public, fondée sur la confiance accordée aux équipes, l'écoute des partenaires et la recherche constante de solutions au service de la population. La commune de Collonge-Bellerive leur adresse ses remerciements les plus sincères et leur souhaite une nouvelle étape riche de projets, d'équilibre et d'épanouissement.

Sommaire

Rapport administratif

Introduction

Hommage à Marcel Goehring et Philippe Thorens

Table des matières

Le Conseil administratif 6

Le Conseil municipal 7

Commissions du Conseil municipal 9

Activités du Conseil municipal 10

Activités du Conseil administratif 18

Aménagement 18

Bâtiments 22

Routes, canalisations et infrastructures 28

Infrastructures diverses 33

Environnement et développement durable 35

Sécurité 44

Sécurité municipale 44

Police municipale 47

Police cantonale – poste de la Pallanterie 49

Compagnie 25 des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive 50

Organisation régionale de Protection civile Lac – ORPC Lac 53

Sports 54

Sports et aménagements sportifs 54

Culture et loisirs 56

Soutien à la création 57

Soutien à la production 58

Autres actions et prestations culturelles 59

Subventions culture et loisirs 61

Présentation de deux associations reconnues par la commune 63

Harmonie municipale de Collonge-Bellerive 63

Section des samaritains de Collonge-Bellerive 64

Social 65

Service des affaires sociales / Service social littoral 65

Action sociale individuelle 66

Actions communautaires 67

Collaborations institutionnelles 68

Actions sociales spécifiques 69

Aide sociale en Suisse et à l'étranger 73

Scolaire et parascolaire 75

Manifestations 79

Administration 84

Personnel et services communaux 84

État civil 90

Population – Vie active 92

Tissu économique et soutien aux entreprises 94

Compte rendu financier 2025

Comptes 2025 96

Compte de fonctionnement 96

Investissements 97

Bilan 97

Impacts financiers de la péréquation financière intercommunale 98

Tableaux financiers 99

Rapport de l'organe de révision 120

Comptes rendus financiers des groupements et fondations 2025

GIPEC – Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co 124

CSR – Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau – Meinier 130

ORPC Lac – Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac 136

FICB – Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive 142

FITIAP – Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie 150

Le Conseil administratif



Prestation de serment 2025

Les élections pour le renouvellement du Conseil administratif se sont déroulées au mois de mars et d'avril 2025. Les membres du Conseil administratif élus ont été assermentés lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 27 mai à la Cathédrale Saint-Pierre, annonçant le début de la nouvelle législature au 1^{er} juin 2025 pour la période 2025-2030.

Au 31 décembre 2025, le Conseil administratif est composé de:



Madame Carole Lapaire, Maire

2005: entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2020: entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
PLR Libéraux-Radicaux



Madame Alexandra Rys, Conseillère administrative

2023: entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2025: entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
Le Centre Collonge-Bellerive



Monsieur Norberto Birchler, Conseiller administratif

2012: entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2025: entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
PLR Libéraux-Radicaux

Répartition des charges administratives

Madame Carole Lapaire

suppléante: Mme Alexandra Rys

Aménagement du territoire: Grand Genève – agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal. **Environnement et développement durable:** parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité. **Finances.** **Juridique et naturalisations.** **État civil.**

Représente le Conseil administratif auprès de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB).

Madame Alexandra Rys

suppléant: M. Norberto Birchler

Bâtiments et logement. **Culture.** **Informatique.** **Ressources humaines.** **Communication.** **Social:** aide sociale, petite enfance (crèches, jardins d'enfants), le Point d'Interro (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), aînés.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC) et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) dès le 1^{er} janvier 2026. **Jusqu'à cette date ces représentations sont assurées par M. Philippe Thorens (Conseiller administratif de la commune jusqu'au 31 mai 2025).**

Monsieur Norberto Birchler

suppléante: Mme Carole Lapaire

Routes et infrastructures: routes communales, voirie, canalisations. **Sécurité:** Police municipale, service du feu, protection civile, sauvetage, affaires militaires. **Scolaire:** relations avec les écoles, restaurants scolaires et parascolaires. **Sports:** sociétés communales.

Représentera le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR) et du Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac) dès le 1^{er} janvier 2026. **Jusqu'à cette date ces représentations sont assurées par M. Marcel Goehring (Conseiller administratif de la commune jusqu'au 31 mai 2025).**

En 2025, le Conseil administratif s'est réuni à 43 reprises en séances ordinaires.

Le Conseil municipal

Au 31 décembre 2025, le Conseil municipal est composé de :

Bureau du Conseil municipal



Marc Oberson,
président
Centre Collonge-
Bellerive
élu depuis 2020



Laurent Wisler,
vice-président
Alternative commu-
nale
élu depuis 2020



Roland Sutter,
1^{er} secrétaire
Libertés et
Justice sociale
élu depuis 2015



Julien Levy,
2^e secrétaire
Vert'libéraux
élu depuis 2020



Patricia Reymond,
3^e secrétaire
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2010



Christine Bouvier
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2020



Philippe Corbat
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2022



Jérôme Dinichert
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2025



Anthony Giannasi
Le Centre Collonge-
Bellerive
élu depuis 2015



Sébastien Gindraux
Vert'libéraux
élu depuis 2021



Fülöp Giovannone-
Schégerin
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2025



Ornella Grillet
Libertés et Justice
sociale
élu depuis 2025



Zahi Haddad
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2023



Béatrice
Leitner-Riat
Le Centre Collonge-
Bellerive
élu depuis 2015



Esther Mesrobian
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2023



Christine Morel-
Jousson
Le Centre Collonge-
Bellerive
élu depuis 2025



Mathilde Poncet
Libertés et Justice
sociale
élu depuis 2025



Paola di Romano
Torres Leon
Alternative
communale
élu depuis 2020



Guy Zwahlen
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2016



Stephan Zwettler
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2020

Conseillères et Conseillers municipaux titulaires



Pierre Ambrosetti
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2015



Ladan Azarm
Azarpey
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2020



Anne Bordier
PLR Libéraux-
Radicaux
élu depuis 2025

Composition politique du Conseil municipal (23 sièges)

12

PLR
Libéraux-Radicaux

4

Le Centre
Collonge-Bellerive

3

Libertés et
Justice sociale

2

Alternative
communale

2

Vert'libéraux

Représentativité :
10 femmes (soit
43,5 %), 13 hommes
(soit 56,5 %)

Conseillères et Conseillers municipaux suppléants

Depuis l'entrée en vigueur de la modification du règlement du Conseil municipal le 1^{er} juin 2025, chaque groupe peut demander la nomination de suppléants, dont le nombre est fonction de la taille du groupe. Les membres suppléants sont les candidats ayant obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste du groupe ou, s'il n'y a plus de viennent-ensuite, sont désignés par mandat complémentaire. Pour la législature 2025-2030, tous les groupes ont demandé la nomination de membres suppléants.



Mme Alik Agoritsas
Libertés et Justice sociale
élue depuis 2025



M. Jérémy Anselmetti
Le Centre Collonge-Bellerive
élu depuis 2025



M. Renato Bortolotti
Vert'libéraux
élu depuis 2025



M. Romain Freiburghaus
PLR Libéraux-Radicaux
élu depuis 2025



M. Félix Lämmel
PLR Libéraux-Radicaux
élu depuis 2025



Mme Tazara-Claire Spafford
Alternative communale
élue depuis 2025

Changements en cours de législature

5^e année de législature 2020-2025:

Il n'y a pas eu de changement au sein des membres du Conseil municipal entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 mai 2025.

1^{re} année de législature 2025-2030:

Il n'y a pas eu de changement au sein des membres du Conseil municipal entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 décembre 2025.

Reflets de la législature 2020-2025

Conseillères et Conseillers municipaux qui ont quitté en cours de la législature:

Mme Jasmine Gage, 01.06.2020-23.08.2021
Mme Chantal de Senger, 01.06.2020-31.12.2021
M. Jean-Marie Hainaut, 23.06.2014-31.12.2022
M. Darius Azarpey, 01.06.2015-08.02.2023
M. André Kaelin, 01.06.2011-31.03.2023
M. Emmanuel Curtet, 01.06.2007-01.06.2023
Mme Fabienne Gautier, 20.02.2012-23.06.2023

Conseillères et Conseillers municipaux qui ont quitté à la fin de la législature 2020-2025:

M. Norberto Birchler, 25.06.2012-31.05.2025.
Il siège au sein du Conseil administratif depuis le 1^{er} juin 2025.
M. François Frey, 01.06.2015-31.05.2025
Mme Janine Fuochi, 27.06.2023-31.05.2025

M. Alain Straumann, 27.06.2023-31.05.2025
Mme Alexandra Rys, 09.05.2023-31.05.2025
Elle siège au sein du Conseil administratif depuis le 1^{er} juin 2025.
Mme Ruth Vesti, 24.06.2013-31.05.2025

Nous les remercions pour leur engagement au service de la collectivité.

Crise COVID

En raison de la pandémie liée au COVID-19, les séances plénières du Conseil municipal se sont déroulées à la salle communale jusqu'au mois de février 2022. Par ailleurs, les séances des 2 et 23 juin 2020 ont été filmées et diffusées en streaming sur internet, en raison de l'interdiction de tenir des séances publiques.

Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2025, la composition des commissions est la suivante.

Aménagement

Président: M. P. Corbat

Membres: Mme A. Bordier, O. Grillet, E. Mesrobian, C. Morel-Jousson, P. di Romano Torres Leon, MM. P. Ambrosetti, A. Giannasi, S. Gindraux, Z. Haddad et S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée: Mme C. Lapaire

Bâtiments et logement

Président: M. P. Ambrosetti

Membres: Mmes C. Bouvier, O. Grillet, E. Mesrobian, B. Leitner-Riat, P. di Romano Torres Leon, MM. P. Corbat, J. Dinichert, S. Gindraux, M. Oberson et S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée: Mme A. Rys

Culture et loisirs

Présidente: Mme P. Reymond

Membres: Mmes L. Azarm Azarpey, A. Bordier, C. Bouvier, O. Grillet, B. Leitner-Riat, MM. J. Dinichert, Z. Haddad, A. Giannasi, J. Levy et L. Wisler

Conseillère administrative déléguée: Mme A. Rys

Environnement et développement durable

Président: M. S. Gindraux

Membres: Mmes L. Azarm Azarpey, M. Poncet, B. Leitner-Riat, P. di Romano Torres Leon, P. Reymond, MM. P. Corbat, F. Giovannone-Schégerin, M. Oberson, J. Levy et G. Zwahlen

Conseillère administrative déléguée: Mme C. Lapaire

Finances

Président: M. S. Zwettler

Membres: Mmes C. Bouvier, E. Mesrobian, C. Morel-Jousson, MM. P. Ambrosetti, J. Dinichert, F. Giovannone-Schégerin, J. Levy, M. Oberson, R. Sutter et L. Wisler

Conseillère administrative déléguée: Mme C. Lapaire

Juridique et naturalisations

Présidente: Mme B. Leitner-Riat

Membres: Mme M. Poncet, MM. J. Dinichert, A. Giannasi, F. Giovannone-Schégerin, G. Zwahlen, S. Zwettler, J. Levy et L. Wisler

Conseillère administrative déléguée: Mme C. Lapaire

Routes et infrastructures

Président: M. A. Giannasi

Membres: Mmes L. Azarm Azarpey, B. Leitner-Riat, E. Mesrobian, C. Morel-Jousson, P. Reymond, MM. S. Gindraux, F. Giovannone-Schégerin, R. Sutter, L. Wisler et G. Zwahlen

Conseiller administratif délégué: M. N. Birchler

Scolaire

Présidente: Mme P. di Romano Torres Leon

Membres: Mmes L. Azarm Azarpey, A. Bordier, C. Bouvier, C. Morel-Jousson, M. Poncet, MM. Z. Haddad, L. Wisler et S. Gindraux

Conseiller administratif délégué: M. N. Birchler

Sécurité

Président: M. R. Sutter

Membres: Mmes M. Poncet, P. di Romano Torres Leon, MM. P. Corbat, F. Giovannone-Schégerin, J. Levy, M. Oberson, G. Zwahlen et S. Zwettler

Conseiller administratif délégué: M. N. Birchler

Sociale

Présidente: Mme L. Azarm Azarpey

Membres: Mmes C. Bouvier, O. Grillet, C. Morel-Jousson, P. di Romano Torres Leon, P. Reymond, MM. P. Corbat, A. Giannasi, S. Gindraux, Z. Haddad et G. Zwahlen

Conseillère administrative déléguée: Mme A. Rys

Sports

Président: M. Oberson

Membres: Mmes A. Bordier, B. Leitner-Riat, M. Poncet, P. Reymond, MM. P. Ambrosetti, J. Dinichert, A. Giannasi, Z. Haddad, J. Levy et L. Wisler

Conseiller administratif délégué: M. N. Birchler

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 9 séances ordinaires et 1 séance d'installation, ainsi que 54 séances de commissions en 2025.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Séances de commissions	61	39	57	66	61	43	55	51	58	53	54
Séances du Conseil municipal	10	9	9	9	11	9	9	9	9	9	10
Délibérations soumises au vote	28	37	31	34	42	28	25	31	32	28	27
Résolutions soumises au vote	5	0	6	2	4	4	6	4	8	5	3
Motions soumises au vote	5	4	9	0	2	4	7	4	3	8	7

Ce tableau mentionne l'ensemble des délibérations, résolutions, motions soumises au vote (il est possible que certains projets n'aient pas passé l'étape de l'entrée en matière ou aient été refusés lors du vote).

Délibérations, résolutions et motions soumises au vote du Conseil municipal et élections par le Conseil municipal en 2025

4 février 2025

D25-01 À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-01 relative à la révision totale du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive – *Proposée par le Conseil administratif.*

25 mars 2025

D25-02 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 66 000 F, destiné à la poursuite des études relatives à la réfection de l'exutoire au lac du collecteur d'eaux pluviales du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, situé sur les

parcelles N° DP8346, DP8344 et DP1864 respectivement propriété du canton de Genève et des communes de Collonge-Bellerive et de Cologny – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-03 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716 000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière, dp8425, dp8428 et dp8429, propriété de la commune de Collonge-Bellerive – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-04 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2 500 000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-05 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-05 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 232 000 F, destinés à divers achats d'équipements, mobiliers et véhicules, à l'entretien de véhicules, à l'acquisition d'œuvres et à des subventions supplémentaires – *Proposée par le Conseil administratif.*

M25-01 Par 16 oui et 6 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion 25-01 « Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens » – *Proposée par Guy Zwahlen, Norberto Birchler, Esther Mesrobian et Stephan Zwettler (PLR).*

6 mai 2025

D25-06 À l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 13215 000 F destiné à : la rénovation et transformation du bâtiment des associations, la construction d'un nouveau bâtiment, la pose de panneaux photovoltaïques sur la Ferme Margand ; sis sur le site de « l'épicentre », chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-07 Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-07 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 383 000 F, destinés à divers achats de fournitures, d'équipements, de mobilier urbain, à l'entretien d'équipements, à la fourniture d'énergies, à des prestations de nettoyage et à des travaux d'entretien sur les bâtiments – *Proposée par le Conseil administratif.*

20 mai 2025

R25-01 À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 25-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2024 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-08 À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-09 Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-09 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2024 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-10 À l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 – *Proposée par le Conseil administratif.*

Fin de la législature 2020-2025

Début de la législature 2025-2030

2 juin 2025 (Séance d'installation du Conseil municipal)

- › Prestation de serment des Conseillères et Conseillers municipaux titulaires et suppléants.
- › Élection du bureau du Conseil municipal
 - M. Marc OBERSON (Le Centre Collonge-Bellerive) est élu Président du Conseil municipal.
 - M. Laurent WISLER (Alternative communale) est élu Vice-Président du Conseil municipal.
 - M. Roland SUTTER (Libertés et Justice sociale) est élu 1^{er} Secrétaire du Conseil municipal.
 - M. Julien LEVY (Vert'libéraux) est élu 2^e Secrétaire du Conseil municipal.
 - Mme Patricia REYMOND (PLR Libéraux-Radicaux) est élue 3^e Secrétaire du Conseil municipal.
- › Nomination des commissions et désignation de leurs membres
- › Élection des président-e-s des commissions
 - M. Philippe CORBAT (PLR Libéraux-Radicaux) est élu Président de la Commission Aménagement.
 - M. Pierre AMBROSETTI (PLR Libéraux-Radicaux) est élu Président de la Commission Bâtiments et logement.
 - Mme Patricia REYMOND (PLR Libéraux-Radicaux) est élue Présidente de la Commission Culture et loisirs.
 - M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux) est élu Président de la Commission Environnement et développement durable.
 - M. Stephan ZWETTLER (PLR Libéraux-Radicaux) est élu Président de la Commission Finances.

- Mme Béatrice LEITNER-RIAT (Le Centre Collonge-Bellerive) est élue Présidente de la Commission Juridique et naturalisations.
- M. Anthony GIANNASI (Le Centre Collonge-Bellerive) est élu Président de la Commission Routes et infrastructures.
- Mme Paola DI ROMANO (Alternative communale) est élue Présidente de la Commission Scolaire.
- M. Roland SUTTER est élu Président de la Commission Sécurité.
- Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR Libéraux-Radicaux) est élue Présidente de la Commission Sociale.
- M. Marc OBERSON (Le Centre Collonge-Bellerive) est élu Président de la Commission Sports.

24 juin 2025

D25-11 À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-11 relative à la délégation de compétences au Conseil administratif de la commune de Collonge-Bellerive pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-12 À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-12 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 100 000 F, destinés à des suppléments d'amortissements planifiés, à l'organisation de patrouilles de sécurité privée et à l'acquisition de panneaux de signalisation – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-13 À l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2150 000 F, destiné au réaménagement du parking de la Baie de Corsier, sis sur la parcelle N° 7292 et au réaménagement d'une partie de la parcelle N° 9447 de la commune, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à concurrence de 2310 000 F – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-14 À l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 76 000 F, destiné à la construction d'un trottoir chemin de La-Californie 3, parcelles N° 10184 et N° 10185 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de plusieurs propriétaires privés, ainsi qu'à l'inscription d'une servitude de passage public à pied au profit de la commune – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-15 À l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3120 000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées situés au chemin du Port-de-Bellerive, dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à concurrence de 3240 000 F – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-16 À l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 67 000 F, destiné à l'aménagement d'une benne enterrée pour la collecte des ordures ménagères, chemin de Sous-Cherre, future parcelle N°10276 de Collonge-Bellerive, copropriété de plusieurs privés, ainsi qu'à la cession gratuite de la parcelle N°6999B au dp8429 et à l'inscription d'une servitude d'usage, au profit de la commune – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-17 À l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2765 000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vésenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à concurrence de 2840 000 F – *Proposée par le Conseil administratif.*

30 septembre 2025

R25-02 Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la résolution 25-02 relative au maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny, de Genève-Plage à la route de Thonon, soit l'intégralité du tronçon aménagé actuellement – *Proposée par le groupe Libertés et Justice sociale.*

M25-02 Par 21 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la motion 25-02 « Pour étudier la possibilité de mettre des couverts et des épingles pour vélos aux arrêts de bus de la commune » – *Proposée par Mme Mathilde Poncet, M. Roland Sutter, Mme Ornella Grillet (Libertés et Justice sociale).*

28 octobre 2025

D25-18 À l'unanimité (22 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 814 000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice, à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Prudent-Balland, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à concurrence de 861 000 F – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-19 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400 000 F, destiné aux études de faisabilité du projet de réaménagement de la route cantonale d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel, afin de sécuriser les mobilités douces – *Proposée par le Conseil administratif.*

M25-03 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 25-03 pour la création et l'instauration de chèques cadeaux communaux valables dans les commerces de la commune – *Proposée par Mme Mathilde Poncet, M. Roland Sutter, Mme Ornella Grillet (Libertés et Justice sociale).*

25 novembre 2025

D25-20 À l'unanimité (23 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 605 500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-21 Par 21 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-21 relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels (28 centimes), ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – *Proposée par le Conseil administratif.*

D25-22 À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1150 000 F destiné à l'acquisition et l'installation temporaire d'éléments modulaires sur le parking provisoire, sis au chemin du Grand-Clos, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune, pour les utilisateurs du bâtiment des associations du site de l'épicentre, durant le chantier de transformation – *Proposée par le Conseil administratif.*

R25-03 À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 25-03 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2026, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie – *Proposée par le Conseil administratif.*

M25-04 À l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 25-04 « Pour la mise en place de cours de Pilates et de yoga en plein air » – *Proposée par M. Sébastien Gindraux, M. Julien Levy, M. Renato Bortolotti (Vert'libéraux).*

M25-05 Par 20 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion 25-05 « Pour la mise en place d'une voie verte entre Vézenaz et Jussy » – *Proposée par M. Sébastien Gindraux, M. Julien Levy, M. Renato Bortolotti (Vert'libéraux).*

M25-06 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la motion M25-06 « Pour une politique numérique moderne pour la commune de Collonge-Bellerive » – *Proposée par M. Anthony Giannasi, Mme Béatrice Leitner-Riat, Mme Christine Morel-Jousson, M. Marc Oberson (Le Centre).*

Le Conseil municipal a élu ses représentants au **Conseil de fondation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive**, soit :

- > M. Christoph Baumann
- > M. Marc Sengès
- > Mme Paola di Romano Torres Leon

Le Conseil municipal a élu ses représentants au **Conseil du groupement du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co**, soit :

- > Mme Christine Bouvier
- > Mme Françoise Garnier
- > Mme Muriel Sutter

Le Conseil municipal a élu sa représentante au bureau du **Conseil du groupement du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co**, soit :

- > Mme Ladan Azarm Azarpey

Le Conseil municipal a élu ses représentants au **Conseil du groupement du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau**, soit :

- > M. Laurent Wisler, titulaire
- > M. Roland Sutter, suppléant

Le Conseil municipal a élu ses représentants au **Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie**, soit :

- > Mme Corine Rosset
- > M. Philippe Thorens
- > M. Stephan Zwettler

Le Conseil municipal a élu sa représentante au **Comité de l'Association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis-Boucaniers**, soit :

- > Mme Christine Morel-Jousson

Les représentants du Conseil municipal sont entrés en fonction au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal a été informé des représentants du Conseil administratif désignés le 12.11.2025:

Conseil de fondation de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

- › Mme Carole Lapaire
- › M. Jérôme Dinichert
- › M. Sébastien Nicolle
- › Mme Eliane von Muralt Tournier

Conseil du groupement du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co

- › Mme Alexandra Rys
- › Mme Ladan Azarm Azarpey
- › Mme Monica Bellini-Pichot

Bureau du Conseil du groupement du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co

- › Mme Alexandra Rys
- › Mme Ladan Azarm Azarpey

Conseil du groupement du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

- › M. Norberto Birchler
- › Mme Carole Lapaire, suppléante
- › M. Laurent Wisler
- › M. Roland Sutter, suppléant

Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

- › Mme Alexandra Rys
- › M. Michel Bonnefous
- › Mme Francine de Planta

Comité de l'Association Communes-École

- › M. Jérôme Dinichert (désigné le 03.09.2025)

Comité de l'Association du centre de loisirs et de rencontres Le Point d'Interro

- › M. Marc Oberson

Comité de l'Association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis-Boucaniers

- › Mme Alexandra Rys

16 décembre 2025

D25-23 Par 17 oui, 2 non et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 266 000 F, destiné à l'acquisition d'une balayeuse modèle Aebi Schmidt Cleango 550 pour le service de la voirie – Proposée par le Conseil administratif.

D25-24 Par 20 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 430 000 F, destiné au remplacement du système de chauffage des crèches l'île aux Mômes Vézenaz 1 et 2, sises chemin de Trémessaz 8 et chemin des Rayes 11 sur la parcelle N°5722 de la commune de Collonge-Bellerive ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'île aux Mômes Vézenaz 1 – Proposée par le Conseil administratif.

D25-25 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 245 000 F destiné au remplacement des éclairages halogènes et des tubes fluorescents par des éclairages LED, dans les bâtiments du patrimoine administratif de la commune de Collonge-Bellerive – Proposée par le Conseil administratif.

D25-26 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-26 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2025 d'un montant total de 517 500 F, destinés à des suppléments d'amortissements planifiés, à des charges de personnel, d'énergies et des honoraires, à divers travaux d'entretien, au traitement de déchets et à l'acquisition de divers biens et services – Proposée par le Conseil administratif.

D25-27 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 25-27 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 756 626 F, destiné à divers amortissements complémentaires – Proposée par le Conseil administratif.

M25-07 À l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la motion 25-07 «Espace culturel» – proposée par M. Zahi Haddad, Mme Ladan Azarm Azarpey, Mme Anne Bordier, M. Jérôme Dinichert, Mme Patricia Reymond, M. Guy Zwahlen.

Pétitions, initiatives et référendums

Pétitions

Une pétition a été adressée au Conseil administratif: «Pour le rétablissement de l'éclairage public nocturne à Collonge-Bellerive». Cette dernière a été déposée le 3 septembre 2025 (136 signatures).

Lors de sa séance du 30 septembre 2025, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a accepté de renvoyer le traitement de cette pétition en Commission tripartite Routes et infrastructures, Environnement et développement durable et Sécurité.

Après une discussion intense et variée, à la majorité des commissaires, il a été décidé de demander à la Commission Routes et infrastructures d'étudier à nouveau la stratégie d'éclairage nocturne sur les routes communales.

Clôture de pétitions en 2025: Aucune pétition n'a été clôturée en 2025.

Initiative populaire communale

Une initiative populaire communale a été initiée en 2025: «Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés».

Les Autorités communales ont été informées du lancement de cette initiative populaire communale et la publication dans la feuille d'avis officielle a eu lieu le 18 décembre 2024. Celle-ci a été déposée dans le délai imparti au Service des votations et élections. Par arrêté du 4 juin 2025, publié le 6 juin 2025 dans la feuille d'avis officielle, le Conseil d'État a constaté l'aboutissement de cette initiative.

Par arrêté du 24 septembre 2025, publié le 26 septembre 2025 dans la feuille d'avis officielle, le Conseil d'État a déclaré valide cette initiative.

Comme prévu par la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif a présenté son rapport sur la prise en considération de cette initiative lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2025. Il a invité le Conseil municipal à prendre en considération cette initiative et proposé son renvoi en Commission Environnement et développement durable, afin qu'elle se prononce sur la prise en considération et préavise la résolution y relative. Lors de cette même séance, le Conseil municipal a accepté le renvoi de cette initiative en Commission Environnement et développement durable.

Le traitement de cette initiative se poursuivra en 2026.

Référendum communal

Un référendum communal a été initié en 2025: «Référendum contre la délibération du Conseil municipal de Collonge-Bellerive du 26 novembre 2024 approuvant le budget 2025, instaurant par rapport à l'exercice précédent, une dépense nouvelle de

134 000 F destinée à couvrir la participation de la commune au projet de ligne CGN N4 (Voie Bleue) »

Les Autorités communales ont été informées du lancement de ce référendum et la publication dans la feuille d'avis officielle a eu lieu le 24 janvier 2025.

À la suite du dépôt des signatures à l'appui de ce référendum au Service des votations et élections, par arrêté du 12 février 2025, publié le 14 février 2025 dans la Feuille d'avis officielle, le Conseil d'État a constaté le non-aboutissement de ce référendum. En effet, seules 268 signatures ont été déposées sur les 300 requises par la loi (depuis le 14 juin 2025, 500 signatures sont désormais requises).

Activités de la Commission Juridique et naturalisations

Les membres de la Commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation.

Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont rendus lors des séances du Conseil municipal, à huis clos. En 2025, ce sont 32 dossiers (comprenant 70 personnes) qui ont ainsi été traités.

Les demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2025, il a examiné 17 demandes (comprenant 17 personnes).

Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés, par année civile:		
	Conseil municipal	Conseil administratif
2021	21 (43 personnes)	20 (20 personnes)
2022	33 (68 personnes)	14 (14 personnes)
2023	31 (43 personnes)	27 (27 personnes)
2024	23 (50 personnes)	31 (31 personnes)
2025	32 (70 personnes)	17 (17 personnes)

Lors de la séance plénière du 20 mai 2025, conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, Monsieur Laurent Wisler, Président de la Commission Juridique et naturalisations jusqu'au 31 mai 2025, a présenté un rapport sur les travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation. Ce rapport figure dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2025 à disposition sur le site internet de la commune.

Demande de création d'un Conseil des habitants

La Commission Juridique et naturalisations s'est réunie en date du 3 décembre 2025 pour traiter, sur renvoi du Conseil municipal, la demande de création d'un Conseil des habitants émanant de l'Association Collectif Durabilité Collonge-Bellerive.

La commission a constaté l'existence de Conseils des habitants dans des villes de plus de 50 000 habitants et relevé que, pour les plus petites communes telle Collonge-Bellerive, la proximité des autorités communales permet de réels échanges avec les habitants, notamment dans l'espace public. Les habitants bénéficient également de la possibilité de faire des propositions via un membre du Conseil municipal afin qu'une motion soit déposée. Vu ces éléments, la commission a renoncé à créer un Conseil des habitants pour la commune tout en restant ouverte à une réflexion plus large pour instaurer

des moments d'échanges avec les habitants sur des thématiques particulières.

Modification du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013

La Commission Juridique et naturalisations avait commencé ses travaux relatifs à la révision du règlement du Conseil municipal, principalement en relation avec l'introduction, le 3 septembre 2021, dans la loi sur l'administration des communes, de la possibilité d'admettre des Conseillers municipaux suppléants. Cette commission a travaillé sur ce sujet en 2023 et 2024.

Le 4 février 2025, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-01 relative à la révision totale du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive avec une entrée en vigueur au 1^{er} juin 2025, soit en même temps que le début de la législature 2025-2030.

Modification du statut du personnel du 11 mars 1991

À la suite de l'approbation par le Conseil municipal du statut du personnel le 17 décembre 2024, celui-ci est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.



Les numéros figurant sur cette carte se rapportent aux différents aménagements évoqués dans la suite du rapport

Activités du Conseil administratif

Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 17 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.

Aménagement

Reflets de la législature 2020-2025

Dans la continuité de la vision territoriale trans-frontalière, le canton a initié la révision de son plan directeur cantonal.

En matière de planification territoriale, le plan directeur communal (PDCom) a été validé en 2023, à l'exception du volet relatif à la stratégie de densification de la zone villas. Ce dernier a ensuite été révisé à la suite d'un compromis entre les demandes du canton et les souhaits exprimés par les habitants lors des ateliers participatifs menés en 2024 et 2025.

Parmi les principaux dossiers traités figure une modification du plan de site de la Pointe-à-la-Bise, adoptée en mars 2021. Trois parcelles ont ensuite été acquises par la commune dans ce secteur.

La même année, la FITIAP a également poursuivi son développement dans le secteur de la Pallanterie-Sud avec l'acquisition de plusieurs parcelles.

L'année 2020 a ensuite été marquée par la constitution de droits de superficie en faveur de Corsier-Port SA. Dans ce secteur, la commune a mené des études liées au projet de réaménagement du parking de la baie de Corsier et une nouvelle rampe de mise à l'eau de Corsier-Port a été inaugurée.

L'année 2023 a vu la création d'un cheminement piéton entre le chemin de Charvel et le chemin de la Californie, face au stade.

La législature a également vu l'adoption de plusieurs mesures d'aménagement du territoire, notamment la modification des limites de zones dans le secteur de La Combe, avec la création d'une zone destinée à des équipements publics ainsi que d'une zone de bois et forêts

Plan directeur cantonal (PDCn 2030)

Adopté par le Grand Conseil en 2013 et approuvé par la Confédération en 2015, le PDCn 2030 constitue un outil stratégique de référence encadrant l'aménagement du territoire à l'horizon de vingt ans. Il définit les priorités en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources, tout en assurant la coordination des politiques d'aménagement entre la Confédération, les cantons voisins et les régions limitrophes, et en fixant le cadre de référence pour l'action communale.

Le PDCn 2030 a fait l'objet d'une mise à jour en 2021, puis de deux adaptations mineures en 2023 et 2024, ainsi que d'un bilan intermédiaire fin 2024. Ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et sa loi cantonale d'application (LaLAT), il fait désormais l'objet d'une révision.

Dans ce contexte, et afin de tenir compte de l'évolution des enjeux territoriaux, environnementaux et démographiques, le canton a engagé l'élaboration du PDCn 2050.

Plan directeur cantonal (PDCn 2050)

Le PDCn 2050 est en cours d'élaboration dans un contexte visant à concilier développement, préservation des ressources, qualité de vie et résilience territoriale. Fondé sur le principe de régénération du territoire issu de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), il privilégie les interventions dans le tissu bâti existant et s'appuie sur une concertation étroite entre les parties prenantes.

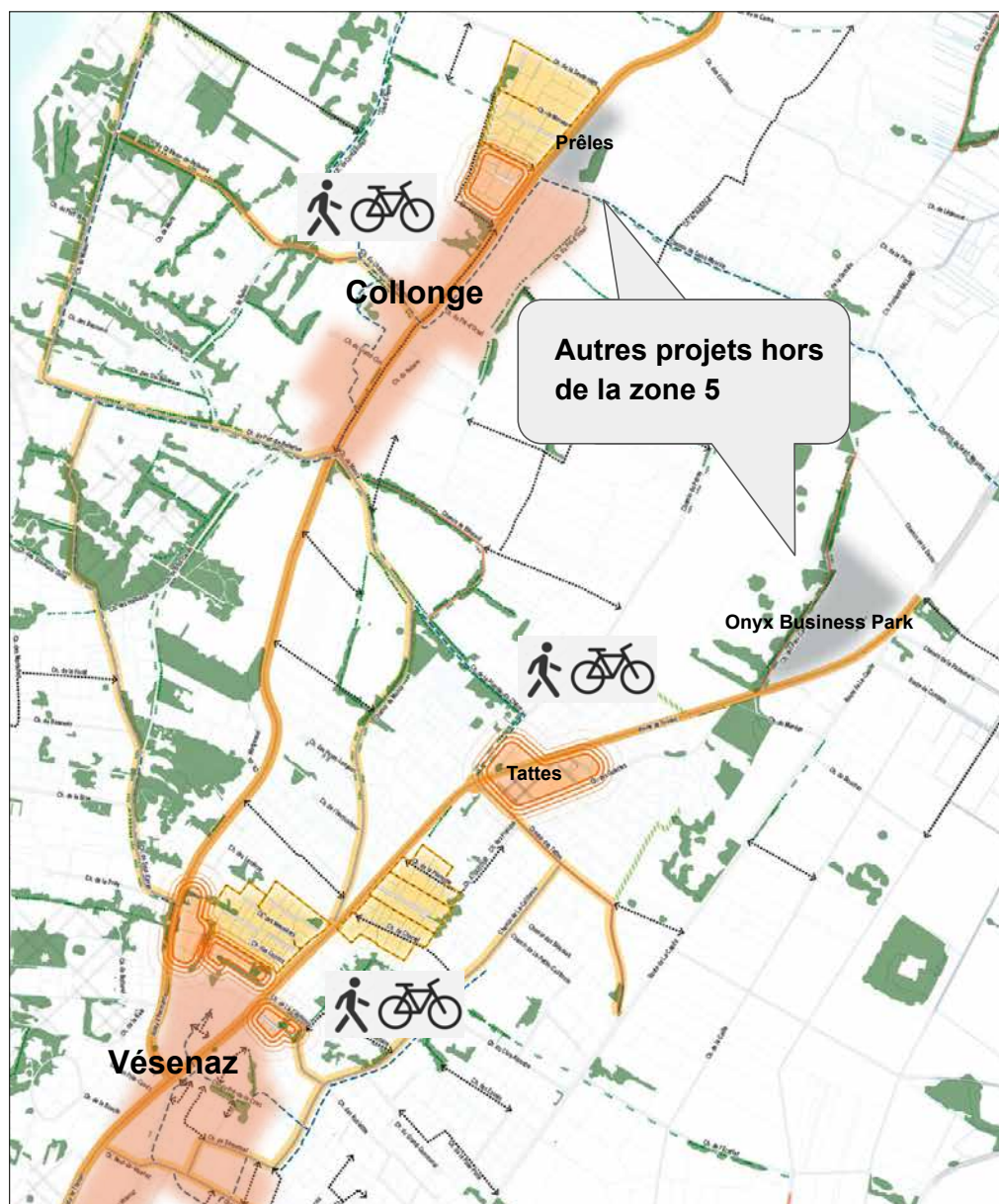
Les ambitions du Conseil d'État visent à renforcer la transition écologique, accompagner la croissance démographique dans la zone à bâtir existante, soutenir la qualité de vie et améliorer les capacités de mise en œuvre.

En 2025, les bases des volets stratégique (concept d'aménagement cantonal) et opérationnel (schéma directeur cantonal) ont été définies. Les étapes suivantes porteront sur les phases de consultation, puis de validation.

Plan Directeur Communal (PDCom) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

La commune de Collonge-Bellerive a engagé, en 2017, la révision de son plan directeur communal (PDCom), document de référence définissant les orientations de développement en matière d'habitat, d'activités, d'espaces publics, de mobilité, d'environnement et d'énergie. Il précise, à l'échelle locale, le cadre fixé par le plan directeur cantonal (PDCn) et les planifications régionales.

Le 27 juin 2023, le Conseil municipal a adopté le PDCom et le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) (R23-04). Le 8 novembre 2023, ces plans ont été approuvés par le Conseil d'État, avec deux réserves portant sur la stratégie de densification de la zone 5, notamment les périmètres de densification accrue (PDA) proposés à Mancy et à la Californie, qui n'ont pas été validés.



Carte provisoire non validée par le canton et susceptible d'être modifiée.

Afin de lever ces réserves, la commune a élaboré une nouvelle stratégie de densification de la zone villa. En 2024, une démarche participative a été conduite à travers trois ateliers réunissant habitants, associations, canton et mandataires spécialisés.

Cette démarche a permis d'identifier des critères prioritaires pour la délimitation des secteurs de densification, notamment la proximité des centralités et des transports, l'accessibilité depuis les axes structurants et l'organisation du bâti et du paysage.

Une carte de synthèse provisoire a ainsi identifié plusieurs secteurs de modification de zone (MZ) et des périmètres de densification accrue (PDA). Celle-ci a été présentée le 9 janvier 2025, lors de la restitution des ateliers participatifs, en présence d'un important public. Après de nombreuses séances de coordination, et quelques adaptations, la stratégie de densification a pu être mise en consultation technique auprès des services cantonaux. Début 2026, une présentation publique sera organisée.

Réaménagement du parking de la Baie de Corsier (n°1)

Les études relatives au réaménagement du parking se sont poursuivies afin de pérenniser les activités liées à l'usage du lac et d'optimiser son fonctionnement pour les bateaux, les remorques et les voitures.

La requête en autorisation de construire (DD336800), déposée en janvier 2025, a fait l'objet d'une enquête publique et a été validée en décembre 2025.

Le projet vise notamment à améliorer la qualité des revêtements, du mobilier urbain et des éclairages, à renforcer la végétalisation, à mieux organiser les emplacements (bateaux en secteur aval, voitures, remorques et hivernage en secteur amont), ainsi qu'à réglementer la durée de stationnement au moyen d'un dispositif de contrôle d'accès.



Le 24 juin 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération 25-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2150 000 F pour le réaménagement du parking de la Baie de Corsier (parcelles Nos 7292 et 9447), ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à hauteur de 2310 000 F.

Durant la période d'hivernage, le parking est partiellement utilisé pour le stockage des bateaux.

Les travaux devraient débuter à la fin de l'année 2026.

Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) (n°2)

Fondée en 1997, la FITIAP, qui réunit les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, a pour mission de gérer et développer la zone, afin de favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois. Propriétaire de terrains, bâtiments et parkings, elle s'autofinance et octroie des droits de superficie ou des baux. Depuis juillet 2018, elle est également compétente pour le prélèvement et la gestion de la taxe d'équipement.

La zone se compose de deux secteurs. Le développement de Pallanterie-Est, issu du plan directeur n°28689-515-525 adopté en 1996, est achevé. Composé de 9 parcelles, dont 8 appartenant à la Fondation, il accueille de nombreuses entreprises.

Afin de répondre à la demande, la Fondation a engagé l'extension de la zone avec le secteur « Pallanterie-Sud », validé par le Conseil d'État en juillet 2017 (plan directeur n°29994-515-525). Les aménagements extérieurs nécessaires à sa viabilisation ont été autorisés en juillet 2019.

Le projet intègre des principes environnementaux forts, notamment une zone inondable non constructible, un parc paysager végétalisé, la remise à ciel ouvert du ruisseau du Rouelbeau et la création de zones humides favorisant la biodiversité. Une passerelle piétonne assure la continuité des cheminements.

Le parc a été inauguré le 19 septembre 2024. Plusieurs projets de construction sont à l'étude, dont un chantier qui devrait débuter en 2026.

Chemin de la Tire – Acquisition de la parcelle N° 10207 (partie de la n° 5705) (n°3)

La commune de Collonge-Bellerive souhaite finaliser le cheminement pédestre permettant la liaison entre la Ferme de Saint-Maurice et le chemin du Préd'Orsat. Celui-ci transite en partie par le chemin du Petray dans un secteur uniquement réservé aux véhicules agricoles et à la mobilité douce. À noter que notre plan directeur des chemins pour piétons le mentionne depuis de nombreuses années.

L'acquisition de la parcelle n°10207 permettra de maîtriser le dernier tronçon manquant. Les deux premiers tronçons ont été réalisés à la suite de l'inscription, en 1986, d'une servitude sur la parcelle n° 8475 (propriété de l'État de Genève), puis de l'acquisition par la commune, en 1989, de la parcelle n° 7919.

Dans cette perspective, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité, le 7 février 2023, la motion M23-01 visant à engager des démarches en vue de l'acquisition du terrain nécessaire à la finalisation du cheminement.

Cette opération est facilitée par le fait que le chemin existe déjà et n'est plus affecté à un usage agricole depuis plusieurs années.

Elle reste soumise à l'approbation de la Commission foncière agricole (CFA) et à l'absence d'opposition de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Place Emma-Yersin

En date du 6 mars 2025, le Conseil d'État a validé la proposition de la commune de Collonge-Bellerive de baptiser «place Emma-Yersin» l'espace public situé entre les immeubles de la route d'Hermance 2 – 8, et de la route de Thonon 55 – 59.

Cette dénomination rend hommage à Madame Emma Yersin (1910–2004), figure locale marquante. Née le 21 septembre 1910 à Steg (Valais), originaire de Rougemont, elle exploite, avec son époux Marcel Yersin, un garage automobile à Collonge-Bellerive. À la suite du décès de ce dernier en 1971, elle en reprend la direction, devenant l'une des rares femmes garagistes de l'époque et faisant de ce lieu un espace de rencontre pour les jeunes de la commune. Elle cède son garage en 1978, lequel finira par être démoli en 2013.

Très engagée dans la vie locale, notamment au sein du Club des Aînés, «Tante Emma», reçoit un Mérite collongeois en 1993. Elle décède le 8 octobre 2004 et est inhumée à Vérenaz. Sa tombe est aujourd'hui classée comme patrimoniale.

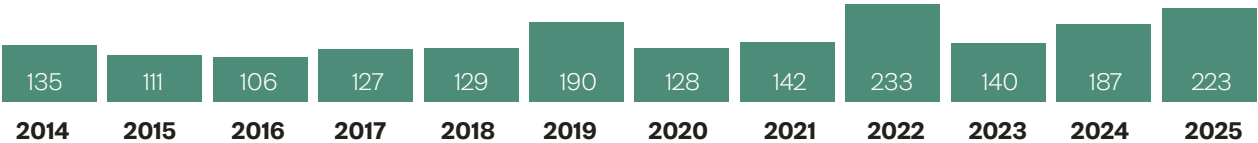
Cette dénomination est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2025, entraînant une modification des adresses des immeubles concernés: la route d'Hermance 10 est devenue la place Emma-Yersin 1 et la route d'Hermance 12 est devenue la place Emma-Yersin 3.

Statistiques sur les procédures en matière de construction

Déposées au Département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2025

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales:

APA	autorisation en procédure accélérée	145
DD	demande définitive en autorisation de construire	62
DP	demande préalable en autorisation de construire	2
DR	demande de renseignements	0
M	demande d'autorisation de démolir	9
MPA	demande d'autorisation de démolir accélérée	5
Total		223



Bâtiments

Reflets de la législature 2020-2025

Les projets de construction et de rénovation engagés lors de la précédente législature ont été réalisés et mis en service.

En 2021, la livraison du second bâtiment du Quadrilatère a permis son transfert à la FICB. Les travaux de réfection de la toiture et des étanchéités des immeubles du Grand-Clos 6, 8 et 10 ont également été achevés.

Fin 2022, les immeubles situés à la route d'Hermance 95-105 ont été rénovés et isolés, avec une requalification des espaces extérieurs.

Dans les domaines scolaire et de la petite enfance, plusieurs aménagements ont été réalisés, notamment l'agrandissement du préau couvert de l'école de Vézenaz, la plantation d'arbres dans les cours d'école et la transformation de l'ancienne école de la Passerelle en crèche, offrant 49 places supplémentaires.

Sur le plan administratif, la commune a acquis en 2020 des locaux à la route d'Hermance 111 pour le Service des affaires sociales, puis en 2024 des bureaux aux chemins du Vieux-Vésenaz 32 et des Rayes 2, permettant son relogement dans des espaces adaptés.

Par ailleurs, le bâtiment de Pro Natura à la Pointe-à-la-Bise a été rénové et inauguré en 2020.

Les installations du Tennis Club ont été modernisées entre 2020 et 2021, avec la création d'un court supplémentaire et d'un terrain de padel, complétés par une végétalisation du site. En 2024, une centrale photovoltaïque y a été mise en service.

En fin de législature, plusieurs projets structurants ont été initiés, notamment la rénovation et l'extension du site de l'épicentre, l'acquisition et la rénovation du bâtiment sis à la route d'Hermance 140, ainsi que la mise aux normes des abris de protection civile. Des études ont également été lancées pour la rénovation et l'agrandissement des écoles de Collonge (cycle moyen) et de Vézenaz.

Centre multi-activités de la Pallanterie : rénovation de la cage d'escalier (n°4)

Route de Thonon 152C

En décembre 2001, la commune a fait l'acquisition de la parcelle N°9000 ainsi que du bâtiment commercial N°5245, clé en main, projeté sur ladite parcelle. Haut de trois étages, le bâtiment de 630 m² a été construit en 2004 et fait partie d'un groupe de trois immeubles à destination commerciale et artisanale, situé dans la zone de développement industrielle et artisanale de la Pallanterie.

Les travaux de rénovation des coursives, de la cage d'escalier incluant l'ascenseur, ainsi que des façades ont fait l'objet de diverses études entre 2012 et 2022. Le remplacement de la cage d'ascenseur a été exécuté en 2019. Dans le courant de l'été 2025, la cage d'escalier a été traitée et les paliers d'étage remplacés.

Rénovation et agrandissement des bâtiments scolaires : étude de faisabilité

Les bâtiments scolaires de l'école de Vézenaz et de l'école de Collonge (cycle moyen) arrivent en fin de vie. Au vu du constat effectué en 2023, le Conseil municipal a accepté, lors de la séance du 28 novembre 2023, deux délibérations visant la rénovation et l'agrandissement des deux écoles : la délibération D23-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 450 000 F, destiné à des études de faisabilité pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Vézenaz et la délibération D23-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400 000 F, destiné à des études similaires pour l'école de Collonge (cycle moyen).

Les études de faisabilité, entreprises en 2024, ont permis de réaliser un état des lieux afin de clarifier le contenu et le déroulement de ces importants projets.

Pour les deux écoles, il s'agit, d'abord, de mettre les locaux aux normes et d'ajouter 4 classes par établissement pour anticiper le développement de la commune. Il convient également de prendre en compte les besoins des associations et ceux liés à la pratique sportive ainsi que de prévoir des places supplémentaires pour les abris de protection civile.

Plusieurs projets ont été envisagés afin de préserver les enfants des désagréments des travaux. Des solutions sont également étudiées afin de reloger les autres usagers des bâtiments scolaires (notamment des salles en sous-sols).

Les réflexions menées par le Conseil administratif et les Conseillers municipaux débouchent sur les orientations suivantes :

- › Rénovation successive des écoles (une école après l'autre), pour des raisons techniques et financières ;
- › Découpage des interventions afin d'adapter la mise en œuvre du projet à la capacité financière de la commune (meilleure répartition budgétaire) ;
- › Durant les travaux, déplacement des classes par demi-groupe (8 classes).

La planification des travaux est donc envisagée par étapes, dont les premières seraient :

1. Rénovation du bâtiment de la salle de gym de La-Californie et construction d'un réfectoire provisoire à Vézenaz
2. Construction d'un bâtiment à Collonge capable d'accueillir un demi-groupe scolaire ;
3. Rénovation du bâtiment de La-Californie (8 salles de classe)
4. Surélévation du bâtiment (Création de 4 salles de classe et de locaux pour le parascolaire).

Les études initiées en 2026 devraient permettre un début des travaux à la fin de l'année 2029. Avec cet étapage, il est prévu que l'ensemble du processus (études et rénovation) de l'école de Vézenaz se déroule sur huit ans, soit jusqu'en 2034.

École de Vézenaz (n°5)

Chemin de La-Californie 18-24

Construite entre 1964 et 1968, l'école compte 17 classes et environ 360 élèves. Malgré un agrandissement au début des années 2000, elle est aujourd'hui saturée et nécessite une rénovation de ses bâtiments et installations. Le secteur parascolaire ne dispose pas de locaux suffisants.

L'agrandissement et la rénovation de l'école permettront de répondre aux besoins en espaces et d'assurer la conformité aux normes d'un groupe scolaire complet.

École de Collonge, cycle moyen (n°6)

Route d'Hermance 101

Construite en 1975, l'école accueille environ 160 élèves répartis en 8 classes. Implantée sur le site de la ferme Rivollet, elle comprend notamment des salles de classe, une salle de gymnastique, la chaufferie du chauffage à distance de Collonge (CAD) ainsi que des locaux utilisés par diverses associations.

Le bâtiment, qui n'a fait l'objet que d'entretiens courants, nécessite une rénovation complète de son enveloppe et de ses installations techniques. Les surfaces disponibles ne répondent plus aux besoins actuels, notamment pour le parascolaire. L'absence de protection patrimoniale permet d'envisager des interventions adaptées aux enjeux actuels.

Projet REX – projet de suivi des optimisations énergétiques sur les écoles de Vézenaz et Collonge (cycle élémentaire) (n°7)

Forte d'expériences concluantes en matière d'optimisation thermique avec une entreprise spécialisée, la commune a été invitée par SIG-eco21, l'Université de Genève et la Haute école du paysage, d'ingénierie et

d'architecture de Genève (HEPIA) à participer à un projet de suivi et analyse des optimisations thermiques (projet REX).

Les écoles de Vézenaz et de Collonge (cycle élémentaire) ont été retenues comme sites pilotes. Les résultats sont documentés et analysés par l'Université de Genève et l'HEPIA.

L'objectif de ce projet est d'identifier les interventions les plus efficaces en matière d'économies d'énergie, afin de cibler les investissements et maximiser leur impact, tant pour les collectivités que pour les acteurs privés.

Le système mis en place permet le monitoring et l'optimisation automatique du chauffage en fonction des températures ambiantes et des prévisions météorologiques. Il vise à réduire l'indice de dépense de chaleur (IDC) et les charges, tout en garantissant le confort thermique. Cette approche permet également d'éviter des travaux d'isolation non justifiés et de dimensionner plus finement les futures installations de chauffage.

Les mesures mises en œuvre comprennent :

- › La mise en place de contrats de monitoring et d'optimisation des installations chauffage et ventilation
- › Des interventions ciblées sur les installations techniques et la régulation
- › L'installation de sondes de température dans les locaux en 2025.

La dernière étape prévoit l'installation de vannes pilotées, permettant d'ajuster en continu les débits, les consignes de température et les horaires de chauffe selon les caractéristiques de chaque local.

Remplacement du système de chauffage des crèches l'île aux Mômes Vézenaz 1 & 2 (n°8)

Depuis l'ouverture de la crèche l'île aux Mômes Vézenaz 1 (IAM 1) en 2010, la chaudière à pellets présente des dysfonctionnements récurrents, ayant donné lieu à un litige avec l'entreprise générale. Malgré des travaux correctifs, un changement de prestataire en 2022 et une révision complète en 2024, l'installation demeure instable, avec notamment des dégagements de fumée ayant nécessité des évacuations. Un défaut lié au conduit d'évacuation des fumées a été identifié.

Au regard des coûts d'entretien croissants et de la fiabilité insuffisante du système, les spécialistes ont recommandé son remplacement par une solution mieux adaptée aux spécificités des deux bâtiments : IAM 1 (chauffage au sol basse température et besoin de rafraîchissement) et de l'île aux Mômes Vésenaz 2 (IAM 2 – distribution de chaleur en haute température (radiateurs) car il s'agit d'un bâtiment patrimonial et la rénovation n'a pas permis un changement radical du système de chauffage).

La solution retenue prévoit de remplacer la chaudière à pellets par deux pompes à chaleur (PAC) air-eau, d'une puissance de 22,1 kW pour IAM 1 et de 42,4 kW pour IAM 2, permettant d'assurer le chauffage et l'eau chaude sanitaire des deux sites. La PAC d'IAM 1 permettra également de limiter les surchauffes estivales dans la mesure où le système peut être inversé pour injecter de l'eau fraîche dans un chauffage au sol et, donc, d'apporter de la fraîcheur aux enfants et bébés. Les installations seront réparties entre le sous-sol et l'extérieur d'IAM 1, avec une distribution vers IAM 2 via le réseau existant, puisqu'IAM 2 ne dispose pas d'espace suffisant pour accueillir ses propres installations techniques.

En complément, 90 panneaux photovoltaïques (41 kWc) seront installés sur la toiture d'IAM 1 afin de couvrir une partie des besoins énergétiques des deux crèches.

Le 16 décembre 2025, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 430 000 F pour le remplacement du système de chauffage et l'installation photovoltaïque.

Une étude d'implantation des PAC sera réalisée, suivie d'une procédure d'appel d'offres. Sous réserve des autorisations de construire, des délais de livraison et des disponibilités d'intervention des entreprises, les travaux de démontage des installations existantes et la pose des nouvelles PAC pourraient démarrer début juillet 2027.

Équipement de ventilateurs destinés aux écoles et à la Ferme de Saint-Maurice (n° 9),

En 2023, afin d'atténuer les effets de la chaleur dans les classes, la Commission Scolaire a préavisé favorablement l'achat de ventilateurs pour équiper les classes des trois écoles publiques communales dans le but de les rafraîchir lors de périodes de températures élevées.



La même démarche a été effectuée pour le couvert de la Ferme de Saint-Maurice, tout en respectant la charpente de la Ferme et la qualité architecturale du site.

Le crédit d'engagement global de 136 000 F voté en 2024 a permis l'acquisition des appareils et leur mise en place avant l'été 2025. Collonge-Bellerive est ainsi la première commune du canton à avoir installé des ventilateurs dans toutes les classes de ses bâtiments scolaires.

École de Collonge, cycle élémentaire (n°10), – Lutte contre la chaleur estivale

Route d'Hermance 110

À la suite de l'acceptation de la délibération D 24-26 relative à l'étude et à la réalisation d'une structure d'ombrage pour le « Pavillon Joye », un projet a été élaboré avec le bureau d'architectes mandaté et une demande d'autorisation de construire définitive a été déposée le 8 avril 2025.



Lors de son instruction, le projet a fait l'objet d'un préavis négatif de l'Office du patrimoine et des sites, suivi d'un refus de l'autorisation par l'Office cantonal des autorisations de construire.

Après concertation avec le Service des monuments et sites, le projet a été revu, la structure d'ombrage réduite et simplifiée et la plantation d'arbres prévue.

La Commission Bâtiments et logement a été informée de cette nouvelle proposition, soutenue par le Conseil administratif, lors de la séance du 27 octobre 2025. Les études ont été poursuivies dans le but de déposer une nouvelle demande d'autorisation conforme aux exigences cantonales début 2026.

Projet de rénovation, de transformation et d'agrandissement des bâtiments du site de « l'épicentre » (n°11),

Chemin de Mancy 61

Le centre culturel de l'épicentre comprend le bâtiment des associations, une salle de spectacle (Ferme Margand), un skate-park et des espaces de stationnement.



Le bâtiment des associations regroupe le «Centre Artistique du Lac» (centre de formation artistique pluridisciplinaire), le «Point d'Interro» (centre de loisirs pour les jeunes) et les locaux du Service culturel communal.

La Ferme Margand accueille essentiellement des concerts et des projections de films.

Les études menées conjointement avec un pool de mandataires ont permis de développer le projet, qui désormais s'articule autour de quatre interventions :

- › **Le Bâtiment des associations** fera l'objet d'une rénovation complète (mise aux normes, techniques et énergétiques) et d'une extension. La réorganisation intérieure permettra de créer des espaces adaptés aux besoins des utilisateurs, avec notamment l'agrandissement de «l'épicafé» et la création d'une cuisine distincte.
- › **Une nouvelle construction**, implantée sur l'actuel parking, comprendra des espaces dédiés à l'accueil des jeunes, une salle de danse, une salle polyvalente et des ateliers. Elle intégrera également la centrale technique du site. L'étude d'un second niveau de sous-sol, susceptible de créer des surfaces complémentaires à usage associatif, est en cours.
- › **La Ferme Margand** ne subira pas de travaux hormis quelques modifications techniques en lien avec le remplacement de la production de chaleur prévue dans la nouvelle construction. Des aménagements provisoires permettront le maintien de la programmation culturelle durant les travaux.
- › **Les aménagements extérieurs** seront entièrement repensés, avec la création d'une place centrale et une meilleure intégration du skate-park dans un environnement paysager dont l'arborisation sera renforcée.

Le 6 mai 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération D25-06 relative à un crédit de 13215000 F pour la poursuite des études et la réalisation du projet.

La demande d'autorisation de construire, déposée le 14 août 2025, devrait aboutir au premier trimestre 2026.

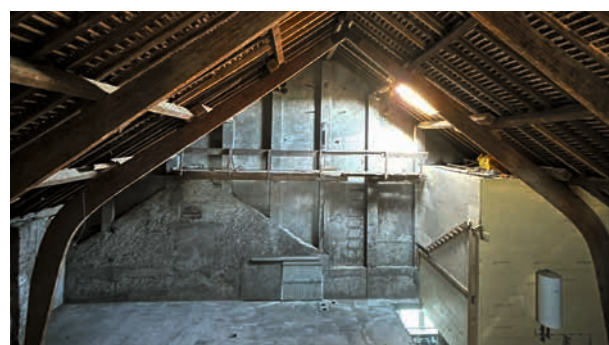
En parallèle, des études sont menées afin d'organiser la délocalisation des utilisateurs pendant le chantier. À cet effet, le 25 novembre 2025, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement de 1150000 F (délibération D 25-22), pour l'installation de structures modulaires au chemin du Grand-Clos, destinées aux associations, tandis que le Service culturel sera relogé à Vézenaz.

Projet d'acquisition des bâtiments de la « Ferme Falquet », future parcelle 10198 (N°12) *Route d'Hermance 140*

À la suite de l'analyse menée en 2023 sur les besoins communaux prévisibles à un horizon de 20 à 25 ans, un déficit important en locaux administratifs a été identifié. Par ailleurs, la salle du Conseil municipal située au sein de la mairie deviendra insuffisante à moyen terme, du fait de la croissance démographique qui engendrera une augmentation du nombre d'élus et de membres du public assistant aux séances.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a identifié une opportunité au centre du village, constituée de bâtiments d'habitation et d'une grange dont l'exploitation agricole est appelée à cesser. Ce site présente un intérêt particulier en raison de sa proximité avec la mairie, de sa valeur patrimoniale et de son potentiel à répondre durablement aux besoins de l'administration et du Conseil municipal.

Les bâtiments, inscrits au recensement architectural cantonal, devront être entièrement rénovés dans le respect des exigences patrimoniales et énergétiques. À ce titre, les demandes d'autorisation de construire seront soumises au préavis du Service des monuments et sites. La grange, caractérisée par un grand volume, offre la possibilité de créer des étages intermédiaires destinés à accueillir une partie de l'administration communale. Quatre nouveaux logements pourront également être créés.



En 2025 une partie des parcelles concernées ont été soumises à une procédure de désassujettissement auprès de la Commission foncière agricole cantonale, indispensable pour permettre la vente de celles-ci à la commune.

Cette démarche permettra de concrétiser, en 2026, les décisions adoptées en 2024 par le Conseil municipal (D24-19 et D24-20), relatives à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5 770 000 F pour l'acquisition de la future parcelle n°10198 (env. 1193 m², issue en partie des parcelles nos 4505, 7739 et 8607), ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'étude de 250 000 F pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, incluant l'autorisation d'emprunter.

Abris de protection civile (PC) – Mise aux normes des installations

Au printemps 2022, le Département de la sécurité, de la population et de la santé a invité les communes à porter une attention particulière à l'état d'entretien des abris de protection civile, afin d'en garantir l'exploitation.

À la suite d'un audit des abris communaux, la nécessité de travaux de mise aux normes a été identifiée. En novembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540 000 F pour la mise aux normes des abris publics et de ceux destinés aux habitants ou usagers des immeubles communaux.

En 2024, les travaux ont été mis en soumission auprès d'entreprises spécialisées reconnues par l'OCP-PAM. Leur réalisation a été planifiée sur les deux années suivantes.

En 2025, la commune a procédé à la révision complète de plusieurs abris (contrôle et remise en état des installations, notamment ventilation, joints et filtres), situés au chemin du Château-de-Bellerive 3, au chemin de la Plantée-du-Chêne 57-59, au chemin du Pré-de-la-Croix 6-8, à la route de Thonon 152C, au chemin du Grand-Clos 6-8, à la route d'Hermance 97 et 105, ainsi qu'au chemin de La-Californie 34.

Les abris situés au chemin du Pré-d'Orsat 12, au chemin du Château-de-Bellerive 5 et à la route d'Hermance 101 seront traités en 2026.

Remplacement des éclairages halogènes et des tubes fluorescents par des éclairages LED, dans les bâtiments du patrimoine administratif

L'Union européenne et la Suisse interdisent depuis 2020 la mise sur le marché des tubes fluorescents et des lampes fluorescentes compactes non intégrées. En Suisse, l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE) et la loi sur l'énergie imposent des objectifs de réduction de la consommation électrique.

Ces évolutions rendent difficile la maintenance des installations existantes, en raison de l'indisponibilité des sources lumineuses originales. Le remplacement par des luminaires LED constitue dès lors une solution durable, permettant de réduire la consommation énergétique, l'empreinte carbone et les charges d'exploitation.



Au total, 1146 points lumineux sont concernés. Compte tenu de ce volume, un appel d'offres en procédure sur invitation sera lancé, avec une organisation en plusieurs lots et l'intervention de plusieurs entreprises.

Dans les écoles, les travaux devront être réalisés durant les vacances estivales. Le remplacement des 667 points lumineux des deux écoles de Collonge est prévu sur deux ans.

Le 16 décembre 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération 25-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 245 000 F pour le remplacement des éclairages par des solutions LED dans les bâtiments du patrimoine administratif communal.

Toilettes publiques

Le 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la motion M24-07 « Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux ».

À la suite de cette décision, la période d'ouverture des WC publics a été étendue: la période d'hivernage repoussée à mi-novembre pour une partie des installations, et à mi-décembre pour les autres.

Une étude spécifique portant sur l'offre de WC publics sur le territoire communal a été présentée au Conseil administratif en début d'année 2025. Au regard des mesures déjà mises en œuvre et des coûts associés, il n'a pas été jugé nécessaire d'augmenter l'offre existante.

Entretien

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel et les dépassements de budget ont permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- › **Crypte de Vézenaz** – chemin des Rayes 12 – remplacement du parquet par un carrelage à la suite d'une inondation ;
- › **Buvette Saint-Paul** – chemin de La-Californie 34 – remplacement des deux frigos de la buvette ;
- › **Crèche l'île aux Mômes Vézenaz 1** – chemin de Trémessaz 8 – finalisation du remplacement du linoléum – début de réfection des peintures par étapes ; réfection des aménagements extérieurs (gazon) ;
- › **École de Vézenaz** – chemin de La-Californie 18-24 – réparation des stores – remplacement des lins par étapes ;
- › **École de Collonge, cycle élémentaire** – route d'Hermance 110 – début de remplacement du circulateur (ECO 21) et début de réfection de peintures par étapes et sécurisation de la scène de la salle communale (statique du bâtiment) ;
- › **TCCB (Tennis-Club de Collonge-Bellerive)** – chemin de Relion 22 – recherche de fuite de gaz ;

- › **Centre Communal et Commercial de Vézenaz (CCCV)** – chemin du Vieux-Vézenaz 35 / route de Thonon 48 – installation d'un local à vélo pour la Police municipale et création de quatre places de stationnement vélo pour le public ; révision complète d'un des deux monoblocs de ventilation (rétrofit) ;
- › **Mairie** – chemin du Château-de-Bellerive 1 – installation de détecteurs de présence et d'éclairage de secours dans le hall d'entrée.

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive – FICB

Le Conseil municipal a créé la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive en 2015 afin d'acquérir, construire et gérer des immeubles destinés à proposer à la population, en priorité aux habitants de la commune, des logements de qualité à loyer raisonnable, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Afin de garantir son autonomie financière et sa capacité d'investissement, la commune a doté la Fondation de plusieurs biens immobiliers, notamment les immeubles de la place Natascha-De-SENGER 8-10 et du chemin du Pré-d'Orsat 14-16 (Quadrilatère I et II).

Elle a également soutenu la Fondation lors de l'acquisition, en 2020, de la Résidence des Crêts de Vézenaz.

Parc locatif : appartements et locaux commerciaux de la commune

Adresses	Appartements	Locaux commerciaux
Chemin du Château-de-Bellerive 3		1
Chemin de la Dame 67	1	
Chemin du Grand-Clos 6, 8, 10	19	6
Place Emma-Yersin 3	8	2
Route d'Hermance 95, 97, 99, 105 chemin du Grand-Clos 3	37	5
Route d'Hermance 110	1	
Route d'Hermance 111	7	1
Route d'Hermance 117	1	
Route d'Hermance 150	5	2
Chemin du Pré-de-la-Croix 6, 8	18	
Chemin des Rayes 3	4	
Route de Thonon 48		1
Route de Thonon 55, 57, 59	20	
Route de Thonon 61		5
Route de Thonon 152 C		9
Chemin du Vieux-Vézenaz 24	1	1
Total	122	33

Décisions prises par la commune en 2025

Durant l'année 2025, la commune s'est prononcée sur les objets suivants concernant la Fondation :

Le 20 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé, par 17 oui et 1 abstention, la délibération D25-09 relative aux comptes 2024, au rapport de l'organe de révision et au rapport d'activité de la FICB.

Les comptes de la FICB figurent à la fin du présent rapport et le rapport d'activité 2025 est disponible sur le site internet de la Fondation : www.ficb.ch

Au 31 décembre 2025, la FICB gère un parc immobilier composé de 96 appartements, de surfaces commerciales et de 256 places de stationnement.

L'année 2025, marquant la fin de la législature 2020–2025, s'est inscrite dans la continuité des activités de la Fondation, avec un suivi régulier des missions liées à la gestion et au développement du patrimoine immobilier.

Le Conseil de fondation a validé les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'institution, notamment les comptes 2024, le budget 2026 et les orientations relatives aux projets en cours. La Direction a assuré le suivi opérationnel, en coordination avec les régions et partenaires concernés.

Le projet d'agrandissement portant sur les parcelles n° 8740 et 7466 au chemin des Rayes 33 a été poursuivi. Les études engagées ont permis de préciser le potentiel de développement du site et de préparer les démarches de planification nécessaires, notamment en matière de modification de zone et de plan localisé de quartier.

À la Résidence des Crêts de Vésenaz, une attention particulière a été portée au maintien d'un cadre de vie de qualité ainsi qu'au suivi des demandes des résidents et de leurs familles.

L'exercice 2025 s'est achevé sur une situation stable, avec une gestion maîtrisée permettant d'assurer la continuité des missions de la Fondation et la poursuite de ses projets.

Routes, canalisations et infrastructures

Reflets de la législature 2020-2025

Dans la continuité de la précédente législature, la priorité a été mise sur les aménagements routiers afin de sécuriser la mobilité douce : Zone 30 km/h – Lac, réaménagement des chemins des Champs-de-Chaux et du Pré-d'Orsat ou encore mesure à l'essai au chemin du Petray dans le but de créer une voie de mobilité douce.

Les travaux de réaménagement routier de surface ont été l'occasion d'analyser l'état des réseaux enterrés. Il s'est avéré nécessaire d'engager d'importants travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées dans de

nombreux chemins, soit : au chemin de Sous-Caran, au chemin de Bois-Caran, au chemin du Château-de-Bellerive, au chemin de la Savonnière, au chemin de la Pierre et au chemin Prudent-Balland. Des interventions ponctuelles visant à supprimer les chambres doubles ont également été réalisées. D'autre part, lorsque l'opportunité se présentait, l'enfouissement de lignes aériennes d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie a été réalisé ce qui a permis à la commune de renouveler le réseau d'éclairage public afin de viser une optimisation de la consommation d'énergie ainsi que sa régulation.

Canalisations

Optimisation du réseau d'assainissement secondaire

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) coordonne la gestion des eaux à l'échelle communale, à travers un concept d'évacuation, un plan d'action et un dispositif d'exploitation des installations.

Adopté en 2015 par le Conseil d'État et révisé en 2022, il identifie les mesures nécessaires à l'amélioration du réseau d'assainissement des eaux claires et usées, sur la base notamment des rapports des Services industriels de Genève (SIG), mandatés pour son entretien.

Les interventions sont priorisées selon leur degré d'urgence et les opportunités de coordination avec d'autres travaux communaux, cantonaux ou de réseaux de distribution d'énergie (notamment SIG).

Plusieurs études ont été réalisées en 2025 : collecteur d'eaux claires, chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte

À la suite de violents orages en août 2020, la mise en charge et l'explosion du collecteur ont provoqué des affaissements de la chaussée. Des études ont été engagées dès 2021 par la commune, mettant en évidence une sous-capacité de l'ouvrage dans le cadre du PGEE. Le collecteur, qui se déverse dans le lac au

niveau du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, draine un bassin versant couvrant plusieurs communes (Collonge-Bellerive, Cologny, Choulex et Vandœuvres). La commune de Collonge-Bellerive pilote le projet, l'exutoire étant situé sur son territoire.

En 2023, l'Office cantonal de l'eau a requis des études complémentaires portant notamment sur la capacité du bassin versant, le contrôle des raccordements privés et l'opportunité de remettre à ciel ouvert certains tronçons de l'ouvrage.

En 2024 et 2025, plusieurs crédits d'étude ont été sollicités afin de poursuivre les analyses nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation de construire. Le 25 mars 2025, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-02 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 66 000 F pour la poursuite des études concernant la réfection de l'exutoire au lac (parcelles n° DP8346, DP8344 et DP1864).

La répartition financière entre les communes concernées, ainsi que la prise en charge des travaux, feront l'objet de discussions avec les partenaires et le fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Les études se sont poursuivies en 2025 jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire. Les travaux sont planifiés pour la fin de l'année 2026.

Collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Sous-Caran

Un rapport établi en 1992 relevait déjà une sous-capacité hydraulique locale des collecteurs d'eaux claires sur la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de la Praly. L'urbanisation intervenue depuis lors a accentué cette problématique.

Le remplacement de ces collecteurs était prévu en coordination avec le projet d'aménagement de la route d'Hermance, entre le carrefour de la route de Thonon et le chemin de Botterel, incluant l'élargissement de la chaussée ainsi que la réalisation de pistes cyclables et de trottoirs.

En 2015, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a informé la commune de la réactualisation du projet routier sur la route d'Hermance. En 2023, le Conseil administratif a réaffirmé, lors d'échanges avec le conseiller d'État en charge du dossier, l'importance de réaliser la piste cyclable et le trottoir, même par étapes.

Dans le cadre de l'instruction de la requête en autorisation de construire (DD n° 329812/1), déposée en 2024 par le Département de la santé et des mobilités (DSM), l'Office cantonal de l'eau a conditionné l'octroi de l'autorisation à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, conformément aux prescriptions du PGEE.

En 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80 000 F, destiné à définir les sections à remplacer, les interventions à réaliser, leurs coûts, ainsi que les éléments nécessaires au dépôt de la demande d'autorisation de construire.

Le périmètre du projet cantonal s'étend du carrefour de Vézenaz au chemin de Botterel, tandis que celui du projet communal va jusqu'au chemin de Sous-Caran. Le dimensionnement hydraulique nécessite toutefois de considérer l'ensemble du bassin versant, jusqu'à l'exutoire au lac, pour les collecteurs d'eaux claires et usées.

Les études et l'appel d'offres pour un pool de mandataires (ingénieurs civils, en hydraulique et de la circulation, architectes paysagistes et géomètres) ont été menés en 2025. Un appel d'offres en co-maîtrise d'ouvrage avec le canton est prévu en 2026, pour un démarrage des travaux en 2027.

Réseau d'assainissement des eaux claires et usées plusieurs étapes dans la zone 30 LAC

Des travaux de réhabilitation et de reconstruction du réseau d'assainissement des eaux claires et usées ont été menés en parallèle des aménagements de la zone 30 km/h, dans le secteur situé à l'aval de la route d'Hermance.

Ces interventions sont réparties en quatre étapes, dont les deux premières ont été réalisées entre 2023 et 2024.



La troisième étape, relative au chemin de la Savonnière, a débuté en 2024 et s'est terminée en avril 2025. Toutefois, dès le démarrage des travaux, plusieurs aléas de chantier ont été recensés et il est apparu que le crédit d'engagement de 701 000 F (délibération 23-30) voté en 2023 et destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs du chemin de la Savonnière serait insuffisant.

La reconstruction des deux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, entre le chemin du Nantet et le chemin de Contamines-sous-Cherre, a fait l'objet de plusieurs adaptations en raison, principalement, des deux contraintes suivantes: d'une part, le risque de mise en péril d'une conduite de distribution de gaz des Services Industriels de Genève nécessitant de terrasser au camion aspirateur. Et d'autre part,

l'encombrement des divers réseaux enterrés rendant impossible la pose du nouveau collecteur d'eaux claires Ø 900 mm et nécessitant de modifier la géométrie des deux collecteurs projetés en les déplaçant, accroissant ainsi les travaux relatifs aux branchements privés.

Lors de sa séance du 25 mars 2025, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 716 000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin de la Savonnière.

La quatrième et dernière étape concerne le chemin du Port-de-Bellerive. À la suite de l'approbation, en 2024, d'un crédit d'étude de 120 000 F (D24-18), les études ont été réalisées en 2025. Long de 936 m, cet axe relie la route d'Hermance au chemin du Milieu et dessert notamment le débarcadère et le port de la Gouille. Il accueille près de 1390 mètres de collecteurs d'eaux pluviales et usées.

Il a été identifié qu'un tronçon de collecteur d'eaux pluviales d'une longueur d'environ 280 m, était en sous-capacité hydraulique, soit un tronçon bien plus important que celui identifié dans le PGEE (63 m). De plus, le tronçon de collecteur d'eaux usées s'étendant entre le chemin de Bois-Caran et le chemin du Milieu, d'une longueur d'environ 500 m, rempli de racines, a montré un nombre important de défauts structurels et d'étanchéité nécessitant des travaux de réhabilitation.

Le 24 juin 2025, le Conseil municipal a accepté la délibération 25-15 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 3120 000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées situés au chemin du Port-de-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à concurrence de 3240 000 F.

Parmi ces travaux de réhabilitation, une technique avant-gardiste de mise en œuvre est utilisée pour le collecteur des eaux usées. Il s'agit du tubage, une technique de réhabilitation très répandue dans le réseau de distribution d'eau potable et de gaz, mais beaucoup moins dans le réseau d'assainissement. Lorsque les dimensions du collecteur existant sont suffisantes, cette solution permet de résoudre les problématiques liées à l'état du collecteur tout en minimisant les interventions et matériaux nécessaires ou encore les emprises de chantier. Cette technique est plus pérenne que le chemisage. Il est prévu de traiter par cette technique environ 57 % du réseau d'assainissement secondaire du chemin du Port-de-Bellerive.

Collecteurs eaux claires et usées chemin Prudent-Balland

Le 19 décembre 2023, le Conseil municipal a voté la délibération D23-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la création d'une zone 30 km/h

dans le village de Saint-Maurice et dans lequel un montant de 23 000 F est alloué aux études liées à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin Prudent-Balland et au chemin de la Pierre.

Les travaux suivants se sont déroulés vers la fin de l'année 2024 et ont été finalisés en 2025 : la réhabilitation par chemisage des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ; la mise en séparatif de 5 chambres doubles ; la reprise des éventuels branchements non étanches.

Routes

Réaménagement de la route cantonale d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel, afin de sécuriser les mobilités douces

La route d'Hermance, axe structurant de la commune (env. 12 000 véhicules/jour), présente des aménagements hétérogènes pour la mobilité douce.

Une pétition déposée en septembre 2004 au Grand Conseil demandait déjà un élargissement des trottoirs et une piste cyclable sans interruption sur la route d'Hermance. Bien qu'un projet ait été élaboré en 1997 au niveau du canton, sa réalisation, initialement prévue en 2006, n'a pas abouti.

En 2023, la commune a réaffirmé sa volonté de relancer ce projet, en se déclarant prête à financer la mise à jour de l'étude de faisabilité. Le canton a confirmé que cette démarche devait être portée par la commune, l'État n'ayant ni les ressources humaines, ni les ressources financières pour prioriser ce projet.

Le 28 octobre 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération 25-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400 000 F pour la réactualisation du projet, incluant une analyse juridico-foncière et des relevés topographiques.

Compte tenu des contraintes existantes et de l'écart entre le projet initial et le gabarit disponible, l'approche retenue vise à améliorer la continuité piétonne et à développer des aménagements cyclables adaptés, en s'appuyant notamment sur les servitudes existantes.

La réalisation du projet nécessitera des négociations foncières avec les propriétaires concernés. La commune demeure par ailleurs dépendante de la planification cantonale et des priorités fixées par le Conseil d'État.

Réaménagement du carrefour au bas du chemin des Rayes et tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon en lien avec les travaux collecteurs eaux claires et usées.

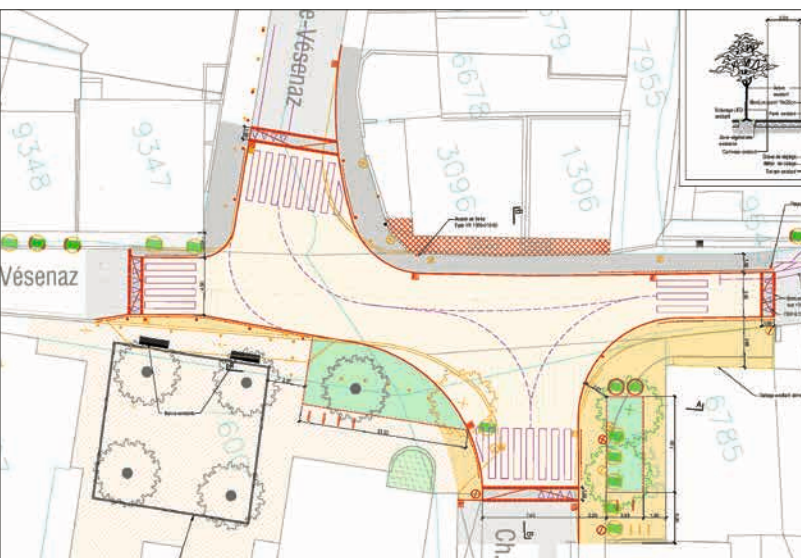
Des études ont été menées en 2023 en vue de l'adaptation du carrefour au bas du chemin des Rayes, afin d'améliorer la circulation, notamment celle des véhicules des Transports publics genevois (TPG). Ce projet intègre également les interventions prévues au PGEE sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, dont l'un présente une sous-capacité hydraulique et l'autre nécessite des réhabilitations.

En 2024 et 2025, des études complémentaires ont été réalisées sur les réseaux souterrains. Le Conseil municipal a accepté, en 2024, la délibération D24-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170 000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.

Les analyses ont porté sur l'ensemble du bassin versant depuis la route de La-Capite, afin de dimensionner les collecteurs et de localiser les interventions à réaliser sur le chemin des Rayes.

Par ailleurs, en coordination avec les SIG, la conduite d'eau potable du chemin des Rayes fera l'objet d'une réhabilitation, en raison de plusieurs fuites constatées. Ces travaux seront réalisés conjointement avec ceux des collecteurs.

Avec plus de 5000 véhicules chaque jour, le chemin des Rayes est le chemin communal le plus emprunté, la gestion de ce chantier sera un vrai défi. Les travaux du carrefour sont prévus pour la fin de l'année 2026, la suite des interventions devant être planifiée en coordination avec les autres projets du secteur.



Zones 30 km/h LAC

En 2025, les travaux de mise en œuvre de la zone 30 km/h, ainsi que les interventions annexes (réhabilitation des collecteurs, enfouissement des lignes aériennes), se sont poursuivis avec le secteur B, comprenant notamment les chemins de Relion, du Milieu, du Château-de-Bellerive, de Contamines-sous-Cherre, de la Savonnière et Armand-Dufaux.

Le chemin du Port-de-Bellerive n'a été que partiellement traité en 2025 en raison des travaux liés à la réfection des collecteurs mentionnés plus haut.

Lors du vote du crédit d'engagement de 5 940 000 F (délibération 22-24) accepté en 2022, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance entre le chemin de Sous-Caran et la limite communale avec Corsier, il était prévu de limiter les interventions à des réfections ponctuelles.

Toutefois, l'état des revêtements constaté en cours de chantier a conduit à élargir le périmètre des travaux à des reprises ciblées de l'infrastructure routière.

Le 25 mars 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération 25-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 2 500 000 F.

L'ensemble des travaux est prévu pour le début de l'été 2026.

Zone 30 km/h à Saint-Maurice

À la suite des demandes des riverains, la mise en œuvre d'une zone 30 km/h est prévue dans le village de Saint-Maurice. Les aménagements visent à sécuriser les déplacements, optimiser le stationnement et limiter le trafic de transit.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a voté en 2023 un crédit d'étude de 70 000 F destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées aux chemins de la Pierre et Prudent-Balland, ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Prudent-Balland (délibération 23-32).

Le 28 octobre 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération 25-18 ouvrant un crédit de 814 000 F pour la création d'une zone 30 km/h à Saint-Maurice et l'enfouissement des lignes aériennes, avec autorisation d'emprunter à hauteur de 861 000 F.



La demande d'autorisation de construire a été déposée en mars 2025, avec les éléments suivants :

- › Matérialisation avec des totems des entrées/sorties de zone 30 km/h et modification de la signalisation verticale.

- › Instauration de la priorité de droite dans tout le secteur à l'exception du débouché du chemin de la Gentille sur le chemin de Saint-Maurice où la sécurité du débouché nécessite une perte de priorité.
- › Mise en sens unique du chemin de la Pierre, sur son tronçon compris entre le chemin Prudent-Balland et le chemin de la Gentille.
- › Matérialisation d'un trottoir sur le chemin de la Pierre entre l'entrée du hameau et le chemin Prudent-Balland et sur le chemin de la Dame, le long du mur menant à la Ferme de Saint-Maurice.
- › Modification de la géométrie des carrefours du chemin de Saint-Maurice / chemin Prudent-Balland, chemin de Saint-Maurice / chemin de la Dame, chemin de Saint-Maurice / chemin de la Gentille et chemin de la Pierre / chemin de la Gentille.
- › Création de stationnements alternés au chemin de la Pierre et au chemin de la Gentille. Maintien des stationnements existants au chemin Prudent-Balland.
- › Enfouissement des lignes aériennes d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie du chemin Prudent-Balland.
- › Optimisation et régulation du réseau d'éclairage public du chemin Prudent-Balland.
- › Reprises ponctuelles de l'infrastructure routière et des enrobés bitumineux.

Après la mise sur pied de l'appel d'offres, début 2026, la réalisation des travaux devrait démarrer en mars 2026 et durer environ 4 mois.

Réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat

À la suite du crédit d'étude voté en décembre 2021 (D21-44), des études ont été menées dès 2022 en vue du réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat.

Le projet vise notamment la sécurisation des cheminements piétons, la gestion des eaux de ruissellement, la modération du trafic, l'optimisation de l'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée. L'option d'un trottoir franchissable a été retenue afin de maintenir la circulation à double sens.

En 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1862000 F destiné au réaménagement de ce chemin.

Les travaux ont débuté en juin 2024 par l'intervention des SIG sur le réseau d'eau potable et se sont achevés en mars 2025.

Itinéraire cyclable – chemin du Petray

À la suite de demandes récurrentes des habitants, et à une motion, une mesure test a été mise en place dès le printemps 2024, consistant à fermer le chemin du Petray au trafic motorisé de transit pour une durée d'un an. En parallèle, des études ont été engagées en vue du réaménagement du tronçon.

Ces études, finalisées en 2025, ont été complétées par la mise en place d'un éclairage public et l'enfouissement de lignes aériennes.

Le 25 mars 2025, le Conseil municipal a validé le principe de création d'une voie de mobilité douce sur ce secteur prévue à l'automne 2026.



Sécurisation du chemin des écoliers chemin de La-Californie

Dans la continuité des démarches engagées pour les deux écoles de Collonge, un plan de mobilité scolaire a été lancé pour l'école de Vésenaz. Les enseignants, élèves et parents ont été consultés, complétés par des visites sur site, permettant d'identifier les points sensibles du cheminement. Ces analyses seront consolidées afin de définir les priorités d'intervention pour l'ensemble des 3 écoles.

En parallèle, un tronçon de trottoir a été réalisé au chemin de La-Californie 3 afin d'assurer la continuité piétonne sécurisée entre la route de Thonon et le chemin de la Carcellière. Cette intervention a été réalisée en coordination avec des travaux privés, en remplacement d'un aménagement provisoire matérialisé au sol.

Le 24 juin 2025, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la délibération 25-14 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 76000 F pour la réalisation de ce trottoir et l'inscription d'une servitude de passage public à pied.

Enfouissement des lignes aériennes

Dans la continuité de la motion M17-04 acceptée le 20 juin 2017, la commune examine systématiquement, en fonction des opportunités, la pertinence et le coût de l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone, électricité, éclairage).

Infrastructures diverses

Parking public des Rayes

Chemin des Rayes 8

Statistiques 2025

Le parking des Rayes, d'une capacité de 201 places, a été mis en exploitation à la fin de l'année 2004. Depuis lors, la commune a entrepris d'importants travaux d'entretien et de rénovation des installations existantes afin de répondre à la demande croissante des utilisateurs. Les données suivantes ont été enregistrées en 2025 :

114 331

entrées de véhicules
(soit près de 1%
de plus qu'en 2024).

36 %

des véhicules
stationnent, en
moyenne, moins
d'une heure.

183

abonnés à la fin
de l'année (hors
administration
communale).

61 %

taux d'occupation
du parking.

Parking public du Pré-d'Orsat

Chemin du Pré-d'Orsat 12

Statistiques 2025

La gestion de ce parking public est assurée par la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) pour le compte de la commune, qui est au bénéfice de servitudes d'usage de place de stationnement.

Ce parking dispose de 200 places (dont 67 sont réservées, dont 51 pour les locataires) pour voitures, 36 pour deux-roues motorisés (entièrement réservées) et 20 pour deux-roues. Les données suivantes ont été relevées en 2025 :

37 585

entrées (soit -1%
par rapport à 2024).

80,2 %

taux d'occupation
du parking.

21 %

des véhicules
stationnent moins
d'une heure.



Parking public des Rayes

Éclairage des routes cantonales – projet Optimalux

La stratégie cantonale «Optimalux» vise notamment à préserver la biodiversité, améliorer la qualité de vie des riverains et réduire la pollution lumineuse.

Le canton a ainsi opté pour l'extinction des points lumineux, avec un maintien de l'éclairage aux abords des traversées piétonnes et des zones sensibles, en particulier dans les traversées de villages. Cette mesure est entrée en vigueur en avril 2025.

Sensibles à la sécurité des habitants, les autorités municipales ont demandé des ajustements et fait rallumer de nombreux points lumineux sur toute la commune à la fin de l'année 2025. La phase de test est prolongée jusqu'en février 2027.

Éclairage public communal

L'assainissement du parc d'éclairage public a été engagé dès 2012, avec le remplacement de 83 % des sources lumineuses en deux ans.

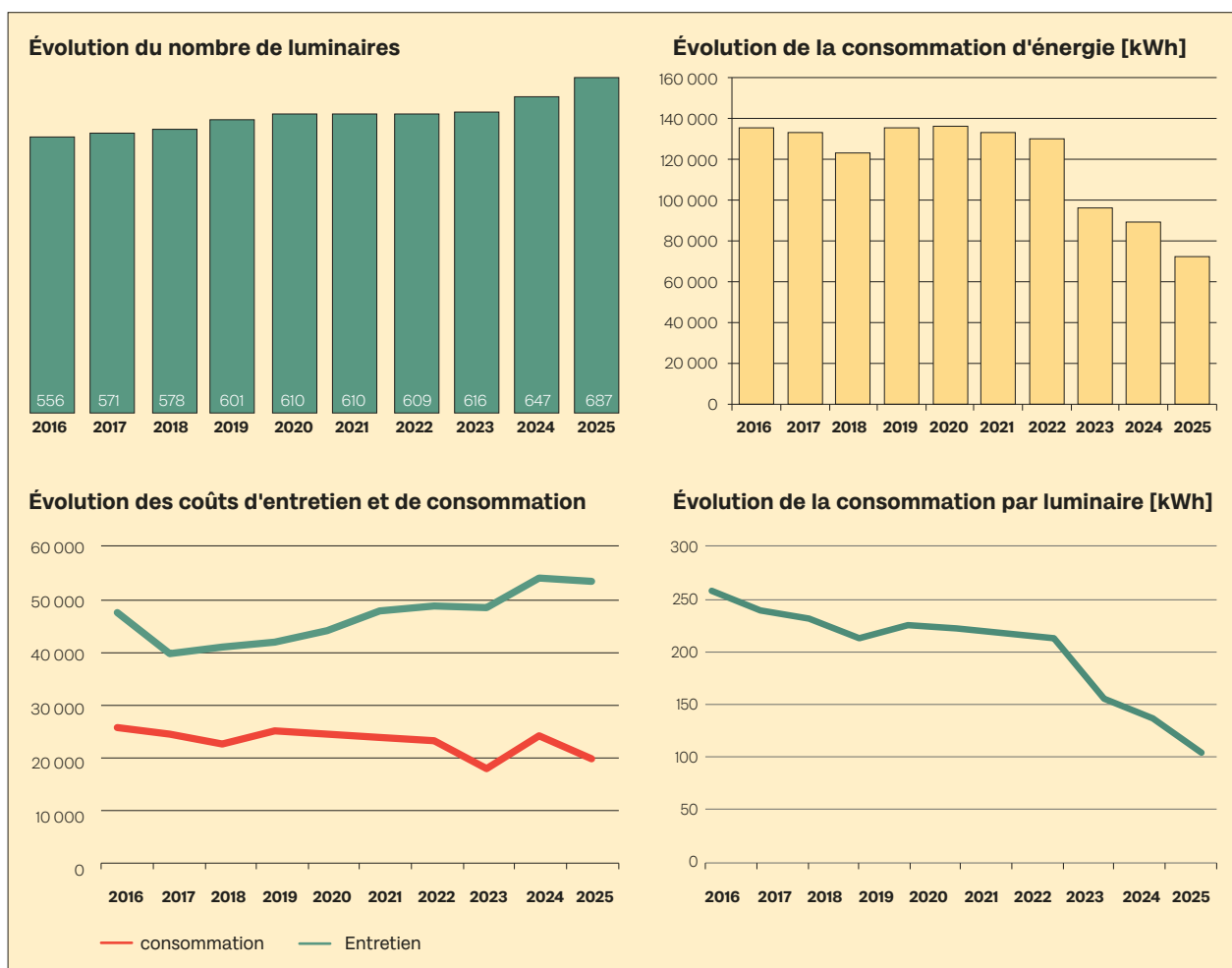
Depuis 2015, toute nouvelle installation utilise des équipements de dernière génération (LED ou solaire), intégrant des dispositifs d'optimisation de l'intensité, de détection de mouvement et/ou de temporisation.

En février 2021, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la motion M21-O2 «Belles étoiles», visant à réduire la pollution lumineuse. Celle-ci a conduit aux mesures suivantes:

- › En 2021/2022, le principe d'extinction de l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 (529 luminaires concernés)
- › En 2024/2025, dans le cadre des travaux de la zone 30-LAC, le principe de mettre en place des luminaires de nouvelle génération équipés d'une télégestion (230 luminaires concernés).

Dès lors, pour tout nouveau projet routier, le réseau d'éclairage public est étudié et assaini selon le même principe.

Dans le cadre du projet cantonal Optimalux précédemment évoqué, et de sa mise en œuvre en avril 2025, 159 points lumineux sur 260 ont été maintenus sur les axes cantonaux. La commune privilégie une approche différenciée, avec une réduction de l'intensité lumineuse de 50 % entre 22h00 et 1h00 ainsi qu'une extinction totale entre 1h00 et 5h00.



Environnement et développement durable

Reflets de la législature 2020-2025

La législature 2020-2025 a marqué une étape importante dans le renforcement de l'engagement de la commune en faveur du développement durable.

Les actions ont été structurées et amplifiées, notamment par la création d'un service dédié et l'adoption d'une charte politique, d'un programme d'actions, d'outils de planification stratégique et de fiches techniques thématiques.

Des démarches de sensibilisation ont été menées auprès de la population et du tissu économique, visant notamment l'amélioration du patrimoine bâti, le développement des énergies renouvelables

et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Dans ce cadre, durant la législature, près de 175 arbres ont été plantés et une première Journée du développement durable a également été organisée en 2024.

Cette période a permis de définir des stratégies spécifiques, dont une stratégie énergétique communale validée par le canton, ainsi que des outils de pilotage.

Les bases ainsi posées orientent la prochaine législature vers la mise en œuvre de projets structurants, en particulier en matière de transition énergétique, de mobilité douce et de gestion durable des ressources et des déchets.

Engagement politique

En juin 2023, les autorités communales ont adopté une charte de développement durable, formalisant la vision et la stratégie de la commune dans ce domaine.

Afin d'en assurer la mise en œuvre, un programme d'actions transversal a été élaboré et adopté par le Conseil administratif. Structuré autour de sept domaines clés, il décline les objectifs à atteindre d'ici 2030 et prévoit une centaine d'actions, appelées à évoluer dans le temps, en lien avec l'aménagement du territoire, les déchets et la sobriété, l'économie et les finances, l'énergie et les bâtiments, les espaces naturels et la biodiversité, la mobilité et enfin, la santé et le social.

Depuis 2023, un rapport annuel de développement durable est établi comme outil de suivi et de pilotage. Il permet de mesurer les progrès réalisés, d'assurer une restitution transparente des actions menées et de soutenir la prise de décision des autorités municipales.

Accompagnement & sensibilisation de la population

Un répertoire de fiches techniques « Durabilité » est mis à disposition des acteurs du territoire. Ces fiches, dédiées à des thématiques clés (énergie, déchets, biodiversité, etc.), présentent les enjeux et proposent des actions concrètes. Elles visent à sensibiliser et encourager l'engagement de la population.

- > Optimisation & rénovation énergétique, septembre 2023
- > Circularité, sobriété & zéro déchet, mars 2024
- > L'eau, une ressource à préserver, juin 2024
- > Biodiversité & milieu bâti, novembre 2024
- > Aperçu, portrait économique, novembre 2024

Par ailleurs, la commune a élaboré le guide « La durabilité à Collonge-Bellerive en un clin d'œil », destiné à valoriser les dispositifs existants et à accompagner la population dans l'intégration de pratiques durables au quotidien.

Déchets

Points de récupération communaux

Quatre grands points de récupération existent sur la commune (situés au chemin des Rayes, au parking de l'école de Vézenaz, à la route d'Hermance 54-56 et à la plage de la Savonnière) ainsi que trois plus restreints (à la route d'Hermance 150, au chemin du Grand-Clos 3 et sur la place de Saint-Maurice).

La commune encourage par ailleurs l'installation de conteneurs enterrés dans les habitats groupés. Les demandes émanant de propriétaires privés vivant dans des secteurs denses sont également examinées. Ainsi, à la suite de sollicitations de riverains du chemin de Sous-Cherre confrontés à des surcharges récurrentes, le Conseil municipal a accepté, en 2025, la délibération D25-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 67 000 F pour l'installation d'une benne enterrée.

Cette installation est soumise à conditions, notamment à son accessibilité à l'ensemble des riverains.

Sensibilisation de la population

Points de récupération

La commune a renouvelé, en partenariat avec le programme éco21 des SIG, deux journées de sensibilisation au tri et au recyclage des déchets aux points de récupération de Vézenaz et de Collonge. Près d'une centaine de visiteurs ont ainsi pu (re)découvrir les bonnes pratiques du tri sélectif.

Sensibilisation dans les écoles

Des actions de sensibilisation ont été menées dans les écoles de Vézenaz et de Collonge, en partenariat avec les associations Tricrochet et Oceaneye, afin de sensibiliser petits et grands aux questions liées au tri et au recyclage des déchets. Ces interventions pédagogiques ont permis d'aborder de manière concrète les enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques au quotidien.

Mobilitri

(encombrants et déchets spéciaux)

Une déchetterie mobile intitulée Mobilitri, lancée en 2020 avec 12 communes de la région Arve-Lac, propose un dispositif innovant de collecte des déchets encombrants ou spéciaux. Il permet d'améliorer la proximité et la flexibilité du service.

Un calendrier en ligne indique les emplacements mensuels. Le service est assuré 4 jours sur 7. À Collonge-Bellerive, il est proposé 4 jours par mois au bas du chemin de Blémant. Les habitants peuvent également accéder aux autres sites des communes partenaires d'Arve-Lac.

Un service de collecte sur appel des déchets volumineux est proposé. Toutefois, il est à regretter que ce service soit malheureusement confronté à de très nombreuses annulations sans préavis de la part de la population.

Au 31 décembre 2025, sept communes participent au dispositif. À Collonge-Bellerive, 76 % des ménages y étaient inscrits, avec environ 4 779 visites recensées et près de 430 tonnes de déchets encombrants collectées.

Il est rappelé que les entreprises peuvent y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail. Ce service est payant pour les entreprises.

Pour plus d'informations: www.mobilitri.ch

Fin 2025, un appel d'offres mené par les communes partenaires, avec le soutien du canton, a permis de renouveler la prestation pour une durée de trois ans, reconductible deux fois pour une année.

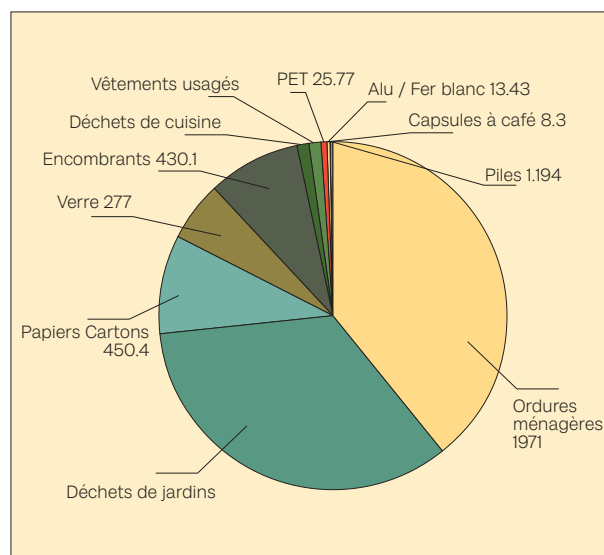


Récupération des déchets : constats, développements

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune poursuit ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets.

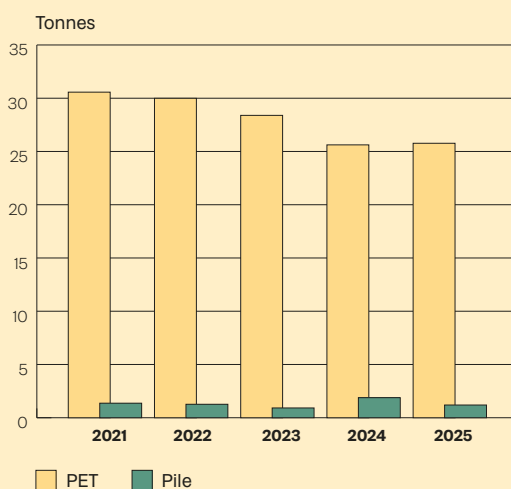
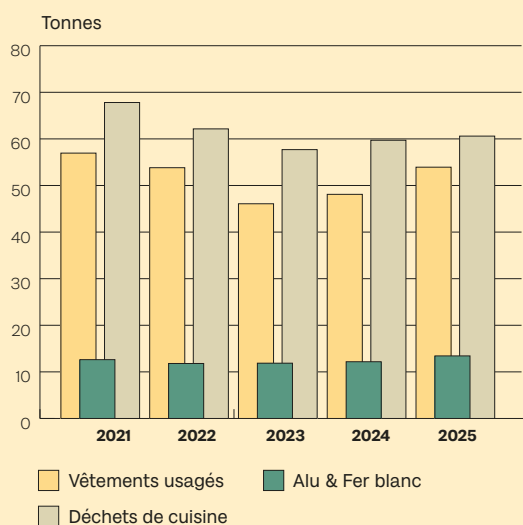
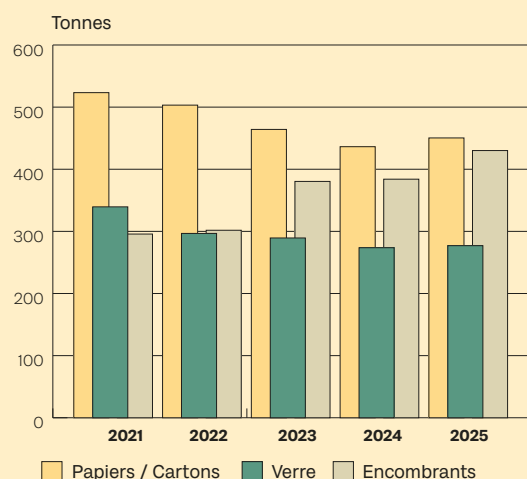
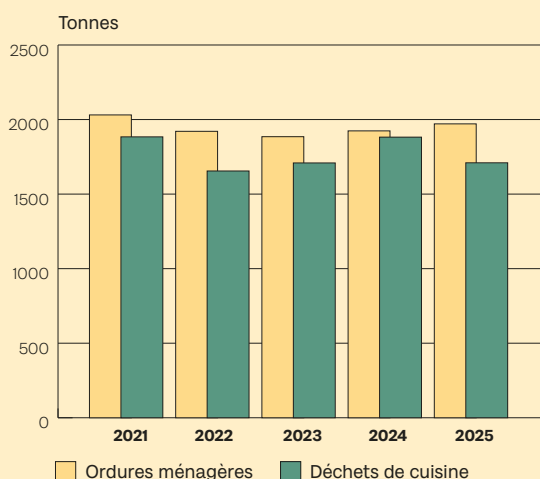
En 2025, 5000 tonnes de déchets ont été collectées, pour un taux de recyclage de 60,6% (+1,3%). Cet indicateur doit toutefois être nuancé. Le volume de déchets incinérés s'élève à 227 kg/habitant/an, en hausse de 4 kg par rapport à l'année précédente. Ce niveau, notamment lié à la part encore importante de déchets de cuisine dans les ordures ménagères (environ un tiers du contenu d'une poubelle), souligne la nécessité de poursuivre les efforts en matière de tri, notamment par l'utilisation des « p'tites poubelles vertes ».

À noter qu'en 2025 un appel d'offres relatif à la levée des déchets au porte-à-porte et dans les points de récupération a mené au changement de prestataire.



Résultats des levées de récupération

Statistiques 2021 - 2025



Énergie et Bâtiments

Stratégie énergétique du parc bâti

La commune a réalisé une étude détaillée de la performance énergétique de son parc bâti. Cette analyse s’est articulée autour de trois priorités: la réduction des besoins énergétiques, le recours accru aux ressources renouvelables et le renforcement d’infrastructures durables. Les résultats ont permis d’actualiser la politique énergétique communale, de définir une stratégie d’actions d’ici 2035 et d’intégrer une planification des mesures dans le plan d’investissements quinquennal.

Suivi énergétique

Afin de garantir un pilotage efficace de cette stratégie, la commune a mis en place un outil de suivi énergétique. Celui-ci permet de contrôler régulièrement les consommations, de vérifier l’avancement des objectifs fixés et d’apprécier l’impact des mesures mises en place. Cet outil favorise ainsi une gestion énergétique fondée sur des données mesurables et une évaluation continue des performances.

Transition énergétique

Depuis 2020, la commune a engagé plusieurs actions visant à sensibiliser la population aux enjeux de la transition énergétique.

En 2022, le Conseil municipal a accepté la délibération D22-16, ouvrant un crédit d’investissement de 1200 000 F destiné au soutien de projets d’énergies renouvelables (notamment installations solaires photovoltaïques et pompes à chaleur). Un règlement communal encadrant l’octroi de ces subventions (LC 16 961) est entré en vigueur la même année.

Face à l’augmentation soutenue des demandes et afin d’étendre le dispositif à la rénovation énergétique des bâtiments, le Conseil municipal a voté, le 27 juin 2023, un crédit d’engagement complémentaire de 960 000 F (D23-14, complétant D22-16). Le règlement initial a simultanément été abrogé et remplacé, au 1^{er} novembre 2023, par le « Règlement régissant les conditions d’octroi des subventions « Développement durable » de la commune de Collonge-Bellerive » (LC 16 951).

Subventions individuelles transition énergétique

Subventions	2023	2024	2025	Total
Installation de panneaux solaires photovoltaïques	36	110	56	202
Installation de pompe à chaleur	21	56	50	127
Rénovation énergétique (isolation toiture, murs, sols)	-	5	2	7
CECB Plus (budget de fonctionnement)	5	9	8	22
	62	180	116	358

Les dépenses totales pour ces actions, entre le début du projet en 2022 et fin 2025, s’élèvent à 1622853 F.

Ces dispositifs ont renforcé l’autonomie énergétique des propriétaires et leur participation à la transition énergétique du territoire. Le crédit reste actif jusqu’à fin 2026.

Permanence communale – Indice de dépense de chaleur (IDC)

En parallèle à ces dispositifs, la modification du règlement d’application de la loi sur l’énergie (REn) a conduit les autorités à soutenir les propriétaires face aux nouvelles exigences en matière d’efficacité énergétique. Le canton s’appuie à cet effet sur l’IDC, dont le seuil de tolérance a été fixé à 125 kWh/m²/an, au-delà duquel des mesures d’optimisation ou de rénovation s’imposent.

La commune a élaboré un guide d’accompagnement pas à pas et organisé, en partenariat avec l’office cantonal de l’énergie (OCEN), une permanence de consultation de deux semaines avec un expert énergétique, comprenant la réalisation d’un rapport IDC personnalisé et un entretien individuel pour chaque participant. Depuis 2023, près de 200 propriétaires ont bénéficié de ce dispositif dont plus de 80 en 2025.

Actions spécifiques pour le patrimoine bâti communal

- Optimisation énergétique des éclairages pour l’aviron et installation de détection d’éclairage du hall d’entrée de la Mairie;
- Rénovation du monobloc de ventilation du CCCV.

Encouragement à la mobilité douce

Fréquentation des transports en commun (TPG)

Le tableau ci-contre présente l’évolution de la fréquentation des transports en commun sur le territoire communal, en s’appuyant sur le nombre de passagers montant ou descendant aux arrêts situés sur la commune, et en particulier aux arrêts Vésenaz-Village et Collonge.

Nombre d’abonnés

En 2025, plus d’un tiers des habitants de la commune disposait d’un abonnement annuel TPG, soit 3063 personnes contre 2270 en 2024. Par ailleurs 347 personnes ont souscrit au moins un abonnement mensuel au cours de l’année.

L’augmentation du nombre d’abonnés s’explique principalement par la participation financière de l’État de Genève en complément de celle de la commune pour les abonnements juniors, seniors et personnes à l’AI.

Fréquentation des transports en commun (TPG)

Nombre de montées	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	1 083 361	1 213 419	1 300 517	1 361 202	1 425 267
Vésenaz, village	417 783	487 862	536 618	549 512	571 185
Collonge	83 099	96 152	100 032	107 654	108 847

Nombre de descentes	2021	2022	2023	2024	2025
Commune	1 139 275	1 274 185	1 347 748	1 399 609	1 458 546
Vésenaz, village	425 495	489 562	534 012	542 306	564 666
Collonge	84 459	96 133	99 664	109 227	108 415

Nombre d'abonnements TPG subventionnés annuellement par la commune

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Junior	643	580	555	541	545	520	651	684	766	681	24
Adulte	311	266	243	261	240	166	316	424	500	566	730
Senior	192	185	180	165	182	170	121	150	182	226	394
AI	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Total	1 139	1 026	963	984	955	807	1 122	1 300	1 492	1 487	1 153

Subvention abonnement général CFF et ½ tarif CFF

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnement général CFF	37	23	14	20	15	37	20	12	14	17	20
½ tarif CFF			—	—	—	—	227	225	577	349	402

Mesures en faveur de la mobilité douce – Détails de l'attribution des subventions communales en 2025

Subvention abonnement annuel Unireso TPG

En 2025, le Canton a pris en charge 100 % de l'abonnement « tout Genève » pour les jeunes jusqu'à 24 ans (sous conditions de formation/revenus) et 50 % pour les bénéficiaires AVS/AI résidents. En complément à ces aides, la commune a poursuivi l'octroi de subventions pour un montant total de 227 200 F.

Cartes CFF journalières dégriffées commune – Subventions abonnement général CFF et abonnement ½ tarif CFF – Voie N4 CGN

Cartes CFF journalières dégriffées commune

En 2025, 671 cartes journalières dégriffées commune ont été vendues à la population. Cette prestation a été testée depuis son introduction en février 2024 et la commune a décidé d'y mettre un terme fin décembre 2025, les conditions d'achat étant moins attractives et plus contraignantes que l'ancienne formule proposée par les CFF.

Subvention abonnement général CFF et ½ tarif CFF

Initiée en 2010, la subvention communale pour l'abonnement général CFF s'élevait à 150 F jusqu'à fin 2024; elle a été portée à 400 F en 2025.

Le montant de la subvention pour le ½ tarif CFF est quant à lui de 40 % du prix d'achat (qui est variable).

En 2025, la commune a subventionné les abonnements CFF pour les montants suivants:

- > Abonnement général: 8000 F
- > Abonnement ½ tarif: 26196 F

Lancement de la ligne N4 – Voie Bleue

Le 15 septembre 2025, la CGN a inauguré la ligne lacustre N4 dite de la « Voie Bleue », reliant les deux rives du lac entre Corsier et Bellevue.

Exploitée par un bateau pouvant recevoir au moins 40 vélos et intégrée en complémentarité avec les réseaux de transports publics existants, cette liaison répond principalement à un besoin de mobilité pendulaire.

La commune s'est activement engagée dans la conception et la mise en œuvre du projet, en collaboration avec les communes partenaires, la CGN et plusieurs acteurs privés, et participe à la convention de financement y afférente durant les trois ans d'essai.

Afin de favoriser l'appropriation de cette nouvelle ligne, les traversées ont été offertes au public jusqu'à fin 2025. À compter de 2026, les habitants de Collonge-Bellerive bénéficieront de la gratuité du transport des vélos, ainsi que d'une subvention communale de 50 % sur les billets et abonnements de la ligne N4.

Subventions vélos électriques, batteries vélos et vélos ordinaires

Depuis le 1^{er} janvier 2021 le montant du soutien communal pour l'achat d'un vélo électrique est de 500 F (y compris vélos-cargo) et de 250 F (ou au maximum le prix du vélo) pour l'achat d'un vélo ordinaire ou d'un kit permettant d'adapter un vélo ordinaire en vélo électrique.

De plus, une subvention de 50% du prix d'achat (mais au maximum 350 F) est accordée pour le remplacement d'une batterie de vélo électrique par l'achat d'une neuve.

En 2025, la commune a subventionné vélos électriques et vélos ordinaires pour un montant total de 65 685 F.

Subvention borne de recharge pour véhicule électrique

La commune a souhaité poursuivre cette action en subventionnant 30% du montant de l'installation à concurrence de 1000 F.

Subventions vélos électriques, batteries vélos et vélos ordinaires

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Vélos électriques (inclus vélos cargo)	64	70	114	120	132	181	237	172	164	128	116
Vélos ordinaires	—	—	—	—	—	—	63	45	30	47	32
Batteries vélos électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	13	10	10

En 2025, 16 installations ont été subventionnées pour un montant total de 9974 F.

Pour le détail des différentes subventions et conditions d'octroi, il faut se référer aux informations disponibles sur le site de la commune: collonge-bellerive.ch. Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions «Développement durable» et son annexe intitulée: catalogue des subventions.

En 2025, le montant total de l'ensemble des subventions individuelles pour la mobilité douce s'élève à près de 405 000 F.

Développement de l'électromobilité

En collaboration avec les SIG, la commune a lancé une étude visant à développer l'électromobilité sur le territoire. Cette initiative a pour objectif d'identifier les besoins spécifiques en infrastructures de recharge et d'évaluer les zones prioritaires pour leur implantation. Ce projet verra le jour à l'automne 2026.

Véhicule Mobility

Depuis octobre 2021, une 2^e place de parking a été mise à disposition de l'entreprise Mobility pour proposer un véhicule Mobility à la population. Ces places sont situées au P1 du parking des Rayes (situé au chemin des Rayes 8).

Pour plus d'informations:
www.mobility.ch/fr/clients-prives

Sites, Nature et Biodiversité

Réaménagement des cimetières

Inscrits depuis plusieurs années à l'agenda communal, les réaménagements des cimetières de Collonge et Vésenaz visent trois objectifs : renforcer la végétation et les zones ombragées, rénover ou agrandir les columbariums, et améliorer les accès ainsi que les infrastructures de stockage du Service de la voirie.

Un crédit d'étude de 75 000 F a été ouvert par la délibération D24-11, permettant d'engager les études nécessaires. Sur cette base, le Conseil municipal a accepté, le 24 juin 2025, un crédit d'engagement de 2 765 000 F pour le réaménagement des deux sites, assorti d'une autorisation d'emprunter à concurrence de 2 840 000 F (Délibération D 25-17).

Cimetière de Collonge

Existant depuis 1866, le cimetière de Collonge a été agrandi à plusieurs reprises au cours de la seconde moitié du siècle dernier.

Aujourd'hui, le cimetière de Collonge couvre une surface d'environ 4300 m².

Les travaux prévus sont :

- › L'aménagement d'une zone de stockage pour le matériel du Service de la voirie et les matériaux (terre et gravier) ;
- › Le remplacement du parc arboré existant (cyprès) par des essences mieux adaptées au dérèglement climatique ;
- › La végétalisation de manière générale du site ;
- › La mise en œuvre d'un réseau d'arrosage automatique ;



- › L'amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite, les engins du Service de la voirie, les marbriers et les convois funèbres ;
- › La rénovation intérieure du bâtiment du columbarium ;
- › L'équipement du site en mobilier urbain.

Cimetière de Vésenaz

Les travaux prévus portent sur :

- › L'aménagement d'une zone de stockage pour le matériel du Service de la voirie et les matériaux (terre et gravier) ;
- › Le remplacement du parc arboré existant (cyprès) par des essences mieux adaptées au dérèglement climatique ;
- › La végétalisation de manière générale du site ;
- › L'extension du réseau d'arrosage automatique ;
- › L'amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite, les engins du Service de la voirie, les marbriers et les convois funèbres ;
- › L'agrandissement du columbarium ;
- › La réfection du mur d'enceinte ;
- › L'équipement du site en mobilier urbain.

Les procédures liées aux demandes d'autorisation de construire des deux projets ainsi que celles liées à l'appel d'offres ont été prolongées, raison pour laquelle la mise en œuvre des travaux a été reportée au début de l'année 2026.



Subvention « Arborisation des parcelles privées » destinée aux propriétaires d'habitation individuelle et aux copropriétés d'habitation

Faisant suite à la motion M22-04 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur », et à l'objectif d'augmenter le taux de canopée de 5% d'ici 2030, la Commission Environnement et développement durable a examiné dès fin 2023 la création d'une subvention dédiée à l'arborisation des parcelles privées. En 2024, le Conseil administratif a adopté le règlement y afférent, entré en vigueur en même temps.

Destinée aux propriétaires et copropriétaires de biens immobiliers d'habitation, cette subvention concerne l'achat d'arbres, arbustes, arbrisseaux et haies vives indigènes, ainsi que les travaux de plantation, à hauteur de 30% du coût total, plafonné à 5000 F par projet et par propriétaire, renouvelable tous les trois ans.

En 2025, 9 réalisations d'arborisation ont été subventionnées pour un montant total de près de 15900 F.

Subvention pour l'installation de système de récupération des eaux de pluie

Adoptée par le Conseil municipal en 2024, cette subvention est destinée aux personnes physiques, propriétaires d'une maison individuelle ou parties prenantes d'une petite copropriété sur la commune. Elle couvre 30% du prix des citernes, plafonnée à 750 F par bénéficiaire tous les cinq ans.

En 2025, aucune demande de subvention n'a été adressée à la commune.

Charte des Jardins

La promotion de la Charte des jardins, initiée en 2010, se poursuit. Les habitants signataires s'engagent à bannir les traitements chimiques et à valoriser la biodiversité dans leur jardin.

Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans son jardin. (www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins).

Concours floral intercommunal

En 2025, c'est grâce à l'aménagement éphémère réalisé par le Service de la voirie et célébrant le passereau *Erithacus rubecula* (nom familial: rouge-gorge) que la commune s'est distinguée, une fois encore, lors du concours floral intercommunal. Lors de la cérémonie qui a eu lieu le 22 octobre 2025 à Genthod, les collaborateurs de la voirie de Collonge-Bellerive ont été récompensés pour leur travail avec un 1^{er} prix dans la catégorie « Fontaines fleuries », un 1^{er} prix dans la catégorie « Aménagements éphémères » et un 3^e prix dans la catégorie « Commune/ville de 5001 à 12000 habitants ».

La créativité et l'art des employés de la voirie sont mis à l'honneur lors de ce type d'événement depuis plusieurs années!



Subventions versées aux associations en lien avec la préservation de la nature / développement durable

Les associations suivantes ont été soutenues par la commune, pour un montant total de près de 32555 F:

Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG), Fondation station ornithologique suisse, Fondation Arche des Abeilles, Association pour le sauvetage du Léman, Sauvetage des faons (FCG), Association Animaux en péril, Association Aqua-Diving, Association Arboretum National Vallon de l'Aubonne, Association Projet semences de pays, Pro Natura Genève, Collectif durabilité Collonge-Bellerive, Pollinea Action, Centre de Réadaptation des Rapaces (CRR), Centre ornithologique de Réadaptation (COR), Festival Chouette Nature, Association UP Genève, Coopérative La Manivelle, Centre coordination KARCH-GE, BIOPARC Genève, Festival du Film Vert.

Ecosignum

En collaboration avec l'association Ecosignum, le Service de la voirie a finalisé, en 2025, l'opération de marquage des grilles d'évacuation des eaux pluviales au moyen de clous «Le lac commence ici».

Au total, 100 clous ont été installés sur le territoire communal. Cette démarche vise à sensibiliser la population à la protection de la qualité de l'eau.

Espèces nuisibles

En 2025, la commune a poursuivi et renforcé ses actions de prévention et de lutte contre la prolifération d'espèces nuisibles présentes sur le territoire, notamment le moustique tigre, le scarabée japonais, la fourmi Tapinoma et le frelon asiatique. Ces espèces présentent des enjeux environnementaux, sanitaires et de qualité de vie pour la population. Des traitements ciblés et une surveillance régulière des zones sensibles ont été déployés sur les espaces publics, complétés par une sensibilisation active de la population relayant les recommandations cantonales et promouvant les gestes préventifs.

Espace de liberté pour chiens – Parc Rivollet

En réponse aux demandes récurrentes des habitants, la commune a ouvert deux secteurs test comme espaces de liberté pour chiens, l'un à Vézenaz (Pré-de-la-Croix) et l'autre à Collonge (parc Rivollet).

À l'issue d'un sondage auprès des utilisateurs et du voisinage, seul l'espace situé au parc Rivollet a finalement été aménagé.

Les aménagements, engagés en 2024, ont été finalisés en 2025 par la plantation de trois arbres (un saule, un hêtre et un érable) et le parc a été ouvert au public au printemps 2025.



Reflets de la législature 2020–2025

La législature 2020–2025 a été marquée par plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité de la population, la prévention et la capacité de réaction de la commune face aux situations d'urgence.

En 2021, un système de vidéosurveillance a été mis en place dans le passage reliant la route de Thonon au chemin du Vieux-Vésénaz.

La commune a également poursuivi le déploiement de défibrillateurs accessibles au public et a maintenu son soutien à plusieurs organismes actifs dans le domaine de la sécurité et du secours, notamment la section des Samaritains de Collonge-Bellerive, la Société de sauvetage de la Belotte-Bellerive et la Protection civile.

L'année 2025 a notamment été marquée par l'organisation d'un café-croissants avec les forces de Police consacré aux cambriolages et aux arnaques

sur internet, ainsi que par l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive (CP 25).

Sécurité municipale

Sécurité des habitants: initiatives menées par la commune

La commune de Collonge-Bellerive porte une attention particulière à la sécurité et a déployé en 2025 plusieurs actions dans un souci d'efficacité, d'équité et de bonne gestion des deniers publics. Cette démarche s'effectue en coordination avec les communes voisines et les instances cantonales.

Les actions menées aux niveaux communal, inter-communal et cantonal sont présentées ci-après.

Niveau communal:

Le 4 février 2025, le Conseil municipal a voté la motion M25-01 «Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens» demandant:

- › De conclure sans délai un contrat avec une agence de sécurité privée pour des patrouilles supplémentaires (en fonction depuis le 1.10.2025),
- › D'écrire au Conseil d'État, afin de l'informer des différents éléments et d'une situation qui se

péjore sur les communes d'Arve-Lac et demander de reconsidérer la possibilité d'élargir les heures d'activités sur le terrain du poste de La Pallanterie,

- › D'organiser des campagnes de prévention, en collaboration avec les Polices cantonales et municipales, voire des séances publiques d'information.

Dans sa réponse du 29 juillet 2025, la Conseillère d'État en charge de la sécurité a relevé les éléments suivants:

- › Une hausse des cambriolages en 2024, à un niveau toutefois inférieur à celui observé les années précédentes,
- › Des horaires d'ouverture du poste adaptés afin de renforcer la présence d'agents sur le terrain et de mener des opérations conjointes (douanes, sécurité des frontières, patrouilles préventives depuis le poste de Rive),

- › La poursuite des échanges avec la population et les autorités, notamment lors de manifestations de proximité,
- › La possibilité de solliciter en tout temps l'intervention de la Police via le numéro d'urgence 117.

Informations/communications émises par la commune

- › Août 2025: distribution d'un tout-ménage intitulé « les bons réflexes pour éviter les cambriolages »;
- › Le 30 août 2025, organisation d'un café-croissants avec les policiers et les autorités;
- › Le 1^{er} décembre 2025, séance publique portant sur le thème de la sécurité à Collonge-Bellerive et présentant les informations suivantes:
 - Le constat sécuritaire;
 - Les mesures de dissuasion et de prévention déjà instaurées et/ou prévues;
 - Les initiatives intercommunales;
 - Les initiatives au parlement cantonal;
 - Les autres aspects sécuritaires.

Cette séance a été suivie d'un apéritif au cours duquel il était possible d'échanger librement avec les policiers (cantonaux et communaux) ainsi qu'avec les Conseillers administratifs.

La présentation effectuée est disponible sur le site internet communal.

Mise en place d'une patrouille de sécurité privée

Depuis le 1^{er} octobre 2025, une patrouille d'agence privée (Safe Guard Protection – SGP) sillonne le territoire communal, en complément des rondes de polices.

Les horaires et les secteurs sont adaptés à la saison et renforcés durant les périodes sensibles, comme durant les vacances ou les week-ends.

Compte tenu de la couverture à l'échelle communale, la mise en place d'une patrouille fixe dans un secteur particulier n'a pas été retenue.

Le 24 juin 2025, le Conseil municipal a validé un montant de 40 000 F pour le dispositif 2025 (soit 80 000 F en équivalent annuel), inscrit en dépassement du budget de fonctionnement 2025.

Niveau intercommunal

Renforcement de l'effectif du poste de Police municipale

Le poste de la Police municipale de Vézenaz, intervenant sur huit communes, verra son effectif renforcé en 2026.

Vidéosurveillance

La question de la vidéosurveillance, évoquée comme outil dissuasif et d'aide à l'enquête, fait actuellement l'objet d'une réflexion concertée entre magistrats de la région et autorités cantonales.

- › Le Grand Conseil a été interpellé sur la nécessité d'assouplir les procédures pour les communes souhaitant s'équiper.
- › La commune de Vandœuvres, pionnière en la matière, a initié un appel d'offres et partagera son retour d'expérience avec les autres communes.
- › La contrainte de la protection des données (LIPAD art 42) qui restreint, voire interdit, l'utilisation de caméras sur le domaine public reste complexe.
- › À ce jour, l'utilisation de dispositifs de lecture automatique de plaques d'immatriculation (LAPI) n'a pas de base légale.

Les communes de la région adaptent leurs stratégies de sécurité de manière coordonnée, en fonction des spécificités de leur territoire.

Par ailleurs, il convient de relever **qu'aucune corrélation n'est établie entre la diminution de l'éclairage public et une augmentation des accidents de la circulation ou du sentiment d'insécurité.**

Coordination de la communication concernant les itinéraires à utiliser lors des grandes manifestations

Constatant une communication lacunaire, non coordonnée et fort diversifiée, en lien avec l'organisation des grandes manifestations sportives (Marathon de Genève, Genève Triathlon, Tour de Romandie et Rolex Sail Grand Prix de Genève), la commune s'est engagée dans un processus de coordination afin de mettre à disposition du public des cartes présentant les itinéraires de déviation préférentiels durant ces grands événements.

**Rassurer
Prévenir
Protéger**

Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un bateau de sauvetage par la Société de Sauvetage du Léman, section de la Belotte-Bellerive

Le 25 mars 2025, le Conseil municipal a validé, en dépassement du budget de fonctionnement 2025, l'octroi d'une subvention de 45 000 F destinée à l'acquisition d'un nouveau bateau de sauvetage, en remplacement de la vedette Lemano 548, qui s'avère être inutilisable en conditions de tempête.

Le bateau retenu répond à des critères de durabilité et de performance (construction en Suisse, coque en aluminium, motorisation renforcée) et intègre des équipements modernes, notamment un système FLIR pour la recherche de personnes ou d'objets au fond du lac.

Le financement du bateau repose sur un partenariat entre les communes de Collonge-Bellerive et de Cologny, pour moitié chacune. La commune félicite le dynamisme de la Société pour l'important effort de recherche de fonds, soit près de 500 000 F, promis par la Loterie Romande et une fondation philanthropique permettant de limiter la participation des communes à hauteur de 45 000 F chacune.

Niveau cantonal

Diagnostic local de sécurité

Ce diagnostic, qui sera réalisé par la Police cantonale début 2026, confrontera les données statistiques à la perception de la sécurité par la population. Les résultats seront attendus dans le courant de l'été 2026.

Ce rapport constituera un outil d'orientation pour les actions futures des autorités communales et cantonales.

Comme l'illustrent les mesures présentées ci-dessus, la commune de Collonge-Bellerive agit en faveur d'une sécurité partagée, en appliquant son mot d'ordre :

Équipements d'urgence

Sept défibrillateurs « Save a life » à disposition du public

Entre 2019 et 2024, sept défibrillateurs ont été installés sur le territoire communal afin d'améliorer la prise en charge des arrêts cardiorespiratoires. Ces équipements, accessibles en tout temps et reliés au numéro d'urgence 144, s'inscrivent dans le dispositif de premiers répondants soutenu par l'association « Save a life », qui encourage l'adhésion à ce réseau.

Ils sont implantés aux emplacements suivants :

À Vézenaz :

- › Au chemin des Rayes 8 (à côté des caisses du parking)
- › Au chemin de La-Californie 24 (dans le préau couvert de l'école de la Californie)
- › À la route de Compois 6 (Pallanterie).

À Collonge :

- › Au chemin de Mancy 61 (épicerie : sur le bâtiment du centre de loisirs « Le Point d'Interro », à côté de l'entrée)
- › À la route d'Hermance 110 (école élémentaire : près du local de vote, fixé sur le mur du préau couvert),
- › À la place Natascha-De-SENGER (sur le bâtiment, à côté de l'entrée de la pharmacie)
- › À la plage de la Savonnière (sur le bâtiment des douches).

Deux appareils supplémentaires se trouvent en permanence dans les véhicules de la Police municipale.

Points de Rencontre d'Urgence (PRU)

Le contexte international, notamment les risques de rupture d'approvisionnement en électricité, a conduit le canton de Genève à engager des réflexions sur la mise en place de Points de Rencontre d'Urgence (PRU), en particulier en cas de délestage électrique entraînant l'indisponibilité des réseaux de téléphonie mobile.

Sur la commune, deux sites ont été retenus pour accueillir les PRU :

- › L'école de Collonge (cycle élémentaire – située à la route d'Hermance 110).
- › L'école de Vésenaz (située au chemin de La Californie 24).

Les principales caractéristiques de ces sites sont les suivantes :

- › Mise en service rapide et fonctionnement continu (24h/24, 7j/7) durant l'événement
- › Exploitation par les sapeurs-pompiers volontaires lors des premières heures, puis par la protection civile, avec un appui communal si nécessaire

- › Maintien d'un point d'échange d'informations entre les autorités, la population et les services d'urgence en cas de défaillance des moyens de communication
- › Alimentation électrique autonome (génératrice) et moyens de communication dédiés (Polycom), assurant la continuité des échanges
- › Présence d'infrastructures adaptées (eau potable, sanitaires, espaces chauffés et éclairés).

Parallèlement à la mise en place des PRU destinés à la population, l'administration communale a raccordé les locaux de sa cellule de crise à une génératrice afin d'en garantir le fonctionnement en cas de coupure de courant.

Police municipale

Reflets de la législature 2020-2025

Durant la législature 2020–2025, la Police municipale a adapté son organisation afin de répondre à l'évolution des besoins des communes partenaires et de la population.

Cette période a notamment été marquée par un changement de chef de poste, le renforcement des actions de proximité avec la population au travers des rencontres « café-croissants », ainsi que par le développement d'actions de prévention en matière de cambriolages.

La Police municipale a également été fortement mobilisée durant la période liée au COVID-19 afin d'assurer l'application des mesures sanitaires en vigueur.

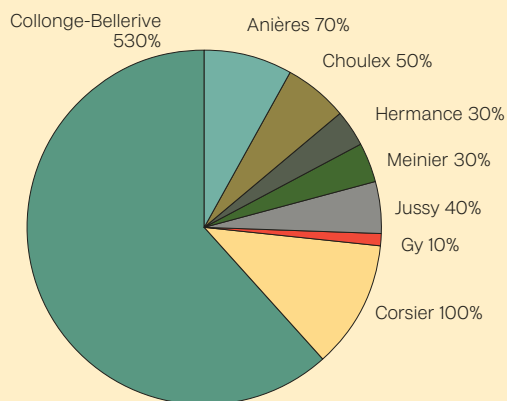
Enfin, les communes de Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance ont mis en place dès 2021 un dispositif intercommunal de contrôleurs du stationnement saisonniers afin de répondre aux problématiques de stationnement observées durant la période estivale aux abords des ports et des plages.

La répartition des agents de Police municipale (APM) et des gestionnaires du stationnement est définie en concertation avec les communes parties à la convention intercommunale. Les orientations retenues visent à renforcer la visibilité sur le territoire, dans un objectif de prévention et de dissuasion des incivilités.

L'organisation comprend également deux patrouilles scolaires et une adjointe administrative.

Pour la cinquième année consécutive, l'équipe a été renforcée de mai à septembre par deux agentes à 50 %, assurant une présence le long des rives du lac du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée. Ce dispositif est financé par les communes littorales (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance).

Répartition des prestations intercommunales 2025



Quelques chiffres pour 2025

- › 72 patrouilles nocturnes
- › 25 patrouilles le samedi, axées sur le contact avec les commerçants et le contrôle du stationnement illicite à leurs abords
- › 8543 amendes d'ordre délivrées sur l'ensemble des communes

- › 2006 amendes d'ordre apposées par les contrôleurs saisonniers (mi-mai à mi-septembre) sur les communes du littoral: Collonge-Bellerive, Corsier, Anières et Hermance
- › 1060 inscriptions à la main courante (missions et réquisitions)
- › 35 contraventions établies
- › 166 présences aux abords des écoles sur l'ensemble du territoire des 8 communes concernées.

Missions clés

- › 61 contrôles de circulation
- › 172 interventions liées à des véhicules
- › 30 interventions sur des accidents de la route
- › Procédés de réclame: suivi des demandes d'installation et des dossiers
- › Établissements publics: contrôle des terrasses et suivi administratif.
- › Application de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD): mise à jour des dossiers relatifs aux changements de gérants et aux nouvelles patentes

Le volume d'activité en 2025 est en hausse, notamment en matière d'amendes d'ordre, en lien avec l'intensification des contrôles de circulation et de stationnement sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, plusieurs communes, dont Collonge-Bellerive, ont renforcé leur réglementation du stationnement, notamment par la création de zones à durée limitée.

Véhicules et mobilité

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile, le remplacement du Renault Kangoo par un modèle électrique est planifié. Ce véhicule servira principalement au transport de la signalisation ainsi que pour les agents du contrôle du stationnement.

Le remplacement du Ford Ranger a également été validé. Le choix s'est porté sur un modèle hybride, suivant la lignée du premier véhicule sérigraphié. Enfin, le parc dispose de quatre vélos électriques utilisés par l'ensemble du personnel (APM et contrôleurs).

Séances et collaboration

En 2025, la Police municipale a participé à de nombreuses rencontres avec la population ainsi qu'à différentes séances de coordination, notamment en

lien avec l'organisation de manifestations d'envergure cantonale (marathon, triathlon).

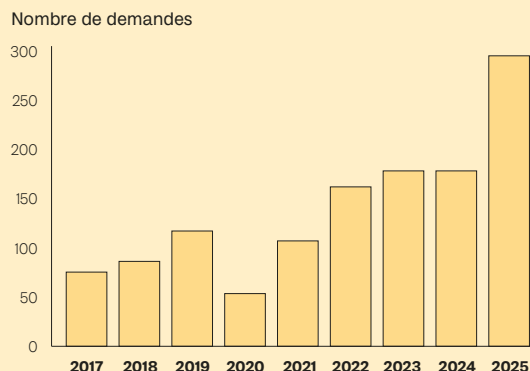
Elle a également pris part à des réunions mensuelles avec les responsables des autres Polices municipales du canton, à des séances opérationnelles de Police de proximité, ainsi qu'à des rencontres avec les autorités des communes partenaires dans le cadre de séances de réseau.

Les autorités communales organisent des points de situation deux fois par an avec les gendarmes du poste de la Pallanterie, notamment sur les statistiques de cambriolages. Ces échanges permettent d'adapter les dispositifs et, le cas échéant, de renforcer les moyens. Des séances similaires sont également organisées avec l'ensemble des communes partenaires, en présence de la Police municipale

La collaboration entre la Police cantonale et la Police municipale de Collonge-Bellerive se déroule de manière étroite et coordonnée afin d'assurer des actions efficaces sur le terrain.

S'agissant des manifestations, la Police municipale a assuré une présence lors de plusieurs événements, notamment les promotions scolaires, la fête nationale, «Courir pour aider» à Meinier, la fête de la courge à Corsier, la fête de l'Escalade ainsi que les manifestations liées à Halloween.

Statistiques des demandes de manifestations gérées par la Police municipale (via le guichet unique)



Police cantonale – poste de la Pallanterie

Le poste de la Police cantonale, situé route de La-Capite 249 à Vézenaz, compte 13 policiers, un effectif stable par rapport à l'année précédente. En collaboration avec l'unité de secours d'urgence de la gendarmerie, il assure la sécurité des communes de la région Arve-Lac.

Principalement orienté vers la Police de proximité, son champ d'action est large. Neuf policiers sont spécifiquement affectés au traitement des réquisitions urgentes du lundi au vendredi. Les communes restent couvertes en dehors des horaires du poste de secteur, les agents de l'unité de secours d'urgence assurant le relais.

L'îlotier du poste entretient des liens étroits avec les autorités communales, la Police municipale et les établissements scolaires. Cette collaboration favorise le traitement de situations variées et la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment auprès des élèves et des aînés. Il agit en coordination avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, impliqué dans des missions de Police judiciaire de proximité, pouvant nécessiter des investigations approfondies dans la durée.

S'agissant de l'activité statistique du poste de Police de la Pallanterie pour l'année 2025, elle se présente comme suit.

Les interventions (réquisitions urgentes, appels, accidents, contrôles, etc.) sont en légère baisse (-5%), avec 1013 interventions enregistrées en 2025 contre 1068 en 2024. Ce niveau demeure toutefois supérieur à celui observé en 2018-2019 (période pré-COVID).

Cette activité reste en partie liée à l'augmentation des contrôles de personnes et de véhicules (+21%), reflet d'un travail d'initiative renforcé et d'une collaboration accrue avec la Police municipale.

Les vols et les dommages à la propriété sont en baisse, respectivement de 24% et 20%. Des déprédations ponctuelles subsistent, notamment à proximité de lieux de rencontre pour les jeunes, dans les parkings ou dans des zones plus isolées, échappant en partie à la surveillance directe malgré la collaboration étroite entre les services de Police et la Police municipale.

Un nombre significatif d'affaires a néanmoins pu être élucidé par les services de Police.

S'agissant des cambriolages, une légère hausse est constatée malgré les actions de prévention et les interpellations réalisées. Les cas enregistrés s'élèvent à 70 en 2023 (chiffres identiques à ceux enregistrés en 2016 – 2017), 73 en 2024 et 78 en 2025.

Les mesures mises en œuvre ont toutefois contribué à contenir l'augmentation du phénomène. Ce point est réellement au centre des préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit.

Dans le domaine de la circulation, le nombre d'accidents est exactement identique à celui de l'année 2024 et ce, malgré une densification du trafic. En revanche, l'augmentation du nombre de blessés met en évidence les risques liés à l'usage de certains moyens de déplacement électriques à deux roues.

Des campagnes PréDiRe (prévention, dissuasion, répression) continueront d'être menées, notamment lors des rentrées scolaires. Elles sont complétées par des patrouilles régulières et des actions coordonnées, afin de limiter l'évolution du nombre de cas.

Dans une logique de partenariat avec la population et les institutions, la Police de proximité contribue à la cohésion sociale et à la résolution des problématiques locales.

Police de la Pallanterie: route de La-Capite 249 – 1222 Vézenaz. Tél. 022/427.63.30

En cas d'urgence composez le 117 (laisser sonner, ne pas raccrocher).

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 16h à 18h30.

L'accueil téléphonique du public est assuré par les cadres et îlotiers du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. En dehors de ces horaires, les unités de Police Secours assurent les patrouilles et les interventions sur le secteur de la Pallanterie.

Compagnie 25 des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive

La compagnie 25 des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive est intégrée au regroupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co, aux côtés des compagnies de Corsier, Hermance et Anières. La situation de ce regroupement est stable.

La commune n'est pas membre du Groupement intercommunal du SIS (GSIS). Dans l'arrondissement Arve-Lac, seules les communes de Cologny et Chêne-Bougeries en font partie, Jussy devant le rejoindre en 2026. Les formations de base, dispensées par les instructeurs du GSIS sur différents sites, restent accessibles aux sapeurs-pompiers volontaires des compagnies non-membres.

Effectif au 31 décembre 2025

L'effectif de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 41 sapeurs (capacité : 49) :

1	3	1
Capitaine	Lieutenants	Sergent-major
1	3	3
Fourrier	Sergents	Caporaux
5	17	7
Appointés	Sapeurs	Aspirants

L'effectif comprend 4 femmes et 37 hommes.

Promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et nomination à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive.

Le 24 septembre 2024, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité la résolution R24-O4, soit la promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine ainsi que la fonction de commandant de la Compagnie.

Le 20 février 2025, le Capitaine Luis Souto a transmis le commandement de la compagnie au Capitaine Alexandre Sabeti lors d'une cérémonie officielle.

Cette passation marque la fin de huit années de commandement pour le Capitaine Souto, nommé à cette fonction en février 2017 (résolution 17-01). Il aura servi la compagnie durant 25 ans depuis son incorporation le 1^{er} décembre 1999.



Regroupement intercommunal

« SP XXI » CoHerAn & Co

En 2025, les chefs d'intervention du regroupement ont géré 82 interventions sur les quatre communes :

Compagnie	Interventions
CP25 Collonge-Bellerive	46
CP11 Anières	16
CP12 Corsier	15
Hermance	5
Total	82

Ce total est comparable à 2024 (84 interventions). Le commandant se dit satisfait de l'engagement des troupes du regroupement et remercie les sapeurs pour leur disponibilité tout au long de l'année.

Interventions 2025

La compagnie CP25 Collonge-Bellerive est intervenue à 46 reprises en 2025, selon les types d'engagement suivants :

Type d'engagement	Nombre
SPV seuls	16
Mixte (SPV + SIS)	12
Quittance CI	15
SIS seul	3
Total	46

Répartition des interventions par type

Type d'incident	Nombre
Animaux	12
Déblaiement	7
Inondation	7
Incendie	5
Divers (incl. odeurs)	5
Fumée	4
Prévention	4
Matière dangereuse	2
Total	46

Les interventions pour des animaux représentent la catégorie la plus fréquente en 2025 (26%).

Interventions des sapeurs-pompiers professionnels du SIS en 2025 (hors ambulances)

Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2025 (sans les ambulances) sur Collonge-Bellerive	
Alarmes automatiques	28
Animaux	11
Ascenseur	4
Déblaiement	7
Divers	5
Explosion	0
Fumée	4
Incendie	3
Inondation	4
Matières dangereuses	6
NRBC	0
Odeur	8
Prévention	3
Sauvetage	24
Technique	3
Total	110
Interventions S.I.S. 2025 – ambulances	
Ambulances	11
Total	11
Total des interventions S.I.S. 2025	
Total	121

Formations 2025

Formations individuelles

En 2025, 12 sapeurs et aspirants ont suivi 17 formations dispensées par le GSIS, totalisant 267,5 heures. Ces formations ont porté notamment sur les domaines suivants : formation d'équipier, protection respiratoire, conduite en urgence, réanimation (BLS-AED) et utilisation de la tronçonneuse.

Deux cadres de la compagnie ont aussi dispensé 74 heures d'instruction au profit des compagnies du canton.

Exercices de compagnie

La compagnie a organisé 47 activités en 2025 (hors Jeunes Sapeurs-Pompiers), dont 26 exercices opérationnels:

- › 7 exercices de compagnie, dont un exercice conjoint avec Corsier et le contrôle annuel des bouches d'incendie
- › 8 cours du Groupe d'Intervention: préparation d'exercices, objectifs « SMART », « CADAC » (constater – apprécier – décider – agir – contrôler), tronçonneuse, saignements extrêmes
- › 6 exercices de protection respiratoire, dont un exercice CoHerAn & Co à Anières et une journée à Büren consacrée aux phénomènes thermiques et aux feux réels
- › 5 cours anti-chute, dont une session avec le Sgt Maillard (SIS) sur les points d'ancrage et la sécurisation en toiture.

L'état-major s'est réuni à 11 reprises. Les cinq groupes de nettoyage ont effectué chacun deux tours d'entretien du matériel et des locaux.

Octobre Rose

À l'initiative du Sergent Vincent Pécaut, l'Amicale a organisé, dans le cadre d'Octobre Rose, une action de sensibilisation au cancer du sein. Une séance d'information s'est tenue le 17 octobre 2025 à la caserne, en présence du Dr Voute et de nombreux participants.

L'action a permis de récolter 1441 F, reversés à la Ligue genevoise contre le cancer. La Pharmacie Bleue a soutenu l'événement en qualité de sponsor.

Jeunes Sapeurs-Pompiers de Collonge-Bellerive (JSP)

La section JSP est dirigée par le Lieutenant Sloan Stutz, chef de section, avec Victor Bernardi comme adjoint.

Effectif et formations des JSP en 2025

La section compte 27 jeunes (7 filles et 20 garçons, âgés de 12 à 17 ans), encadrés par 10 moniteurs.

En 2025, 17 cours ont été dispensés, totalisant 42,5 heures. Les thèmes abordés incluent notamment la communication radio, les nœuds, la caméra thermique, les motopompes avec bassin, les échelles remorquables, le service de lance, la ventilation par pression positive ainsi que la sécurité et les dangers électriques. Un exercice conjoint avec la compagnie CP25 a également été organisé.

En fin d'année, trois jeunes ont achevé le programme et intégré des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (Collonge-Bellerive, Corsier et Chêne-Bourg).

Autres activités JSP

Les jeunes Sapeurs-Pompiers ont participé à la Fête nationale du 1^{er} août et à la distribution de colis de Noël aux personnes âgées, dans le cadre d'une initiative portée par Daniel Béné.

En 2025, un cadre de formation JSP a été formalisé, accompagné de la mise en place d'une attestation certifiant la fin du programme et validant l'« école d'équipier ». Quatre moniteurs ont suivi la formation de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers à Versoix (JSP 1) et deux à Interlaken (JSP 2).

Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de nouveaux membres, en particulier de personnes âgées de 18 à 35 ans souhaitant devenir sapeur-pompier.

Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent rejoindre la section JSP de Collonge-Bellerive, où ils bénéficient de formations théoriques et pratiques dispensées par des moniteurs expérimentés et participent aux activités au service de la population.

Pour plus d'informations:
www.pompiers-collonge.ch
www.jspcb.ch

La compagnie remercie tous les sapeurs-pompiers pour le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Les heures de formation et d'intervention sont autant de moments passés loin de leurs familles. Un remerciement particulier va justement aux familles des sapeurs-pompiers, qui acceptent l'absence de leurs proches lors des exercices, des interventions et des gardes, souvent en soirée ou les week-ends. Leur patience et leur compréhension font partie intégrante de l'engagement de chaque sapeur.



Organisation régionale de Protection civile Lac (ORPC Lac)

Rapport annuel ORPC Lac 2025

Rôle de la Protection Civile (PCi)

Alignée sur les menaces actuelles, la protection civile intervient lors d'urgences, d'événements majeurs, de catastrophes, ainsi que des conflits armés, pour protéger la population et les biens culturels, soutenir des organes de direction et l'action des organismes de la sécurité, mais aussi pour des opérations au profit de la communauté.



Réalisation d'ordres d'engagement variés

L'ORPC Lac a vérifié le bon fonctionnement des sirènes fixes et mobiles lors du test national annuel de février.

Quatre fois par an, les domaines Logistique et Assistance procèdent au contrôle et à la maintenance des abris publics et privés, du matériel d'intervention ainsi qu'à la mise à jour des compétences du personnel.

Cours de répétition

Entretien du Vallon de l'Hermance

En automne, des travaux réalisés sous la supervision du responsable du site ont permis la remise en état du chemin, y compris du tronçon longeant la rivière, ainsi que le débordage du lit du cours d'eau et l'élimination de plantes invasives.

<https://vallonhermance.net/>

Intervention face aux poux du livre et présentation de la « Berce PBC »

En octobre, l'équipe spécialisée en protection des biens culturels est intervenue à la Fondation Bodmer à Cologny pour un nettoyage approfondi visant à éviter la propagation de poux du livre.

À cette occasion, elle a également assisté à une présentation de la « Berce PBC » de la Ville de Genève, dispositif d'intervention destiné à la protection des biens culturels en situation de risque.

Mise en place d'un poste d'assistance

En été, un exercice de simulation d'intervention d'urgence a été réalisé, incluant la mise en place d'un poste d'assistance destiné à venir en aide à la population en cas de catastrophe.

Week-end de Sécurité routière

Lors de l'édition du Marathon de Genève début mai, le dispositif a contribué à la sécurisation du parcours pour plusieurs milliers de participants, en soutien aux partenaires de sécurité.



Reflets de la législature 2020–2025

En 2020, les aménagements extérieurs et la reconfiguration des courts du Tennis Club de Collonge-Bellerive (TCCB) ont été réalisés, avec notamment la création d'un court de padel.

La même année, le terrain A du centre sportif de la Californie, jusqu'alors engazonné, a été transformé en terrain synthétique et un espace multisports accessible au public a été aménagé.

La commune a également développé des installations sportives saisonnières avec la création d'un terrain de basket sur le parking des Rayes durant la période estivale et la pérennisation d'une patinoire hivernale sur ce même site.

Enfin, en 2021, un projet de modification de zone a été initié au Centre sportif régional de Rouelbeau (CSR) afin de permettre la création de vestiaires supplémentaires.

Sports et aménagements sportifs

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

Chemin du Champs-de-la-Grange, 1252 Meinier

Ce groupement intercommunal, dont les communes de Meinier (85 %) et de Collonge-Bellerive (15 %) sont membres et qui est principalement doté de terrains de football et de courts de tennis, offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul ainsi qu'au Tennis-Club de Meinier des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que des équipements de sport d'extérieur (urban training).

Fin novembre 2025, les travaux de transformation du terrain de football principal A en gazon synthétique ont été finalisés, de même que la modernisation de l'éclairage.

Une procédure de modification de zone a été engagée auprès des autorités cantonales, notamment en vue de la construction de vestiaires supplémentaires pour le FC Saint-Paul.

Par ailleurs, une réflexion est en cours depuis plusieurs années sur un rééquilibrage de la gouvernance, visant une répartition paritaire des avoirs et des charges entre les communes, contre 85 %/15 % actuellement.

Le groupement étudie également l'opportunité d'implanter un terrain de padel.



Course de l'Escalade

En 2025, 811 habitants de la commune ont participé à la course, dont 95 écoliers classés. L'APECOVE (association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz) a assuré l'organisation des entraînements.

Les écoles de Collonge-Bellerive se sont distinguées avec une 5^e place au classement général des écoles (sur 121) et la 1^{re} place parmi les écoles publiques, malgré des conditions météorologiques défavorables.

L'association «Running Collonge-Bellerive» a également obtenu de très bons résultats, avec une 3^e place au classement interclubs (77 participants).

Enfin, une présence continue a été assurée durant la manifestation pour la gestion de la tente communale, par l'APECOVE et le Running Club.

Sociétés sportives

En 2025, la commune a accordé un soutien financier à 14 sociétés et associations, notamment Antécimes, le Club d'Avion Vézenaz, le FC Saint-Paul, le Club de judo, le Tennis-Club, La Californienne (pétanque), le Collonge Basket-ball Club, la Société de gymnastique, le Club nautique de la Baie de Corsier, le Club de l'Étrier, l'Hermance Région Rugby Club (HRRRC), le Ski-Club de Meinier, Running Collonge-Bellerive et l'Association Dive Esport.

Par ailleurs, d'autres subventions ont été attribuées de manière ponctuelle par le Conseil administratif, notamment dans le cadre des camps d'activités pour les enfants.

Crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à l'octroi d'une subvention au Hermance Région Rugby Club

Le 4 février 2025, le Conseil municipal a accordé une subvention de 60 000 F au Hermance Région Rugby Club, destinée à la rénovation de la grange et de l'éclairage du terrain de rugby, contribuant à la modernisation des installations.

Patinoire saisonnière

Chemin des Rayes 8

La patinoire a été mise en service le 4 décembre 2025 et exploitée jusqu'au 15 février 2026. Elle a accueilli plus de 2700 personnes sur cette période, soit une fréquentation en baisse par rapport aux années précédentes.

Les élèves des écoles de la commune ont également bénéficié de cette installation durant le temps scolaire.



Culture et loisirs

Reflets de la législature 2020–2025

- › 2020-2025: Octroi de différentes bourses culturelles distinguant des lauréats issus de domaines variés. Les arts de la scène (théâtre, danse, musique) et le cinéma y occupent une place importante, aux côtés de projets mêlant arts, design, sciences et technologies, ainsi que de démarches de médiation culturelle, notamment sous forme de podcasts.
- › Le Festival du LÂC (Livre à Collonge), lancé en octobre 2020, a pris ses quartiers définitifs sur le site de la Ferme de Saint-Maurice dès l'année suivante.
- › 2021: Accueil du Camion-théâtre du Théâtre de Carouge – *la Grande Guerre du Sonderbund* à la Ferme de Saint-Maurice.
- › 2021: 20 ans de l'épicentre.
- › 2022: Collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Genève et participation à la tournée de l'Orchestre Les Forces majeures pour le projet itinérant *Accordez vos vélos*.
- › 2022: La commune a co-produit le spectacle *Les Enfants du Levant*, porté par l'association Opéra-Théâtre, présenté sur une structure éphémère à la plage de la Savonnière, avec le soutien à la création de l'Association des communes genevoises. La même année, elle a accueilli à Vézenaz l'exposition itinérante *Visages du Léman Express*.
- › 2022-2025: Création des soutiens à la production. En adéquation avec la législation cantonale en matière de culture, la commune s'est engagée dès 2022 dans le soutien à la création artistique professionnelle, finançant non seulement la diffusion d'œuvres, mais également leur phase de recherche, des résidences et/ou leur production.
- › 2023: Nouvelle installation au giratoire des Tattes. Une œuvre sans titre de l'artiste genevois Laurent de Pury a été installée et présentée à la population lors d'un atelier de médiation tout public, organisé à l'occasion de la fête du 1^{er} août.
- › 2023: L'Orchestre de Chambre de Genève a mené une action de médiation dans les écoles de la commune, faisant découvrir le fonctionnement d'un orchestre et ses instruments. Un concert à l'aula de Bois-Caran a clôturé ce cycle de rencontres.
- › 2024: Concert organisé en collaboration avec le chantier naval de Corsier-Port, dans le cadre du Festival Antigél.



Reflets de la législature 2020-2025 – épïcéntré

Durant la législature 2020-2025, l'épïcéntré a poursuivi sa mission de diffusion des musiques actuelles et de soutien à la création artistique, tout en renforçant son rôle de lieu culturel de proximité.

Au fil des saisons, la programmation a accueilli de nombreux artistes suisses et internationaux issus d'univers variés, parmi lesquels Irma, Raul Paz, Charlélie Couture, Léon Phal, Michael Mayo, Queralt Lahoz, Flavia Coelho ou encore The Heavy Heavy.

La période a notamment été marquée par la célébration des 20 ans de l'épïcéntré, avec l'installation exceptionnelle d'une scène en plein air et plusieurs concerts organisés dans une ambiance festive et conviviale.

Collaboration avec des festivals

L'épïcéntré a renforcé ses collaborations avec plusieurs festivals régionaux, notamment Antigél, Voix de Fête, JazzContreBand et Les Créatives. Ces partenariats ont permis d'inscrire davantage la salle dans le réseau culturel genevois tout en accueillant des artistes internationaux dans un cadre de proximité.

Durant cette période, l'épïcéntré a également participé pour la première fois à l'organisation d'une soirée à l'Alhambra dans le cadre du Festival Voix de Fête, avec la venue de la chanteuse Silvia Pérez Cruz.

Résidences

Au-delà de la diffusion de concerts, l'épïcéntré soutient la création artistique en accueillant des résidences et des rencontres entre artistes et public. Plusieurs collaborations inédites ont ainsi vu le jour durant la législature, notamment entre La Chica et El Duende, dont le parcours a ensuite été salué par une Victoire du Jazz en 2025, ainsi qu'entre Louis Matute et Gabi Hartmann autour des musiques brésiliennes. D'autres projets ont également émergé lors de résidences, notamment avec KUMA et Captains of the Imagination.

L'épïcéntré a également accueilli l'enregistrement de titres du groupe Elvett, la salle ayant été transformée en studio d'enregistrement pour l'occasion.

L'épïcéntré accueille régulièrement des associations locales et diverses manifestations publiques. Théâtre, danse, projections cinématographiques.

Fréquentation et perspectives

Durant la législature, pas moins de 65 concerts ont été proposés, rassemblant chaque année plus de 5000 spectateurs et spectatrices venant de toute la région. Cette fréquentation soutenue témoigne de l'intérêt constant du public pour une programmation culturelle accessible, diversifiée et de qualité.

Soutien à la création

Bourses culturelles 2025

Initiées en 2011, les bourses culturelles soutiennent l'émergence de talents en accompagnant leurs premiers projets artistiques. Une enveloppe de 15 000 F est à disposition de la Commission Culture et loisirs. En 2025, quatre projets ont été retenus. Les lauréats, âgés de 18 à 29 ans, illustrent la diversité de la création artistique locale.

Léonard Persoz – Projet musical *Arto Cola* – création d'un album – 3500 F

Le projet *Arto Cola* est une production musicale portée par Augustin von Arx et Léonard Persoz. Il vise la création d'une quinzaine de titres originaux, composés et arrangés par leurs soins, et interprétés par des artistes majoritairement issus de la région.

Le projet met l'accent sur la valorisation des talents locaux, une haute qualité sonore assurée par des ingénieurs du son actifs à Genève, Paris et Berlin, ainsi

que sur une diffusion prioritairement numérique, soutenue par des relais radiophoniques et une stratégie de communication et de marketing digital.

La bourse communale sollicitée est destinée à couvrir les coûts de production, de mixage professionnel et de promotion du projet.

Ophélie Selz – *Recherches olfactives* – 4000 F

Le projet *Per fumum* et *plantae* d'Ophélie Selz s'inscrit dans une recherche artistique autour de l'olfaction, de l'enfleurage, de la distillation et des teintures végétales, explorant les liens entre plantes, artisanat, mémoire et expériences spatio-temporelles.

Il prévoit le développement de parfums artistiques, la création de sculptures textiles olfactives ainsi que l'expérimentation de la fixation des senteurs sur les textiles, dans une approche interdisciplinaire croisant art, science et savoir-faire ancestraux.

La bourse sollicitée vise à financer les phases de recherche, d'expérimentation, de production et de collaboration, notamment dans le cadre d'un projet intergénérationnel autour des plantes comme vecteurs d'échanges interculturels.

Salomé Ramu – Achat de matériel pour un film documentaire – 2500 F

Le projet de Salomé Ramu consiste en la réalisation d'un film documentaire consacré à la formation de l'opinion publique, à travers le rôle des «spin doctors». Réalisé dans le cadre d'un travail de maturité, ce documentaire interroge l'influence des stratégies politiques et médiatiques sur les choix individuels et collectifs, avec pour objectif de rendre ces mécanismes compréhensibles du grand public.

La bourse sollicitée est destinée à financer la location du matériel de tournage et de postproduction.

Clara May – Reconstitution de parfums historiques – 5000 F

Le projet artistique de Clara May, adossé à une thèse de doctorat en histoire de l'art, vise à reconstituer des parfums français du XVIII^e siècle afin d'explorer l'imaginaire olfactif des Lumières.

Il s'appuie sur l'étude des objets destinés à contenir et diffuser les senteurs, ainsi que sur l'analyse des techniques et usages de la parfumerie de l'époque. En croisant histoire de l'art, sources historiques et expérimentation, la démarche vise à restituer une dimension sensorielle encore peu étudiée, souvent dominée par la primauté du regard.

Les créations réalisées ont vocation à nourrir la recherche, la médiation culturelle et la diffusion auprès du public, en renouvelant l'approche plurisensorielle du patrimoine artistique.

Soutien à la production

En 2025, la commune a participé au jury du Défilé HEAD, qui a distingué six jeunes étudiants du département Design Mode et accessoires. Le prix de Collonge-Bellerive est allé à Mélanie Schiewe pour sa

collection *Pretty In Pink*, qui explore le vêtement et la perception qu'il suscite. L'événement a rassemblé 3000 spectateurs et 31 collections.



Autres actions et prestations culturelles

Participation à deux projets « Grand Genève »

La commune a soutenu l'étape genevoise du projet artistique transfrontalier *Une baleine dans le Léman*, développé avec des partenaires institutionnels suisses et français, dont le Grand Genève.

Ce projet a donné lieu à la création de podcasts documentaires, de musiques originales, de performances scéniques et de dispositifs d'écoute subaquatique, accessibles à un large public, notamment aux personnes en situation de handicap.

Exposition photographique transfrontalière

L'exposition *L'humain au cœur de la nuit* a été présentée à Vésenaz du 25 août au 16 septembre. Elle réunissait 24 clichés réalisés par 15 lauréats, issus d'un concours ayant rassemblé plus de 600 photographies. Itinérante durant 18 mois sur le territoire du Grand Genève, cette exposition a mis en valeur les liens entre communes françaises et suisses et invité le public à interroger sa relation à la nuit, dans ses dimensions culturelles, sociales et environnementales.

Prêt d'une œuvre au Musée d'art et d'histoire de Genève

Dans le cadre de l'exposition *Quel froid!*, présentée à la Maison Tavel, la commune a prêté une œuvre de ses collections: Le patinage à Rouelbeau (1870) d'Alfred Dumont, offerte à la commune en 2024 par Charles Pictet.

Consacrée aux représentations de l'hiver, l'exposition se tient du 13 novembre 2025 au 30 août 2026. Une convention de prêt avec la Ville de Genève encadre les modalités de transport, d'assurance et de présentation de l'œuvre.



Livres en libre circulation

Placée sous le titre *Comm'une culture*, cette action initiée par la Commission Culture et loisirs visait à renforcer l'accès à la culture. Elle a permis l'achat de livres pour les boîtes à livres, ainsi que l'acquisition de transats, d'oriflammes et d'un stand d'information mobile.



Les ouvrages proviennent notamment d'une sélection présentée lors de l'*Arvéla Festival BD* à Anières et de romans primés au *Festival du LAC*.

Décidée en septembre 2024, l'action a été mise en œuvre en 2025 en collaboration avec les Établissements publics pour l'intégration (EPI), qui assurent le bon état des boîtes à livres et des ouvrages qui y sont déposés.

Adresses des boîtes à livres: collonge-bellerive.ch/boitealivres

Concert de Marzia & Mané dans le cadre des « Pianos Égarés »

Les *Pianos Égarés* 2025 ont proposé, dans plusieurs communes genevoises, une série de concerts acoustiques autour d'un piano itinérant. Le dernier rendez-vous s'est tenu le 19 juin 2025 à Collonge-Bellerive, sur la plage de la Nymphé. Marzia Celli et Mané y ont donné un concert pop folk gratuit. Cette programmation s'inscrivait dans une collaboration avec le festival Voix de Fête.





Les Riffs du lac

Le samedi 2 août, la plage de la Savonnière a accueilli l'événement *Les Riffs du Lac*. Profitant des infrastructures mises en place pour les célébrations du 1^{er} août, cette soirée a permis de concrétiser un projet porté par une association locale. Les groupes In Waves, The Square et The Resylients se sont produits devant un public nombreux.

Chéquiers culture

En 2025, Collonge-Bellerive a offert aux habitants bénéficiant de subsides cantonaux la possibilité d'utiliser les chèques culture proposés par la Ville de Genève.

Valables dans plus de 40 institutions, ces carnets de six chèques de 10 F chacun permettent à des personnes à revenus modestes de profiter de l'offre culturelle du canton. Les conditions d'octroi sont disponibles sur le site internet de la commune.



Cartes journalières CGN

La commune a soutenu l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman, laquelle offrait en contrepartie la possibilité d'obtenir gratuitement jusqu'à quatre cartes journalières CGN par personne.

Bibli-o-bus

Géré par la Ville de Genève, le service du Bibli-o-bus est financé par le Fonds intercommunal de l'Association des communes genevoises, ainsi que par les communes bénéficiaires.

Les statistiques relevées sur la commune en 2025 sont les suivantes :

Collonge	2023	2024	2025
Prêts Adulte	266	220	349
Prêts Jeunesse	1729	844	1954
Total prêt et prolongations	1995	1064	2303
Actifs Adultes	NC	26	33
Actifs Jeunesse	NC	23	32
Actifs collectivités	NC	1	1
Total actifs	NC	50	66
Nb de tournées	23	23	22
Moy. Prêts/tournée	86.7	46.3	104.7
Fréquentation	411	487	469
Nb de pers./tournée	17.9	21.2	21.3

Vésenaz	2023	2024	2025
Prêts Adulte	223	201	166
Prêts Jeunesse	550	646	411
Total prêt et prolongations	773	847	577
Actifs Adultes	NC	27	17
Actifs Jeunesse	NC	11	15
Actifs collectivités	NC	1	0
Total actifs	NC	39	32
Nb de tournées	12	12	11
Moy. Prêts/tournée	64.4	70.6	52.5
Fréquentation	722	402	194
Nb de pers./tournée	60.2	33.5	17.6

Subventions culture et loisirs

Subventions aux associations reconnues par la commune

Un montant de plus de 300 000 F a été alloué à neuf entités proposant une offre variée d'activités, de l'initiation instrumentale à la pratique artistique et aux loisirs culturels.

En ont notamment bénéficié : le Centre Artistique du Lac, la chorale les Califrenzies, le ciné-club CinéMargand, Dance Academy Bellerive, la Compagnie Rive gauche, l'Harmonie municipale de Collonge-Bellerive (y c. son école de musique), les Scouts et l'Association Communes-École.

Subventions aux organisateurs d'événements sur le territoire communal

Plusieurs associations, soutenues par la commune, organisent des événements majeurs qui contribuent au dynamisme culturel de la commune et à son rayonnement au-delà de ses frontières. Au total, elles ont bénéficié d'un soutien de plus de 160 000 F.

Festival de Bellerive

Fondé en 1985, le Festival de Bellerive se tient depuis 1999 à la Ferme de Saint-Maurice. L'édition 2025, organisée du 8 au 15 juillet, a proposé une série de concerts en soirée et en matinée, couvrant un large répertoire allant de Bach à Ravel. L'événement a été renforcé sur le plan organisationnel, avec l'engagement d'une coordinatrice et la mise en place d'un nouveau système de billetterie.



Festival du LÂC – (Festival du Livre à Collonge)

Porté par une association de lectrices, le festival s'est tenu les 14 et 15 juin 2025 et bénéficie du soutien de la commune depuis sa création. Toujours placée sous la présidence de Pierre Assouline, membre de

l'Académie Goncourt, cette 4^e édition était consacrée au thème de l'espoir. Plus de 100 auteurs y ont pris part et une cinquantaine de conférences et rencontres ont eu lieu.



PRIX 2025	Lauréats
Prix du LÂC	Clémentine Bianco pour « Un éclat rouge »
Prix littéraire Gonet 2025	Nour Malowé pour « Le printemps reviendra »

Société Frédéric Chopin

La 28^e édition du Festival Chopin Genève s'est tenue du 2 au 12 octobre 2025 dans plusieurs salles genevoises, dont la salle Willy Buard de Collonge-Bellerive, qui a accueilli le 8 octobre un récital de piano de Colin Toniello.

Fondé en 1997 par la Société Frédéric Chopin, le festival réunit des interprètes internationaux autour de l'œuvre du compositeur, à travers récitals et masterclasses.

L'événement a bénéficié du soutien de la commune de Collonge-Bellerive et de plusieurs partenaires et mécènes.

Les Amis de Michel Tirabosco

L'Association des Amis de Michel Tirabosco promeut les activités du flûtiste de Pan, formé au Conservatoire de musique de Genève. Sa carrière internationale se caractérise par de nombreuses tournées, des collaborations, notamment avec André Rieu en 2025, ainsi que des invitations sur des scènes prestigieuses. Son parcours s'accompagne d'une discographie et de créations contribuant au développement du répertoire de son instrument.

En 2025, le livre *Michel Tirabosco, le souffle de ma vie*, de Zahi Haddad, a retracé son parcours artistique.

Subventions à d'autres manifestations culturelles et soutien au patrimoine

La commune soutient de manière ponctuelle d'autres événements et associations.

Soutiens culture & loisirs

24 associations ont été soutenues à hauteur de 40 000 F, dans le cadre d'événements de proximité ou pour des projets au rayonnement plus large :

- › Le Festival Jazz sur la Plage d'Hermance, l'Arvéla Festival BD à Anières, le Festival Théâtre en Campagne à Presinge, le Festival Puplinge Classique, les concerts de Jussy, le Chœur de Meinier, le Chœur de Vandœuvres, l'Ensemble COHERANCE, Les 3 Coups de Meinier, Première Plume ainsi que l'Association des Orgues d'Hermance.
- › Ainsi que certains projets au rayonnement intercommunal : Le FIFDH – Festival du film et forum international sur les droits humains, le Festival Antigél, le Festival Les Créatives,

le Festival Voix de Fête, la 6^e BIG – Biennale Intrépide des espaces d'art de Genève, le Festival JazzContreBand, le Lemanic Jazz Workshop, l'Accademia d'Archi, les Swiss Chamber Concerts, le Pregny Alp Festival, le Piz Palü Festival, Radio Vostok et La Lanterne Magique.

Soutien au patrimoine

Engagée dans la préservation du patrimoine, la commune de Collonge-Bellerive a soutenu plusieurs initiatives, notamment la Fondation des Clefs de St-Pierre, la Cérémonie de Mon-Repos à la mémoire des soldats genevois morts au service de la patrie, l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman, le Corps de musique de Landwehr de Genève, la Musique de la Police de Genève, la Commémoration officielle de la Restauration de la République, ainsi que les associations LAMINAE, Ponticello et pour la Sauvegarde de la Peccadille, de même que l'organisation Schweizer Heimatschutz. Au total, 10 entités ont reçu environ 20 000 F.



Présentation de deux associations reconnues par la commune

Harmonie municipale de Collonge-Bellerive

L'année 2025 restera gravée dans l'histoire de l'Harmonie municipale de Collonge-Bellerive, qui a célébré son centenaire. Cet anniversaire exceptionnel a permis de réunir le samedi 20 septembre, musiciens, anciens membres, autorités locales et habitants, tous unis par la passion de la musique. Au programme : une diffusion en public et en direct du *Kiosque à musiques* de la RTS-Première, animée par Jean-Marc Richard. Cette émission a permis de mettre en lumière la vitalité de la vie culturelle à Collonge-Bellerive, grâce à la participation de la chorale *Les Califrenzies*, de l'école de percussion *Percuvision* et des élèves de l'école primaire de Collonge-Bellerive.

En soirée, un concert de l'harmonie, accompagnée de Michel Tirabosco, a marqué le point d'orgue de cette journée. Un repas a ensuite été proposé pour clore les festivités, offrant aux participants un moment de partage et de convivialité.

Cette année a également été marquée par la transmission de la direction, au terme de 35 années d'engagement passionné de Vincent Ducrot. L'harmonie accueille désormais William Thébaudeau-Müller à sa direction, tandis que Louise Sykes a repris celle de l'école de musique. Ce renouvellement s'inscrit dans une dynamique de modernisation tout en perpétuant l'esprit d'excellence et de convivialité qui caractérise l'association.

Dans cette même volonté de modernisation, l'école de musique, riche de 50 élèves, développe également un projet de médiation culturelle auprès des classes primaires de l'école de Collonge-Bellerive. Ce projet vise à initier les élèves à la pratique musicale et à renforcer les liens entre l'Harmonie municipale et la communauté scolaire.

L'année 2025 aura été ainsi l'occasion de célébrer le passé, tout en préparant l'avenir. Nous remercions chaleureusement tous les partenaires, musiciens, élèves et bénévoles qui ont contribué à faire de ce centenaire une belle réussite. Nous adressons également nos vifs remerciements aux autorités communales pour leur soutien indéfectible.



Section des samaritains de Collonge-Bellerive

La section des samaritains de Collonge-Bellerive assure principalement la couverture sanitaire des manifestations organisées sur le territoire communal ainsi que dans plusieurs communes voisines (Corsier, Anières, Hermance, Meinier, Choulex, Vandœuvres et Coligny), notamment lors des promotions scolaires, fêtes nationales, manifestations sportives, culturelles ou villageoises, ainsi que durant les voyages des aînés.

Elle dispense également des formations aux gestes de premiers secours destinées au public et organise les collectes de sang en collaboration avec le Centre de transfusion sanguine des HUG.

La section compte 12 secouristes, dont 2 instructeurs. Les exercices mensuels se déroulent à l'école de Collonge-Bellerive. L'activité de la section s'inscrit sous l'égide de Samaritains Suisse et Genève, selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage) et les principes de la Croix-Rouge.

En 2025, les instructeurs ont dispensé 184 heures de formation continue aux membres et 145 heures de formation au public. Les secouristes ont assuré la couverture de 25 manifestations et de 2 collectes de sang, représentant un total de 456 heures d'engagement.



Les samaritains recrutent

La section est toujours à la recherche de membres, il n'est pas nécessaire d'être professionnel de la santé pour rejoindre l'équipe. Une formation de qualité permettra au futur secouriste de participer aux différentes manifestations. Toute personne intéressée peut contacter le secrétariat par mail: secretariat@samaritainscollonge.ch

Section des samaritains de Collonge-Bellerive



Reflets de la législature 2020-2025

La législature 2020–2025 a été marquée par la structuration progressive de l'action sociale au sein de la commune, avec la création du Service des affaires sociales en 2020, puis du Service social littoral (SSL) en 2022, en partenariat avec les communes d'Anières, Corsier et Hermance.

Cette dynamique s'est poursuivie avec le regroupement, en juillet 2024, de ces deux entités dans une arcade à Vézenaz, améliorant l'accessibilité et la lisibilité des prestations pour la population.

Parallèlement, l'offre en places de crèche s'est développée avec l'ouverture des structures de Vézenaz 2 et de Corsier (en intercommunalité).

Le renforcement des partenariats avec plusieurs institutions, notamment la Fondation genevoise de Désendettement, l'Hospice général, l'IMAD, Pro Senectute, Trois Chêne Emploi, Autonomia ou encore avec l'administration fiscale cantonale, a permis d'élargir les réponses apportées aux besoins de la population. Des liens étroits ont également été développés avec le centre intergénérationnel de Meinier.

Enfin, le dispositif d'accompagnement socio-éducatif déployé dès 2021 auprès des élèves du cycle d'orientation de Bois-Caran a été consolidé et pérennisé avec les partenaires concernés.

Service des affaires sociales / Service social littoral

Cohésion sociale

Les communes ont reçu du canton des missions de proximité visant à faciliter l'accès aux prestations sociales, renforcer la détection précoce des personnes en difficulté, lutter contre le non-recours aux aides et prévenir le surendettement.

À Collonge-Bellerive, deux entités complémentaires contribuent à la cohésion sociale :

- › le Service social littoral (SSL), structure intercommunale des communes d'Anières,

Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance, principalement dédiée à l'accompagnement individuel;

- › le Service des affaires sociales, structure communale chargée du développement d'actions locales.

Les deux entités partagent une direction et un secrétariat communs, assurant une coordination et un suivi homogènes des prestations. Depuis juillet 2024, elles sont regroupées au chemin du Vieux-Vézenaz 32.

Action sociale individuelle

L'action sociale individuelle est assurée par le SSL. Celui-ci offre aux habitants des communes partenaires un espace d'accueil, d'écoute et d'information, ainsi qu'une orientation et un accompagnement individualisés lorsque cela est nécessaire.

Le SSL peut également accorder des prestations financières, sur la base d'une analyse approfondie de la situation sociale et financière d'une personne ou d'une famille. Son intervention revêt un caractère strictement subsidiaire, ponctuel et occasionnel, et n'est envisagée qu'après sollicitation préalable des aides cantonales et fédérales.

Provenance des situations

En 2025, 120 personnes ou familles domiciliées à Collonge-Bellerive ont bénéficié d'un suivi individuel.

Provenance des situations	2022	2023	2024	2025
Collonge	37	44	50	53
Vésenaz	51	49	61	67
Total	88	93	111	120

La majorité des habitants sollicitent le SSL de leur propre initiative. Une part minoritaire est orientée par la famille, les voisins ou l'entourage, tandis que le reste des demandes émane du réseau de soins ou des partenaires sociaux, scolaires et préscolaires. En moyenne, quatre à cinq dossiers sont ouverts chaque mois.

En 2025, l'ensemble des suivis a donné lieu à plus de 510 entretiens, dont 98 visites à domicile.

En complément, une évaluation, une information ou une orientation ne nécessitant pas l'ouverture d'un dossier a été assurée pour environ une centaine de personnes.

Dossiers par tranche d'âge du demandeur

De 18 à 24 ans	De 25 à 44 ans	De 45 à 64 ans	De 65 ans et plus	Total
4	30	39	47	120

Prestations financières subsidiaires

En 2025, 25 % des dossiers comprenaient une aide financière temporaire.

Montants totaux d'aide sociale individuelle pour Collonge-Bellerive

2020	2021	2022	2023	2024	2025
53732 F	44090 F	30152 F	41045 F	44158 F	32701 F

Type d'aides financières

Thématiques	Montant 2025
Accueil préscolaire	560
Divers	200
Logement (SIG, Téléphone, Serafe, charges)	2857
Loyer	1850
Obsèques	9224
Restaurant scolaire	11 626
Parascolaire (Activité de loisirs / culturelles)	1133
Santé	5251
Total	32 701
Nb de dossiers traités	29

De plus, les demandes de fonds adressées à des fondations ont permis d'obtenir un total de 7087 F.

Aides financières accordées par la commune

Type d'aide	Nb 2022	Nb 2023	Nb 2024	Nb 2025
Frais de restaurants scolaires	29	14	19	13
Activités culturelles et sportives des enfants	16	10	10	2
Aides diverses	8	2	1	4
Aides à la formation et accueil préscolaire	7	2	1	1
Aides à la santé	3	8	1	5
Aides au logement	2	7	5	4

Aides financières versées par des fondations

	2022	2023	2024	2025
Demandes de fonds	3	8	26	9

Actions communautaires

Actions communautaires intercommunales

On entend par actions communautaires les interventions menées auprès de groupes de personnes. En 2025, le SSL en a organisé trois.

Action impôts

L'action impôt vise à accompagner les personnes et familles disposant de revenus modestes dans le remplissage de leur déclaration fiscale. Elle contribue à prévenir les situations d'endettement liées à cette obligation légale et à garantir l'accès aux droits financiers (les taxations d'office pouvant entraîner la perte automatique de certains droits, notamment l'octroi de subsides).

En 2025, 23 habitants des communes partenaires du SSL ont bénéficié de cette prestation, pour un coût total de 2570 F pour Collonge-Bellerive.

Atelier « Mes impôts, je gère »

Ceux-ci ont été organisés en collaboration avec des taxateurs de l'administration fiscale cantonale (AFC).

Réparties sur quatre soirées, neuf séances ont permis d'accompagner 57 jeunes de la commune, âgés de 19 à 25 ans, dans l'établissement de leur première déclaration d'impôts et la création de leur compte e-démarches.

Cette action vise à prévenir l'endettement et à transmettre aux jeunes majeurs les informations nécessaires au début de leur vie d'adulte. Le taux de participation a fortement progressé par rapport à 2024 et les retours recueillis ont été très positifs. La qualité de la collaboration avec l'AFC mérite d'être relevée.

Permanence désendettement

En 2025, la commune a conclu, avec les six communes voisines, un partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement afin de renforcer l'accès aux prestations spécialisées en matière de gestion de dettes et d'assainissement financier.

Dans ce cadre, une permanence mensuelle est assurée chaque deuxième jeudi du mois au sein du SSL. Celle-ci permet d'orienter les habitantes et habitants vers la Fondation, active notamment dans la négociation de dettes et l'octroi, sous conditions, de prêts sur l'honneur sans intérêt.

Mises en place en mars 2025, ces permanences ont accueilli 17 personnes au cours de l'année, dont 9 domiciliées dans la commune.

Actions communautaires communales

Allocation de rentrée scolaire

Attribuée sur la base de critères prédéfinis, cette allocation vise à soutenir les familles lors de la rentrée scolaire, en facilitant l'acquisition de matériel et de biens essentiels. Elle prend la forme d'un bon de 130 F par enfant scolarisé en école primaire et de 180 F par enfant scolarisé dans le secondaire.

	2021	2022	2023	2024	2025
École primaire	87	80	86	79	77
Secondaire I	35	36	40	36	32
Total	122	116	126	115	109

Accompagnement Bus Bois-Caran

Le dispositif d'accompagnement mis en place depuis la rentrée 2021–2022 sur les trajets scolaires du cycle d'orientation de Bois-Caran constitue une réponse aux incivilités observées dans les bus scolaires. Une présence socio-éducative est également assurée à Vézenaz durant la pause de midi afin de renforcer le lien avec les élèves et de prévenir les tensions, notamment à travers des actions de sensibilisation au respect de l'espace public et à la prévention du littering.

Mené en collaboration avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), sous la supervision des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), ce dispositif associe également le cycle d'orientation de Bois-Caran, les Transports publics genevois (TPG) et la Ville de Genève.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024–2025, l'ensemble du dispositif était financé par la commune et concernait les trajets du midi entre le CO de Bois-Caran et Vézenaz ainsi que la présence dans l'espace public durant la pause de midi.

Dès la rentrée scolaire 2025–2026, le dispositif a été renforcé avec la mise en place d'un accompagnement dans les transports publics jusqu'aux Eaux-Vives et l'engagement de nouveaux moniteurs, encadrés par un TSHM de la Ville de Genève. Cette extension est désormais financée par la Ville de Genève, tandis que la présence socio-éducative assurée à midi demeure intégralement prise en charge par la commune. Les deux équipes collaborent étroitement afin d'assurer un suivi coordonné du dispositif.

Collaborations institutionnelles

Hospice général – Centre d’action sociale des Eaux-Vives

En 2025, l’Hospice général et les communes représentées par le SSL ont signé une convention de collaboration visant à coordonner leurs actions dans le cadre de la loi sur l’aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP – J 4 04).

Cette convention a notamment pour objectifs de lutter contre la précarité, de réduire le non-recours aux prestations sociales, de favoriser le bien-être des enfants et des jeunes, ainsi que de soutenir l’autonomie et l’insertion tant sociale que professionnelle des personnes accompagnées.

L’Hospice général, acteur genevois du mieux-vivre ensemble, a pour mission d’informer, d’orienter, de prévenir et de lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Le centre d’action sociale des Eaux-Vives collabore depuis plusieurs années avec les 12 communes de la région Arve-Lac, en particulier avec Collonge-Bellerive.

Le centre se situe dans le quartier des Eaux-Vives : Rue des Vollandes 38, 1207 Genève

À fin décembre 2025, l’Hospice général avait apporté une aide financière dans 93 dossiers ouverts concernant des habitants de la commune, soit 25 dossiers pour Collonge-Bellerive et 68 pour Vésenaz. Le nombre de dossiers ouverts est resté stable en 2025.

IMAD

L’IMAD assure des prestations de soins, d’aide, d’accompagnement et de répit destinées aux personnes fragiles ou vulnérables domiciliées dans le canton de Genève, afin de favoriser leur maintien à domicile et de préserver leur autonomie.

Ces prestations, temporaires ou durables, sont réalisées en collaboration avec le médecin traitant, les proches aidants, les partenaires du réseau santé-social et les acteurs communaux. Elles sont assurées à domicile par les équipes de proximité, ainsi que dans les structures intermédiaires telles que les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et les unités d’accueil temporaire et de répit (UATR).

À Collonge-Bellerive et dans les communes environnantes, ces prestations sont assurées par les équipes de l’antenne IMAD de Vésenaz, rattachée au centre de maintien à domicile des Eaux-Vives.

Les principales prestations de l’IMAD sont détaillées sur leur site internet : imad-ge.ch

Nombre de clients sur la commune selon l’âge et le sexe

	Clients par sexe (2025)		Clients par tranche d’âges (2025)			Total clients	
	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	2024	2025
Commune							
Collonge-Bellerive	170	103	51	46	176	269	273

Nombre d’heures et quantités de prestations sur la commune selon le type de prestations*

	Nombre de clients par type de prestation (2025)					Heures/Quantités par type de prestations (2025)				
	Aide Pratique	Soins LAMal*	Ergo-thérapie	Repas domicile	Sécurité (privés)	H. Aide Pratique	H. Soins LAMal*	H. Ergo.	Repas domicile	Sécurité** (privés)
Commune										
Collonge-Bellerive	69	201	43	66	100	1966	15 008	217	5100	979

* Depuis 2023 la colonne Soins LAMal regroupe les patients ayant reçu des Soins de base et/ou Soins infirmiers et/ou SAT et la colonne H. Soins LAMal le volume total d’heures prestées correspondant. Direction des Finances – Cellule Médico-Econométrique

**Système d’appel à l’aide

Trois Chêne Emploi

Depuis 2018, la commune collabore avec Trois Chêne Emploi, structure d'insertion professionnelle des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, à laquelle sont également associées dix communes partenaires, dont Collonge-Bellerive.

Cette structure accompagne ses bénéficiaires dans la définition d'un projet professionnel, les démarches de recherche d'emploi, la préparation des dossiers de candidature et des entretiens d'embauche. Ils peuvent également recourir à ses prestations de manière ponctuelle ou régulière, selon leurs besoins.

En 2025, 719 personnes ont été suivies, dont 42 provenant de Collonge et de Vézenaz.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sans expérience, Trois Chêne Emploi a mis en place en 2025 des stages d'un mois encadrés par une convention tripartite conforme aux exigences de l'OCIRT. Dans ce cadre, l'administration de Collonge-Bellerive a accueilli un jeune diplômé de la commune pour un premier stage professionnel. À l'issue de cette expérience, celui-ci a été engagé sous contrat fixe.

Contact:
Rue du Gothard 13 – 1225 Chêne-Bourg
T.: 022 348 45 72
contact@3chene-emploi.ch

Actions sociales spécifiques

Club des aînés

Le Club des Aînés a pour objectif de favoriser le lien social entre les habitants de la commune âgés de plus de 60 ans.

Le club est situé au chemin du Vieux-Vésenaz 35.

Le nombre de membres du Club continue de progresser. Au 31 décembre 2025, le Club comptait 179 membres. Cette hausse de fréquentation a nécessité de limiter certaines inscriptions aux repas et excursions en raison des capacités d'accueil.

Les activités hebdomadaires se déclinent en bricolages (les lundis après-midi) et rencontres autour de jeux de société avec un goûter offert (les mardis après-midi); ces dernières, très prisées, réunissent en moyenne 40 membres. À cela s'ajoutent les répétitions de la chorale (les mercredis après-midi), qui se produit au printemps et en automne dans les EMS de la région; elle a donné 12 concerts en 2025.

En outre, les activités suivantes ont également été organisées en 2025:

Trois repas:

- > 22 avril: repas de l'assemblée générale réunissant 64 membres ;
- > 27 juillet: repas de la fête de la Mi-Été, avec 39 participants ;
- > 9 décembre: repas de l'Escalade réunissant 71 membres.

Le club a également fêté 5 octogénaires et 3 nonagénaires.

Trois excursions:

- > 22 mai: excursion à Manigod, avec 52 participants ;
- > 19 septembre: excursion au lac de Vouglans, réunissant 54 membres ;
- > 13 novembre: escapade en Dauphiné, avec 51 participants.

Deux sorties pédestres:

- > 15 mai: visite du Jardin botanique ;
- > 17 septembre: sortie au Centre horticole de Lullier.

Cinq conférences ont également été organisées, ainsi qu'un loto le 25 février, doté d'une importante planche de prix grâce au soutien de généreux donateurs.



Pro Senectute

Dans le cadre de la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT-1) relative aux prestations en faveur des personnes âgées, la commune laisse le choix aux bénéficiaires de s'adresser soit au SSL, soit à Pro Senectute, pour autant qu'ils puissent se rendre auprès de cette dernière. La consultation est alors prise en charge par la commune. En 2025, 2 personnes ont consulté Pro Senectute.

Crèches l'île aux Mômes (IAM)

Le Groupement intercommunal de la petite enfance (GIPEC), réunissant les communes de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive (CoHerAn & Co), coordonne la gestion des trois crèches de l'île aux Mômes. Leur exploitation est déléguée à l'association Pop e poppa.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des missions éducatives des structures et par la mise en place d'une nouvelle prestation estivale votée par le Conseil du GIPEC: le centre aéré petite enfance (CAPE), destiné à compléter l'accueil proposé durant l'été, en offrant aux familles une solution de garde durant la fermeture des crèches.

Intitulé «À la découverte des animaux d'ici et d'ailleurs», le projet a accueilli 39 enfants – sur 72 prévus initialement – sur deux semaines, avec pour objectif de les sensibiliser à la diversité du monde animal. Plusieurs sorties pédagogiques ont été organisées, notamment au Parc Paw-Paw, au Bois de la Bâtie et au Signal de Bougy. Les retours recueillis auprès des familles et de l'équipe encadrante ont été positifs.

Association des jardins d'enfants et garderies – Les Bacounis (Collonge) – Les Boucaniers (Vésenaz)

Depuis sa création en 1977, l'association des jardins d'enfants et garderies Les Bacounis-Boucaniers propose un accueil destiné aux enfants d'âge préscolaire de la commune. En 2025, jusqu'à 110 enfants ont été accueillis, à temps partiel.



L'association fonde son activité sur un projet pédagogique élaboré conjointement par l'équipe éducative et le comité, avec une attention particulière portée au respect du rythme et des besoins des enfants. La structure repose sur l'engagement de parents bénévoles, qui assurent la gestion de l'association et contribuent à la continuité du projet éducatif.

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des activités de l'association, avec une situation financière équilibrée et la poursuite de plusieurs projets, notamment une activité intergénérationnelle autour de la lecture menée avec l'association «Lire et faire lire».



Des rencontres et animations impliquant les parents ont également été organisées, de même que des conférences animées par des professionnels sur différentes thématiques liées à la parentalité.

Centre de loisirs – Le Point d'Interro

Destiné aux jeunes de 8 à 16 ans, le Point d'Interro propose de nombreuses activités. En 2025, les ateliers bricolage en accueil libre, les goûters, les sorties à la patinoire, les chasses au trésor, la chasse aux œufs ainsi que les ateliers de Noël ont connu une belle fréquentation.

Les soirées du vendredi ont notamment proposé des tournois FIFA et des soirées jeux de société qui ont rencontré un vif succès.

Les ateliers théâtre et bande dessinée se sont poursuivis, avec la présentation de trois pièces de théâtre et la mise en valeur des créations graphiques lors de la fête du Centre de loisirs.

Pour les ados, les «snacks» de midi, deux fois par semaine, connaissent un vif succès, de même que les animations organisées, par exemple, autour des quiz du Professeur Punto.

La première semaine de juillet a évolué vers un nouveau format avec des sorties à la carte, ouvertes aux jeunes dès 10 ans. Le camp à Europa-Park a affiché complet, tandis que les autres semaines de centre aéré ont maintenu une fréquentation élevée.

Les contests de skateboard ont été complétés par différentes animations, notamment un espace graffiti, une gaming zone et un atelier de rap improvisé.

Enfin, la deuxième édition de la journée Discover a réuni les associations de la commune autour de stands et d'un rallye organisé sur le territoire communal, complétés par des animations musicales en soirée.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur pointdinterro.ch ou sur la page Instagram [@lepointdinterro](https://www.instagram.com/lepointdinterro)

FASe – Travail social hors murs (TSHM)

En 2025, l'action des TSHM Arve-Lac sur le secteur littoral s'est articulée autour de trois axes: la présence sociale dans l'espace public, l'accompagnement socio-éducatif des jeunes et le renforcement des collaborations communales et régionales.

Le Chalet de Vézenaz a constitué un point d'accueil saisonnier de mars à novembre, avec des permanences du mardi au vendredi.

Une permanence hebdomadaire a également été assurée à l'antenne sociale du Service social littoral afin de proposer un accompagnement individualisé, notamment sur les questions scolaires, professionnelles et administratives.

La présence dans l'espace public s'est poursuivie tout au long de l'année à travers des tournées permettant de maintenir le lien avec les jeunes et d'intervenir de manière préventive.

Sur le plan communal, la deuxième édition de l'événement Discover, organisée avec le Point d'Interro, a permis de mettre en avant huit jeunes de la scène musicale locale et, ainsi, de valoriser de manière dynamique leur engagement.



Enfin, la présence estivale à la plage de la Savonnière durant trois semaines en juillet a constitué un temps fort de l'action territoriale. Les activités proposées, en collaboration notamment avec La Grève Nautique, ont favorisé les échanges et renforcé la visibilité des TSHM sur la commune.

L'année 2025 a ainsi permis de consolider la présence socio-éducative sur le littoral et de soutenir l'engagement des jeunes dans la vie locale.

Encouragements aux activités de la jeunesse

En complément du soutien apporté aux sociétés communales proposant des activités sportives et culturelles destinées aux jeunes, la commune accorde également des subventions aux organisations accueillant des jeunes domiciliés à Collonge-Bellerive, notamment durant les vacances scolaires.

Les camps et ateliers organisés par des associations membres du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ) peuvent bénéficier d'un subside de 15 F par jour et par enfant domicilié dans la commune.

En 2025, ce dispositif a permis de financer 686 journées d'activités pour 102 enfants, pour un montant total de 10 290 F.

Remboursement subventions GLAJ	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb d'enfants	103	161	126	165	153	102
Nb de jours	756	1079	937	1031	1056	686
Total en F	11 665	16 240	14 310	15 465	16 600	10 290

**Association Les Ponts –
Accueil des migrants 2025**

Tout au long de l'année 2025, l'association Les Ponts a poursuivi ses activités destinées à favoriser les échanges entre réfugiés, migrants et habitants de la région.

À la suite du départ des locaux du chemin de Relion en avril, l'atelier couture a été relocalisé à la Pallanterie, à proximité de la Boutique de seconde main destinée aux réfugiés et requérants. Ce local accueille des activités de couture, des retouches, des cours individuels de français ainsi qu'une soirée jeux de société organisée mensuellement.



L'atelier cuisine a poursuivi ses activités tout au long de l'année. Plusieurs activités culturelles ont également été proposées, notamment des concerts, une projection de film et une visite guidée de la ville.

Des bénévoles de l'association ont par ailleurs participé au rallye organisé par les TSHM et le Point d'Interro.

L'association bénéficie du soutien de différents donateurs, notamment de la commune.

Association les Ponts
<https://www.les-ponts.ch/>
Facebook – Les Ponts

Aide sociale en Suisse et à l'étranger

Aide sociale en Suisse

Le soutien communal aux associations et fondations actives dans le domaine social a été reconduit en 2025. Les structures œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, des femmes, des enfants, des migrants, des personnes marginalisées ainsi que de la jeunesse ont continué à bénéficier d'un appui financier.

Au cours de l'année, sur 116 structures ayant déposé une demande de subvention, 83 ont obtenu un soutien financier. Les montants attribués variaient entre 500 et 15 000 F, pour un montant moyen de 2 651 F par projet et un total de 220 000 F.

Pour être prises en considération, les demandes doivent répondre à un certain nombre de critères, notamment en termes de remise des bilans et rapports d'activité. La priorité a été accordée aux organisations ayant leur siège dans le canton de Genève.

Domaines plus particulièrement ciblés

Domaine	Associations soutenues	Montant Versé
Exclusion/Précarité	14	70 320
Jeunesse	17	31 500
Femmes	6	18 000
Divers	5	16 500
Handicap	10	14 580

Domaines plus particulièrement ciblés

Domaine	Association
Exclusion/Précarité	Partage, Colis du Cœur, Caritas Genève, Centre social protestant de Genève, Le Bateau Genève
Jeunesse	STOP SUICIDE, La Barje, REPR – Relais Enfants Parents Romands, Transforme Festival
Femmes	Au Cœur des Grottes, SOS Femmes, F-Information, Voie F
Divers	Les Concerts du Cœur Genevois, Rescue Day
Handicap	Actifs, Corps Solidaires, Autrement-Aujourd'hui

Solidarité internationale et aide au développement

La commune consacre à la solidarité internationale un budget équivalant à 0,7 % de ses dépenses, soit 205 000 F pour l'aide au développement et 64 000 F pour les urgences humanitaires.

Une partie de ce montant, soit 80 000 F – auxquels s'ajoutent 5 600 F de frais administratifs –, est attribuée à des associations affiliées à la Fédération genevoise de coopération (FGC). Le solde est destiné à des associations de plus petite taille, déposant directement une demande auprès du Service des affaires sociales. Pour être prises en considération, les demandes doivent répondre à un certain nombre de critères, notamment en termes de remise des bilans et rapports d'activité.

Lors de sa séance du 22 mai 2025, la Commission Sociale a examiné 52 demandes et accordé des subventions à 38 associations, dont 5 présentées par la FGC.

Répartition financière par continent

Continent	Montant global attribué en F	Nb d'associations	%
Afrique	122 400	27	61
Amérique du Sud	32 000	2	16
Asie	45 000	9	23
Total	199 400	38	100

Principales organisations par continent (sans FGC)

Domaine	Association
Afrique	2nd Chance, Dare, Ushagram, Zédaga, AIDE, Roger Riou, Villages Unis, Dignité Impact, Help Code, Miman-Bénin, Palmier
Amérique du Sud	Voix Libres, MCI – Mouvement pour la coopération internationale
Asie	Komitas, Yaffa, Y30, For the Art

Principaux objectifs de développement durable mentionnés

ODD-1	Pas de pauvreté
ODD-3	Bonne santé et bien-être
ODD-4	Éducation de qualité
ODD-5	Égalité entre les sexes
ODD-10	Inégalités réduites

Solidarité internationale et aide humanitaire d'urgence

12 actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 64 000 F.

Association	Pays	Projet
Croix-Rouge Suisse	Soudan du Sud	Enrayer l'épidémie de choléra par le montage de stations mobiles de potabilisation de l'eau.
Médecins du Monde	Mexique	Apporter des soins de santé aux populations migrantes à la frontière sud du Mexique.
Croix-Rouge Suisse	Myanmar	Répondre aux besoins vitaux et urgents en termes de santé physique et mentale de la population locale victime du séisme.
Swiss Group	Turquie/Syrie	Améliorer l'accès aux soins pour les déplacés syriens en Turquie et à la frontière syro-turque. Assurer une prise en charge médicale et psychologique adaptée aux besoins des populations vulnérables.
EPER	Éthiopie	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des conditions humanitaires de base dans les communautés affectées par les crises multiples au sud de l'Éthiopie.
Medair	RDC	Répondre aux besoins vitaux et urgents de la population locale en termes de santé physique et mentale.
Médecins Sans Frontières	Soudan	Apporter les soins essentiels aux personnes affectées par les conflits au Soudan et au Tchad.
Croix-Rouge Suisse	Afghanistan	Soutenir et aider les milliers de personnes touchées par le tremblement de terre.
EPER	Gaza	Mettre en place des abris d'urgence, soutien à la sécurité alimentaire.
Croix-Rouge Suisse	Gaza	Maintenir l'accès aux soins d'urgence.
La Chaîne du Bonheur	Global	Don au fonds d'urgence.
Mercy Hands Europe	Éthiopie	Soutenir les populations vulnérables en facilitant l'accès à l'eau et en créant des activités génératrices de revenus dans le domaine de l'agriculture durable.

Scolaire et parascolaire

Scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2015–2016, M. Pierre-Charles Dagau assure la direction des établissements scolaires de Collonge, Vérenaz et Meinier.

Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2015 à 2025:

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'enfants	581	551	562	596	593	623	639	642	651	649	644

École de Collonge, cycle élémentaire et moyen

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Emmanuelle RICCO	1P/2P	21
Alida SCALAMBRIN & Annick MOREL	1P/2P	21
Françoise HEINIGER BIZON	1P/2P	21
Véronique VANCOFF	3P	24
Valia BUCLIN	4P	18
Adèle LURIA	4P	19
Clothilde CARON-DUFOUR	5P/6P	24
Patricia SIMOES SANTOS	5P	24
Cathy GAUD-MONTANIER	6P	22
Wiveka GIACOBINO	7P/8P	18
Marine LOOSLI	7P	19
Anne BUECHI-DUBOULOZ	8P	23
Nahéma MONGILARDI	8P	22
Total		276

École de Vézenaz, cycle élémentaire et moyen

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Joanna PUTZEYS	1P/2P	19
Camille MANICORD (IRSCHLINGER)	1P/2P	19
Christine ALBERT	1P/2P	20
Isabelle BLATTER DUBACH	2P	21
Karine MUTZENBERG	3P	24
Gaëlle ROSSET	3P	23
Saïete BASTIN & Marion VAUCHER	4P	23
Alexia MANGIACAPRA & Marion VAUCHER	4P	21
Laureline GUNTZ	5P	20
Valerie STRAZZA	5P	21
Sophie ANSARI	6P	24
Julia NOCENT (HAEUTER)	6P	23
Catia FERNANDES	6P/7P	24
Gabriella TUVERI	7P	23
Giachem MICHELA	7P/8P	23
Louise RILLIET	8P	21
Total		368

Nationalité des élèves

Écoles	Genevois et confédérés	Étrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	79	45	124
Collonge, cycle moyen	116	36	152
Vézenaz, cycles élémentaire & moyen	249	119	368
Total	444	200	644

« Démocratie 3D » : pour les élèves de 8P de la commune

Lancé en 2014 par la Chancellerie d'État, le programme Institutions 3D a été repris dès 2019 dans les écoles de Collonge et de Vézenaz, en collaboration avec les directions d'établissement et les classes de 8P, sous l'intitulé « Démocratie 3D ».

Dans ce cadre, Madame Carole Lapaire, magistrate en charge du dicastère scolaire jusqu'à la fin du mois de mai 2025, a rencontré les élèves en fin d'année 2024 afin de les sensibiliser au fonctionnement de la démocratie et aux enjeux du civisme.

Les élèves ont ensuite travaillé sur le thème de la fête des promotions, en élaborant des projets respectant des contraintes de budget et d'emprise au sol. Les classes de Vézenaz ont conçu des stands d'animation, tandis que celles de Collonge ont développé des concepts de restauration et de boissons.

Réunis dans la salle du Conseil municipal les 18 février et 11 mars 2025, les élèves ont présenté et débattu de leurs projets avant un vote final ayant conduit au choix d'un « surf mécanique » et d'un stand de Bubble Tea pour la fête des promotions scolaires du 27 juin 2025 à la Ferme de Saint-Maurice.

Cérémonie des 8P

Le 24 juin 2025, les élèves de 8P des écoles de Collonge et de Vézenaz ont été reçus à l'épicentre par le Conseil administratif à l'occasion de la fin de leur cursus primaire.

Le Président du Parlement des Jeunes de Collonge-Bellerive (PJCB) a présenté un film réalisé par drone offrant une immersion dans différents espaces d'un collège genevois, avant de présenter les missions et le fonctionnement du PJCB.

À l'issue de cette intervention, un stylo Caran d'Ache a été remis à chaque élève. La rencontre s'est terminée par un moment convivial autour de boissons et de glaces artisanales.



Promotions scolaires

La fête des Promotions scolaires s'est tenue le vendredi 27 juin 2025. Le cortège, placé sous le thème du «Bal masqué», a rassemblé près de 600 élèves avant de rejoindre la Ferme de Saint-Maurice, accompagné par la fanfare et les autorités communales.

À leur arrivée, les enfants ont découvert un parc aménagé pour l'occasion avec des châteaux gonflables, des manèges et différents stands de restauration.



La partie officielle, volontairement brève et destinée au corps enseignant, a ouvert la soirée. Les animations et les stands de restauration ont ensuite rythmé la manifestation.

Cette manifestation a marqué la fin de l'année scolaire dans une ambiance festive et conviviale.

Activités parascolaires et restaurants scolaires

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir.

Conformément à la Loi sur l'accueil à journée continue, les communes ont la responsabilité de fournir des repas diversifiés et équilibrés au sein de leurs restaurants scolaires, incluant des options sans porc et sans chair animale. Pour les enfants qui présentent des intolérances ou allergies alimentaires, ce sont les répondants légaux qui sont tenus de fournir un panier-repas pour le midi et le goûter.

Depuis la rentrée d'août 2025, des menus spéciaux exempts de 10 allergènes (œuf, lait, céréales contenant du gluten, fruits à coque, arachides, sésame, lupin, mollusques, crustacés et sulfites) sont proposés aux enfants présentant des intolérances ou allergies alimentaires attestées. Une gamme spéciale propose également des repas exempts de l'ensemble des 14 allergènes reconnus.

Lorsqu'un enfant sévèrement allergique ne peut consommer de traces d'allergènes, il n'est pas possible de lui proposer ces repas spéciaux et il doit continuer à venir avec son panier-repas.

Toujours dans le cadre de la gestion des restaurants scolaires, la commune était engagée dans le label «Fourchette verte», lequel fixe un certain nombre de critères nutritionnels à respecter, notamment la mise en place de deux repas hebdomadaires sans viande ni poisson. Cette exigence a suscité le mécontentement

d'un nombre important de parents. En réponse à ces préoccupations, il a été décidé de renoncer au label à titre d'essai dès la rentrée scolaire 2025. Il est précisé que les repas demeurent élaborés dans le respect des normes nutritionnelles édictées par la Société Suisse de Nutrition.

Fréquentation journalière moyenne

Année	Collonge		Vésenaz		Total	
2025	Enfants inscrits	Nb repas	Enfants inscrits	Nb repas	Enfants inscrits	Nb repas
	288	155	372	203	660	358

Nb: les chiffres ci-dessus sont communiqués par le GIAP

Le prix du repas facturé aux parents s'élève à 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015, année de la reprise de la gestion des restaurants scolaires par la commune.

Divers

Parlement des Jeunes (PJCB)

Le Parlement des Jeunes de Collonge-Bellerive a été institué le 21 septembre 2022 à la suite de l'adoption de la motion M21-01 «Pour un parlement des jeunes à Collonge-Bellerive», déposée le 28 janvier 2021 et acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Parlement se réunit en principe une fois par mois. Ses séances sont ouvertes aux jeunes de 12 à 28 ans domiciliés sur la commune et portent notamment sur des thématiques liées à la jeunesse, au sport, à la culture, aux événements et aux projets d'intérêt collectif.

En 2025, la présidence du Parlement des Jeunes de Collonge-Bellerive (PJCB) a été assurée par Léonard Dinichert, à l'exception de la période d'avril à juin durant laquelle Demian Pinoesh a exercé cette fonction.

Le PJCB a participé, avec l'Association des parents d'élèves du Cycle Bois-Caran (APECO), à l'organisation de la fête des 11e du cycle d'orientation de Bois-Caran. Il a également développé le projet Commune idée, visant à inviter les élèves de 7^e des écoles de Collonge et de Vésenaz à proposer des projets destinés au territoire communal. Le projet retenu sera réalisé dans le cadre du programme Démocratie 3D lorsque les élèves concernés seront en 8^e. Son lancement est prévu en 2026.

Manifestations

Reflets de la législature 2020-2025

La législature 2020-2025 a débuté dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19, entraînant l'annulation ou l'adaptation de plusieurs manifestations communales.

La Fête nationale a ainsi été annulée en 2020. Le discours officiel du Maire, M. Marcel Goehring, a toutefois été prononcé symboliquement sur la plage de la Savonnière et diffusé sur le site internet communal. Dès 2021, la célébration du 1^{er} août a repris sous réserve de la présentation d'un certificat COVID.

Le repas des aînés n'a pas pu être organisé en 2020 et a été remplacé par l'envoi d'une plaque de chocolat aux retraités de la commune. Les

Promotions scolaires 2021 ont été organisées sous une forme adaptée, avec une participation limitée aux élèves et au corps enseignant.

Les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et du Mérite collongeois n'ont pas pu se tenir, bien que l'attribution du Mérite ait été maintenue par la Commission Sports.

Parallèlement, plusieurs événements ont pu être maintenus ou progressivement rétablis, notamment la réception des 8P, Fraternoël et la distribution des paniers de Noël. La commune a également poursuivi les hommages rendus aux nonagénaires et centenaires à l'occasion de leur jubilé.



Mérite collongeois et vœux du Maire

La cérémonie annuelle du Mérite collongeois a permis de distinguer 49 lauréates et lauréats s'étant particulièrement illustrés au cours de l'année 2025. À cette occasion, Madame le Maire, Carole Lapaire, a adressé ses vœux à la population pour la nouvelle année.

Les mérites suivants ont été remis :

Mérite individuel « sport » : 38

Running Collonge-Bellerive

Danielle BOLUMAR, Course de l'Escalade, cat. femmes VI – 2 tours, 1^{re} place
Arthur BOULOT, Championnat genevois de cross, cat. juniors H, 1^{re} place
Carina BOULOT, Championnat genevois de cross, cat. vétérans 2F, 2^e place
Samuel CHATTING, Championnat suisse de volks-cross, cat. M20, 2^e place
Eric FRECHET, Championnat genevois de cross, cat. vétérans 3H, 2^e place
Kataline GIACOBINO, Championnat suisse de volks-cross, cat. F20, 1^{re} place
Wiveka GIACOBINO, Championnat genevois de cross, cat. vétérans 2F, 1^{re} place
Victor OLIVEIRA, Course de l'Escalade, cat. hommes III – 3 tours, 1^{re} place
Gaël PECCOUD, Championnat suisse 1000 Gruyère, cat. M10, 1^{re} place
Emmanuelle REUSE, Championnat genevois de cross, cat. vétérans 3F, 1^{re} place
Vincent SPIRGI, Championnat suisse de cross, cat. M20, 1^{re} place

Dance Academy Bellerive

Julien PERNEGER, Médaille d'Or à l'unanimité du jury – 1^{re} place en solo contemporain élémentaire 2 pré-professionnelle

Fédération suisse de gymnastique (FSG)

Collonge-Bellerive

Section Gym Agrès

Coraline BENDIB, Championnat genevois 2025, cat. dames, 3^e place
Ludivine NUSSBAUM, Championne genevoise 2025, cat. 5

Section Badminton

Nicolas CLIVAZ, Championnat genevois double, cat. hommes U17, 3^e place
Maria DEMIANIUK, Championnat genevois simple, cat. dames U13, 2^e place
Serena FASANA, Championnat genevois simple, cat. dames U11, 2^e place
Raphael HENRY, Championnat genevois simple, cat. hommes U11, 2^e place
Nicolas PASTOR, Championnat genevois simple, cat. hommes U17, 3^e place
Mayence VOIROL, Championne genevoise simple, cat. dames U15

Tennis club de Collonge-Bellerive

Baptiste BLANC, Finaliste championnat genevois, cat. double garçons U16
Maximilien KORFF, Finaliste championnat genevois, cat. double garçons U16
Alexandra KORFF, Finaliste championnat genevois, cat. simple U18
Laurène FABRE-GAUTHIER, Championne genevoise, cat. WS 40
Stéphane JOLY, Champion suisse, cat. MS 65+

Club d'Aviron Vézenaz

Julie BALEYNAUD, Vice-championne suisse Beach sprint élite en solo
Pauline DELACROIX, Championne suisse Beach sprint élite 1x / Championne suisse Beach sprint élite en 2x mixte
Joalina HAYMOZ, Finaliste championnat d'Europe U19 en 4 sans barreur
Gabriel HARS, Médaille de Bronze au championnat du monde en 4 de couple U19
Sienna SCHMID, Finaliste championnat d'Europe espoir en 4 sans barreur U19 / Championne suisse en 2 sans barreur U19

Groupe de Marche Genève

Cyril HUNKELER, 4 participations à la « Walk of the World » ; Nimègue / Pays-Bas – 4x40 km en 4 jours

Club nautique de Versoix – Section ski nautique

Karin DURISCH, Championnat Suisse de slalom, cat. +45, 1^{re} place
Kyla DURISCH, Championnat genevois de slalom, 3^e place / Championnat genevois de figures, 3^e place
Tom DURISCH, Championnat genevois de saut, 1^{re} place / Championnat genevois de slalom, 1^{re} place
Zack DURISCH, Championnat genevois de slalom et figures, cat. Kid's Cup, 1^{re} place

Arc Club de Jussy

Alexandre HUNKELER, Champion suisse FITA, cat. U18

Ski alpin – Proposition de M. Roland Sutter

Eden Myla BURGNER, Vainqueur des courses FMV valais central
Evan BURGNER, Vice-champion valaisan de slalom 2^e au classement général Raiffeisen U14

Mérite collectif « sport » : 1

Club nautique de la Baie de Corsier

3^e place de l'équipage Jeunes – Mondiaux Formule 16 – Medemblick (Pays-Bas)
> Mila Villemin
> Loris Gosel

Mérite individuel « divers » : 9

Proposition de la commune de Collonge-Bellerive
Edan FIANDER, Champion du monde de Pump foil

Fédération suisse de gymnastique (FSG)
Collonge-Bellerive
Nathalie RIOS GELY, Présidente de la FSGC durant 8 ans (2017 à 2025) / Membre du club depuis 1986

Proposition de Mme Christine-Laure Baumann Daenzer
Brice BAUMANN, Double médaille de bronze en snowboard / World Winter Games – Special Olympics, Torino 2025

Association des Amis de Michel Tirabosco
Michel TIRABOSCO, Plus de 80 concerts donnés dans le monde entier / Soliste dans l'orchestre d'André Rieu

Proposition de la commune de Collonge-Bellerive
Nicolas SALLIUM, 33^e concours international de piano
Alessandro Casagrande, Terni – Italie – 2025, Premier Prix

Alessandro VENTRUTO, Organisation et coordination de l'évacuation complète des militaires d'un bunker lors d'une fuite de gaz en pleine nuit à Krattigen Rössweidli

Didier PARREAUX, Président du Club de judo de Collonge-Bellerive pendant 35 ans
Christian DUCOR, Président du FC Saint-Paul de 2021 à 2025

Harmonie municipale de Collonge-Bellerive
Vincent DUCROT, Direction musicale de l'Harmonie municipale de Collonge-Bellerive pendant 35 ans

Mérite collectif « divers » : 1

Proposition de M. Norbert Blanc, ancien membre de la Fanfare municipale
L'HARMONIE MUNICIPALE DE COLLONGE-BELLERIVE, 100 ans d'activité – 1925 – 2025

Accueil des nouveaux habitants

Dans le cadre de sa politique d'intégration et d'information à la population, la commune a organisé, le 9 avril 2025, une soirée destinée aux personnes nouvellement établies sur son territoire.

Cette rencontre a permis aux autorités communales de présenter l'organisation des services à disposition de la population, ainsi que les principaux projets et axes de développement de la commune.

À l'issue de la partie officielle, les participants ont été conviés à un cocktail dînatoire favorisant les échanges entre les autorités, les nouveaux habitants et les nombreuses associations communales participantes.





Fête nationale

La Fête nationale a été célébrée à la plage de la Savonnière, rassemblant la population dans un esprit de convivialité et de tradition.

La soirée s'est ouverte avec le concert de l'Harmonie municipale de Collonge-Bellerive, suivi du cortège aux lampions et drapeaux. La partie officielle a ensuite débuté avec l'accueil des autorités, la lecture du Pacte de 1291 par Madame Angélique Mukendi et l'allocation de Madame le Maire, Carole Lapaire.

L'hymne national, interprété avec la participation de la chorale du Club des Aînés, a précédé le spectacle pyrotechnique et l'allumage du feu de joie. La soirée s'est ensuite poursuivie en musique.



Promotions citoyennes et nouveaux naturalisés

Chaque année, une réception officielle est organisée à la salle Willy Buard en l'honneur des jeunes citoyens atteignant leur majorité ainsi que des personnes naturalisées dans l'année. Le 13 novembre 2025, 98 personnes ont ainsi pris part à cette réception, dont 27 jeunes citoyens et 32 personnes nouvellement naturalisées, accompagnées de leurs familles.

La soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail dînatoire à la salle des Sociétés, qui a permis des échanges nourris avec les autorités communales.



Fraternoël

Le 24 décembre 2025, dès midi, la place Emma-Yersin s'est animée à l'occasion de la traditionnelle manifestation de Fraternoël. De nombreux habitants se sont réunis sous les tentes installées pour l'événement, dans une ambiance conviviale à la veille des fêtes.

Une soupe aux légumes a été servie par les représentants des paroisses et les autorités communales, offrant un moment d'échange et de partage à la population.



L'édition 2025 a également marqué une transition dans l'organisation de la manifestation, avec la reprise de la coordination par MM. Emmanuel Curtet et Jérémy Anselmetti. Les autorités communales remercient chaleureusement MM. Dominique Bordier et Jean-Marie Lebec pour leur engagement de longue date dans l'organisation de cet événement.

L'Harmonie municipale de Collonge-Bellerive a également proposé une prestation musicale contribuant à renforcer l'ambiance festive.

Aînés

Sortie Aquatis

La commune offre chaque automne à ses aînés un moment de convivialité, alternant une croisière et un repas dans la commune.

En 2025, la croisière initialement prévue n'a pas pu être organisée en raison de l'indisponibilité de plusieurs bateaux de la CGN, dont le Simplon, habituellement réservé pour cette sortie. Une excursion à Aquatis a été proposée en remplacement.

Les 165 aînés inscrits ont rejoint le site en quatre cars au départ du parking de la Savonnière. Après la visite de l'aquarium, un repas a été servi avant le retour à Collonge-Bellerive en fin de journée.



Action de Noël – Hommage aux aînés

À l'occasion des fêtes de Noël, la commune a remis le traditionnel panier de Noël à 490 aînés âgés de 80 ans et plus. Composé de produits issus des commerces locaux et accompagné d'un dessin réalisé par les élèves des écoles de la commune, ce présent a été particulièrement apprécié.

La distribution a été assurée par 32 bénévoles et 30 jeunes sapeurs sous la supervision de M. Daniel Béné et de Mme Brigitte Delavy.

De nombreux remerciements ont été adressés à la commune à l'issue de cette action. Un apéritif a également été offert aux bénévoles à la salle des Sociétés en signe de reconnaissance.



Nonagénaires / Centenaires

En 2025, 31 habitants de la commune ont célébré leur nonantième anniversaire. À cette occasion, les autorités leur ont adressé un arrangement floral confectionné par un artisan local, accompagné de leurs vœux et félicitations.

Par ailleurs, deux habitants ont fêté leur centième anniversaire. Les autorités se sont rendues à leur domicile afin de les rencontrer et de leur remettre quelques présents.

Ces attentions témoignent de la volonté de la commune d'honorer ses aînés.



Administration

Reflets de la législature 2020-2025

Entre 2020 et 2025, l'administration communale a connu une évolution importante liée à l'élargissement progressif de ses missions et au renforcement des prestations à la population. Les postes fixes sont passés de 53,2 à 67,3 EPT (équivalents plein temps), tandis que le nombre de collaborateurs est passé de 64 à 79 personnes.

Cette croissance s'est accompagnée d'une progression équilibrée des effectifs féminins et masculins, maintenant la mixité au sein de l'administration.

La période a notamment été marquée par la création de postes spécialisés dans la gestion documentaire, le développement durable et les

ressources humaines, ainsi que par le renforcement des compétences en génie civil, à la voirie et au sein de la Police municipale.

Ces évolutions ont contribué à la professionnalisation des services et à l'adaptation de l'administration à des besoins croissants en compétences.

La législature a également été marquée par la révision complète du Statut du personnel, adopté en 2024 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, modernisant le cadre de gestion des ressources humaines et harmonisant les pratiques internes.

Personnel et services communaux

ADMINISTRATION COMMUNALE / 2025

Postes 2025

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	9.65
Secrétaire général	1.0
Juriste	0.5
Attaché au secrétariat général	0.5
Service informatique	0.7
Service des finances et de la comptabilité	3.8
Secrétariat du Conseil municipal, y compris procès-verbalistes	0.9
Secrétariat du Conseil administratif, scolaire	0.75
Service des ressources humaines	1.5

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF	13.90
Responsable du département administratif et secrétaire général adjoint	1.0
Secrétariat administratif, y compris gestion du courrier	0.55
Service de la réception	2.0
Service de la gestion documentaire	1.0
Service communication et culture	0.8
Service des manifestations	0.8
Service des affaires sociales	2.85
État civil	3.30
épicerie, centre culturel	1.6
DÉPARTEMENT TECHNIQUE	43.7
Secrétariat	2.5
Aménagement, infrastructures, sécurité et sports	
Ingénieurs et technicien en génie civil	4.0
Service du développement durable	1.0
Service de la Police municipale	9.67
Service de la voirie	13.5
Services des bâtiments et de la gérance	
Architectes et technicien en bâtiment	4.4
Conciergerie	8.67
Total postes fixes (EPT)	67.3
Nb de collaborateurs	79
Nb de femmes (EPT)	27.7
Nb d'hommes (EPT)	39.6
Apprenti	2.0
ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office	0.6

Comparaison entre 2024 et 2025 – Mutations au sein du personnel

Au 31 décembre 2025, l'administration communale comptait 67,3 équivalents plein temps (EPT), contre 65 EPT en 2024, soit une progression nette de 2,3 EPT. Cette évolution résulte des ajustements suivants:

- > + 0,1 EPT au Secrétariat général adjoint (SGA), correspondant à un renforcement des besoins administratifs.
- > + 1,0 EPT pour la création d'un poste d'ingénieur civil, nécessaire au suivi des projets techniques et d'infrastructures.
- > + 1,0 EPT pour un poste de technicien bâtiment adjoint, afin de soutenir la gestion opérationnelle du patrimoine bâti.

- > – 0,6 EPT à la voirie, en raison d'un départ non remplacé lié à une situation spécifique.
- > + 0,8 EPT pour le Service de la Police municipale, afin d'assurer la continuité des prestations et répondre à l'augmentation de la charge.

À noter que, sur les 67,3 EPT que compte l'administration, 7,6 EPT sont consacrés à des prestations fournies à d'autres communes dans le cadre d'accords intercommunaux, soit 3,3 EPT pour la Police municipale, 3,3 EPT pour l'état civil et 1 EPT pour le Service social littoral.

L'année 2025 a également été marquée par plusieurs transitions importantes. Les départs à la retraite de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe ont nécessité des périodes de transition avec chevauchement temporaire des fonctions afin d'assurer la transmission des connaissances et la continuité administrative.

Au cours de l'année 2025, l'administration communale a procédé à plusieurs engagements de personnel fixe afin de compenser des départs, mais également de renforcer ses services et de répondre aux besoins croissants de la population :

- › deux assistantes sociales, à 75 % et à 80 % ;
- › un responsable du département administratif et secrétaire général adjoint à 100 % ;
- › deux ingénieurs en génie civil à 100 % ;
- › un technicien en bâtiment adjoint à 100 % ;
- › un secrétaire général à 100 % ;
- › un agent de Police municipale à 100 %.

Parallèlement, plusieurs engagements de personnel auxiliaire, dont certains temporaires ont été réalisés :

- › une auxiliaire assistante sociale ;
- › une patrouilleuse scolaire auxiliaire pour assurer les remplacements ponctuels ;
- › deux auxiliaires assistantes administratives pour l'Office de l'état civil (remplacement congé maternité) ;
- › deux contrôleuses municipales du stationnement saisonnier ;
- › une auxiliaire contrôleuse de stationnement ;
- › deux auxiliaires employés de voirie ;
- › une auxiliaire juriste (remplacement congé maternité).

Personnel en formation et stagiaires

L'année 2025 a également été marquée par l'accompagnement d'une apprentie employée de commerce poursuivant sa dernière année de formation dans la filière administration publique (2025–2026).

Par ailleurs, l'étudiante accueillie dans le cadre de la filière maturité professionnelle a réussi ses examens en juin 2025.

Enfin, en collaboration avec Trois Chêne Emploi, un stage a été mis en place pour un jeune diplômé de la commune afin de lui offrir une première

expérience professionnelle et un soutien dans sa recherche d'emploi.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche pilote également proposée à d'autres communes de la rive gauche et pourrait être poursuivi et développé à l'avenir, en fonction des besoins et des opportunités identifiés.

Engagement des jeunes et missions temporaires

La commune poursuit depuis de nombreuses années une politique active en faveur de l'engagement des jeunes, notamment à travers des emplois temporaires proposés aux habitants âgés de 16 à 20 ans. Chaque été, entre 40 et 50 jeunes bénéficient ainsi de « jobs d'été » au sein des services communaux pour une durée de deux semaines.

Depuis 2024, ces périodes d'engagement sont complétées par un atelier de gestion administrative dispensé par l'association Autonomia, visant à transmettre aux jeunes des connaissances utiles à leur vie administrative actuelle ou future.

Année	Candidatures	Engagements
2020	51	42 (aucune manifestation période Covid)
2021	54	40 (27 voirie/écoles + 13 manifestations)
2022	72	49 (33 voirie/écoles + 16 manifestations)
2023	76	73 (49 voirie/écoles + 24 manifestations)
2024	85	73 (49 voirie/écoles + 24 manifestations)
2025	74	66 (42 voirie/écoles + 24 manifestations)

Pour information, le règlement complet concernant les emplois d'été se trouve sur le site internet de la commune : collonge-bellerive.ch/reglements.

Depuis 2017, cette démarche est complétée par une collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), permettant de proposer des missions ponctuelles ou de plus longue durée, notamment dans les domaines du désherbage manuel, de la mise sous pli ou du soutien logistique lors de manifestations communales. Ces opportunités s'adressent prioritairement aux jeunes de la commune, tout en restant ouvertes aux jeunes de la région et aux enfants du personnel communal.

Inscriptions sur : collonge-bellerive.ch/_rte/publikation/496393

Depuis 2024, une inscription en ligne permet aux jeunes intéressés de rejoindre une liste de diffusion afin de faciliter leur mobilisation pour des missions temporaires tout au long de l'année.

Années	Engagements	Missions
2024	5	Mises sous pli de documents en nombre
2024	3	Désherbage manuel dans les cimetières
2024	2	Festival du LÂC
2024	2	Journée du développement durable
2025	7	Mises sous pli de documents en nombre
2025	5	Festival du LÂC
2025	7	Désherbage manuel dans les cimetières
2025	2	Festival de Bellerive
2025	6	Les Riffs du Lac
2025	4	Aide aux concierges d'écoles
2025	4	Séance communale sur le thème de la Sécurité

Parallèlement, entre cinq et huit jeunes sont régulièrement engagés pour soutenir les activités de l'épi-centre, notamment lors des concerts, pour des tâches d'accueil, de billetterie, de service ou de logistique.

La commune met également ponctuellement du personnel jeune à disposition d'événements culturels et associatifs du territoire, notamment dans le cadre du Festival de Bellerive, du Festival du LÂC ou des Riffs du Lac.

Au total, en 2025, 40 jeunes ont travaillé temporairement pour la commune, répartis entre l'administration (4), le service social (7), la culture (8), les manifestations (14) et la voirie (7).

Projets de transformation RH en cours

L'entrée en vigueur du nouveau Statut du personnel au 1^{er} janvier 2025 a marqué le début d'une importante phase d'adaptation de la fonction RH au sein de la commune.

Les travaux menés au cours de l'année ont porté sur l'organisation, les pratiques et les outils de gestion du personnel afin de les aligner sur le nouveau cadre légal et les standards actuels du service public.

Plusieurs directives internes ont été révisées ou élaborées, notamment une directive relative aux services de piquet, afin d'assurer une harmonisation des pratiques. D'autres adaptations seront réalisées progressivement selon les besoins identifiés et les priorités définies par le Conseil administratif.

Dans la continuité de cette réforme, les travaux préparatoires liés à la future échelle de traitement ont également été engagés. Ce chantier se poursuivra

au cours des prochaines années dans une perspective de modernisation, de transparence et de cohérence du système salarial.

Juridique

Activité réglementaire générale

Les règlements du Conseil administratif ou du Conseil municipal ci-dessous ont été créés ou modifiés en 2025 :

- › Règlement relatif à la protection des données en lien avec l'utilisation du site internet (LC 16 133) – modification – adopté par le Conseil administratif
- › Règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive (LC 16 111) – modification – adopté par le Conseil municipal
- › Directive relative à la nomination des membres suppléants du Conseil municipal – nouvelle – adoptée par le Conseil municipal
- › Directive relative aux indemnités des membres titulaires et suppléants du Conseil municipal et au voyage du Conseil municipal – modification – adoptée par le Conseil municipal
- › Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions « Développement durable » de la commune de Collonge-Bellerive (LC 16 951) et son Annexe – modification – adopté par le Conseil administratif
- › Règlement relatif au fonctionnement des restaurants scolaires de la commune de Collonge-Bellerive (LC 16 561) – modification – adopté par le Conseil administratif
- › Règlement de la plage de la Savonnière (LC 16 715) – modification – adopté par le Conseil administratif
- › Règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux de la commune de Collonge-Bellerive (LC 16 332) – modification – adopté par le Conseil administratif
- › Directive relative à la gestion de l'aménagement des cimetières – modification – adoptée par le Conseil administratif

Reflets de la législature 2020-2025

La législature 2020–2025 a été marquée par plusieurs projets de numérisation destinés à moderniser le fonctionnement de l'administration communale et à améliorer les prestations à la population.

Dès 2021, différents outils internes ont été déployés afin de renforcer la gestion électronique des processus administratifs, notamment pour le

traitement des factures. Cette démarche s'est poursuivie en 2022 avec la mise en place de la gestion électronique des documents (GED).

Parallèlement, le projet de démarches en ligne a été développé entre 2023 et l'été 2025, aboutissant à la mise en place d'un guichet virtuel accessible 24h/24 et 7j/7 permettant notamment d'effectuer certaines demandes de subvention entièrement en ligne.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des projets liés à la gestion documentaire, à l'archivage numérique et à la valorisation du patrimoine communal.

Après plusieurs mois de préparation, le Système d'Information Archivistique (SIA) développé par la société Docuteam SA a été mis en production. Cet outil permet désormais de classer, inventorier et communiquer les archives de manière structurée et conforme aux standards professionnels.

Dans le prolongement des collaborations intercommunales initiées en 2024, la commune d'Anières a bénéficié d'un accompagnement assuré par un collaborateur de la commune de Collonge-Bellerive dans le déploiement de sa gestion électronique des documents (GED).

Le projet de système d'archivage électronique (SAE) a également progressé, avec une finalisation prévue courant 2026.

Le traitement des archives physiques a connu une avancée importante avec la finalisation du projet d'inventaire et de reconditionnement des archives historiques. Deux fonds d'archives privées ont par ailleurs été réceptionnés et sont en cours d'intégration. La commune a également poursuivi l'inventaire des œuvres d'art et des donations.

Diverses recherches documentaires ont été effectuées permettant de mieux mettre en valeur certains acteurs et objets du patrimoine collongeois; cela a été le cas pour Madame Emma Yersin – dont une place à Vézenaz porte désormais le nom –, pour l'harmonie municipale de Collonge-Bellerive – à l'occasion de son centenaire – ou encore des sculptures du Dieu Pan et de la Nympe du Léman.

Les collaborations institutionnelles se sont poursuivies avec différents partenaires, notamment les Archives d'État, la Commission IT/Archives (SIACG) et plusieurs entreprises privées. Dans ce cadre, les Archives d'État ont effectué un contrôle scientifique et technique confirmant la bonne tenue des archives communales et de leurs locaux de conservation.

Enfin, le service de la gestion documentaire a poursuivi ses activités de formation et de transmission des savoirs auprès de la HEG-IS, de l'UNIGE, du Service apprentissage ainsi qu'en interne au sein de l'administration.



Reflets de la législature 2020-2025

- › 2020 : création d'un service de communication ;
- › 2021 : mise en place de l'opération « Bons à la population » et création d'un dispositif permettant la distribution aux habitants de quatre bons de 10 F utilisables dans les commerces de la commune (dans le contexte du Covid) ;
- › 2022-2025 : refonte complète du site internet officiel de la commune ;
- › 2023 : évolution de la charte graphique et intégration de supports dédiés au développement durable ;
- › 2023 : adoption de l'agenda intercommunal geneve-communes.ch/agenda ;
- › 2025 : mise en ligne d'un site internet responsive intégrant des accès dédiés aux associations locales afin de leur permettre de présenter leurs activités et annoncer leurs événements, ainsi qu'un système d'abonnement à différentes newsletters et dépêches officielles.

Structurer et développer la présence numérique de la commune

La commune a poursuivi la digitalisation de sa communication et de ses services à la population. Cette évolution vise à renforcer l'accessibilité de l'information publique, à améliorer la proximité avec les habitantes et habitants et à adapter les outils de communication aux usages numériques actuels.

Depuis plusieurs années, la commune est présente sur les réseaux sociaux à travers une page LinkedIn ainsi que via la page Instagram dédiée à la programmation culturelle de l'épicentre, qui rencontrent une fréquentation soutenue.



Reflets de la législation 2020-2025

2022 a vu l'entrée en vigueur de plusieurs nouvelles dispositions fédérales: le 1^{er} janvier, relatives au changement de sexe et de prénom par déclaration auprès de l'arrondissement de l'état civil de son choix et, le 1^{er} juillet, relatives au mariage pour toutes et tous. Depuis cette date, les couples de même sexe ou de sexe différent peuvent ouvrir une procédure préparatoire de mariage. Il n'est

plus possible de conclure un partenariat enregistré fédéral en Suisse, les partenariats existants pouvant toutefois être convertis en mariage.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2025, le registre fédéral de l'état civil utilise un jeu de caractères étendu permettant aux personnes inscrites de demander une adaptation de la graphie de leur nom.

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil «Campagne et rive gauche du Lac» est situé au chemin des Rayes 3 à Vézenaz.

En 2025, l'arrondissement de l'état civil «Campagne et rive gauche du Lac» a apporté un soutien à l'arrondissement «Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier». En effet, le Département des institutions et du numérique (DIN) a autorisé un élargissement temporaire des compétences de l'office afin d'assurer certaines prestations d'état civil. Une convention de collaboration entre les deux arrondissements avait été signée le 29 juillet 2024, pour une durée courant jusqu'au 30 septembre 2025.

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés; toutefois une «confirmation de fin de procédure en vue de mariage» est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2025:

2471

actes ont été délivrés

368

personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

99 dossiers de demande de mariage ont été déposés:

41

demandes de fiancés de nationalité suisse

46

demandes de fiancés de nationalité suisse et étrangère

12

demandes de fiancés de nationalités étrangères.

168 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement:

114

mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil

29

mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil

25

mariages ont été célébrés par les magistrats des différentes communes.

Focus sur les événements d'état civil survenus sur Collonge-Bellerive en 2025

	Naissances	Reconnaissances	Mariages	Déclarations de nom*	Décès	Mandats pour cause d'invalidité
Collonge-Bellerive	1	12	22	6	338	21

*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.
- Changement de graphie (caractères spéciaux)

Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

Autres événements: aucun
 Changement de sexe: aucune demande
 Conversion de partenariat en mariage: 3 sur la commune

Naturalisations en 2025

	Natura- lisation	Natura- lisation facilitée	Acquisition d'un droit de cité
Collonge-Bellerive	58	7	2

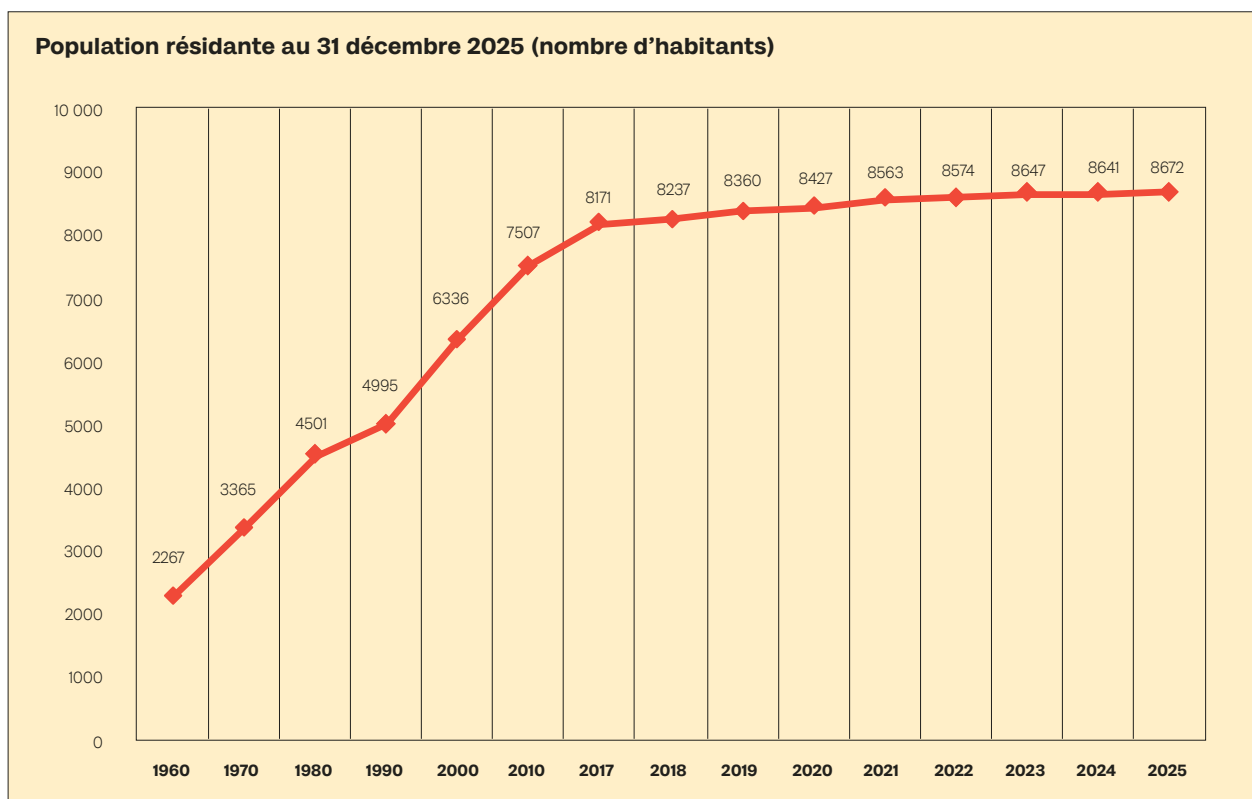
Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive.

En 2025, au niveau de l'arrondissement, 237 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 369 personnes. S'agissant de la seule commune de Collonge-Bellerive, se référer aux activités de la Commission Juridique et naturalisations en page 15.

Pour mémoire, entre 2015 et 2025 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante:

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292	382	369

Population – Vie active



Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2025

	Suisse			Étrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2943	3206	6149	1220	1303	2523	4163	4509	8672

Source: Office cantonal de la statistique

Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, 31 décembre 2025

Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population totale (au 31.12.2025)	8672	
Densité de population (habitants par hectare)	16	
Population selon le genre		
Hommes	4163	48%
Femmes	4509	52%
Population selon l'origine		
Suisses	6149	71%
Étrangers	2523	29%
Population selon le groupe d'âges		
0 – 19 ans	2098	24%
20 – 64 ans	4869	56%
65 ans ou plus	1705	20%

Source: Office cantonal de la statistique

Variation de la population	
Naissances	64
Décès	-44
Solde migratoire (= habitants arrivés – habitants partis de la commune)	11
Variation totale entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025	31

Élections et votations: nombre d'électeurs au 24.11.2024*

	Électeurs inscrits (1)			Votants		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb	2273	2585	4858	1247	1358	2605
%	47	53		48	52	

*Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral, lors de la dernière votation de l'année 2024. Personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source: Office cantonal de la statistique/Office cantonal de la population et des migrations

Tissu économique et soutien aux entreprises

Reflets de la législature 2020-2025

La fin de la législature 2020–2025 a été marquée par un renforcement des actions en faveur du tissu économique local.

L'année 2024 a notamment vu l'organisation du premier Forum des entreprises ainsi que l'élaboration du premier portrait économique de la commune.

En 2025, un référent interne à l'administration communale a également été désigné afin de renforcer le suivi et l'accompagnement des entreprises.

Portrait économique de la commune

Selon les dernières statistiques disponibles datant de 2023, le territoire communal recense près de 770 établissements générant plus de 4600 emplois (pour environ 3700 EPT). Le tissu économique local repose principalement sur des petites et moyennes entreprises (PME).

Le secteur tertiaire domine l'économie locale avec 78 % des établissements, principalement actifs dans les domaines des services médicaux, financiers, de l'architecture et de la restauration. Le secteur secondaire représente 20 % des établissements, tandis que le secteur primaire demeure présent à travers des activités agricoles et viticoles.

Secteurs d'activité: Établissement (1) selon le secteur économique pour Collonge-Bellerive au 31.12.2023 (2)

	Établissements	Emplois (3)	EPT (3)
Secteur primaire	11	56	44
Secteur secondaire	93	958	904
Secteur tertiaire	663	3662	2764
Total	767	4676	3712

(1) Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).
(2) Situation en janvier pour les exploitations agricoles
(3) Les emplois et les emplois en équivalents plein temps sont classés selon l'activité économique principale de l'établissement.
Source: Office fédéral de la statistique – OFS/Office cantonal de la statistique – Statistique structurelle des entreprises

La majorité des entreprises et des emplois se concentre entre Vézenaz et la Pallanterie, notamment au sein de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP), qui regroupe une cinquantaine d'entreprises et plus de 850 emplois. Son extension sud, prévue à l'horizon 2030, permettra la création de plus de 2000 emplois supplémentaires.

Au 31 décembre 2025, la commune comptait 122 chômeurs inscrits (+2,5% par rapport à 2024) et 171 demandeurs d'emploi inscrits (+5%), traduisant une légère hausse des personnes en recherche d'emploi sur le territoire communal.

Soirée de restitution du Forum des entreprises

Fin 2024, la commune a organisé la première édition du Forum des entreprises, réunissant une soixantaine d'acteurs économiques du territoire autour des thématiques de la transition énergétique et de la mobilité.

Cette demi-journée a permis aux autorités communales d'échanger avec les entreprises locales sur leurs besoins et préoccupations, à travers plusieurs ateliers thématiques et une conférence consacrée aux enjeux du plan climat cantonal 2030. Un apéritif de réseautage a clôturé la rencontre.

Dans le prolongement de cette démarche, une soirée de restitution des ateliers a été organisée le 24 mars 2025 afin de présenter les réponses du Conseil administratif aux questions exprimées par les participants lors du Forum des entreprises. Dans un second temps, M. Frédéric Orvain, représentant de la direction régionale Arve-Lac de l'Office cantonal des transports, est intervenu sur la thématique de la « mobilité de demain ».

La soirée s'est terminée par un moment d'échange autour d'un apéritif convivial.

Organisations subventionnées par la commune, destinées aux entreprises

L'Association des commerçants et entreprises de Collonge-Bellerive et Vézenaz (ACECV) regroupe des commerçants et riverains de la commune. Basée à Vézenaz, elle a pour objectif de dynamiser les commerces locaux et de contribuer à la qualité de vie sociale, culturelle et festive de la commune. Avec le soutien de celle-ci, l'ACECV organise deux marchés destinés à valoriser l'artisanat et les commerces locaux. Le marché estival s'est tenu le 21 juin 2025 au chemin du Vieux-Vézenaz. Le traditionnel marché de Noël a quant à lui eu lieu le 14 décembre 2025 sur le site de la Ferme de Saint-Maurice.

Genilem est une organisation suisse à but non lucratif qui accompagne les entrepreneurs et les start-ups innovantes dans le développement de leur projet. Active notamment à Genève, elle propose un accompagnement stratégique, du coaching et de la mise en réseau afin de favoriser la pérennité et la croissance des jeunes entreprises. Cette organisation est soutenue, entre autres, par la commune de Collonge-Bellerive, désireuse d'encourager le développement d'entreprises prometteuses au travers d'un accompagnement entrepreneurial structuré et professionnel.

Compte rendu financier de la commune 2025

Reflets de la législation 2020-2025

Baisse du centime communal sur la période 2020-2025 de 29 à 28 centimes

Comptes 2025

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2025. En effet, ceux-ci laissent apparaître un excédent de revenus de 53 363 F, soit une différence entre le montant total de charges de 56 669 785 F et celui des revenus de 56 723 148 F.

Le boni des comptes 2025 de 53 363 F est constitué d'un excédent de revenus de 961 852 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 554 381 F sur les éléments du patrimoine financier, et d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 645 229 F.

Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent près de 81% des revenus courants de la commune (comptes 2025). Lors de l'établissement du budget, le Département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2025, soit 45 983 734 F sont en hausse de 21% et de 8030 734 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette hausse des recettes fiscales provient de correctifs d'estimations ou de taxations des années antérieures, reportés sur l'estimation de la production de l'année 2025, ainsi que de la modification de la situation fiscale d'un important contribuable. Cela ne

permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes fiscales de la commune.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA) et, depuis le 1^{er} janvier 2024, de celle relative à la suppression de la taxe professionnelle communale avec sa compensation par des centimes additionnels sur les impôts sur les bénéfices, la part des revenus fiscaux issus des personnes morales représente moins de 2% de l'ensemble des revenus fiscaux.

L'ensemble des revenus s'élève à 56 723 148 F.

Charges

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires et hors provision pour péréquation sont maîtrisées. Elles sont inférieures au budget de 5,7%, soit de 2 748 515 F.

Des amortissements complémentaires ont été votés par le Conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs. Ils ont pu être pratiqués à hauteur de 645 229 F.

Une provision de 5 000 000 F a été constituée avec l'aval du Service des affaires communales pour couvrir l'évolution très significative de la péréquation financière intercommunale de l'année 2027, elle-même causée par la forte hausse des revenus fiscaux 2025.

Avec ces amortissements complémentaires et la provision pour péréquation, les charges totales 2025 s'élèvent à 56 669 785 F.

En synthèse, l'exercice 2025 dégage un excédent de revenus de 53 363 F.

Investissements

La commune a consacré 10 212 025 F à l'investissement en 2025, dont 9 942 771 F pour son patrimoine administratif et 269 254 F pour son patrimoine financier.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur la poursuite et l'achèvement du vaste aménagement zone 30 km/h côté lac, sur des réhabilitations de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires sur plusieurs chemins, sur la réfection complète du chemin du Pré-d'Orsat et sur la poursuite des études pour la rénovation et l'agrandissement du centre culturel de la commune.

Le programme de subventions à la population pour l'incitation à la réduction des émissions CO² initié en 2022 s'est poursuivi activement en 2025. Il a permis l'octroi de subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques, l'installation de pompes à chaleur, la réalisation de travaux d'isolation des sols, façades et toitures et la pose de panneaux solaires thermiques.

Les investissements du patrimoine financier concernent principalement la rénovation d'une cage d'escalier dans un immeuble locatif commercial.

Bilan

Le bilan de la commune présente des fonds propres de 213 393 705 F.

L'actif de 232 821 965 F comprend un patrimoine administratif de 62 921 224 F destiné à la mise en œuvre des différentes politiques publiques ainsi qu'un ensemble de terrains et immeubles de rendement (immobilisations corporelles du patrimoine financier) de 131 156 328 F.

Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2025 s'élève à 9 787 000 F. Cette dette, stable par rapport à l'année précédente, concerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 131 156 328 F.

Le niveau de liquidités, de 13 599 129 F, est en baisse de 2 715 751 F par rapport à 2024, en raison de la politique d'autofinancement de tous les investissements 2025.

Le boni réalisé sur les comptes 2025 provient de la bonne tenue des revenus fiscaux, de la situation particulière d'un contribuable important et de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement conséquent et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction du centime additionnel (30 à 29) et à une nouvelle baisse d'un centime additionnel dès l'année 2024, les autorités de la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent leur gestion aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec une ligne de conduite saine et prudente dans la gestion des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales ainsi que leur soutien aux nouveaux projets.

Impacts financiers de la péréquation financière intercommunale pour Collonge-Bellerive

Depuis l'instauration des dispositifs de péréquation financière intercommunale en 2009, leur première révision en 2017 et leur seconde révision en janvier 2023, une part significative des revenus fiscaux de la commune est prélevée au bénéfice d'autres communes. Ainsi :

- › Sur la période couverte par la loi de 2009 (années 2010 à 2017), la contribution moyenne annuelle de la commune a été de 1642 000 F, soit 7 % des revenus fiscaux.
- › Sur la période ouverte par la loi de 2017 (années 2018 à 2022), la contribution moyenne annuelle de la commune a été de 3168 000 F, soit 10 % des revenus fiscaux.
- › Sur l'année 2023, 1^{re} année de la période couverte par la loi de janvier 2023, la contribution annuelle de la commune a été de 3450 000 F, soit 8 % des revenus fiscaux.
- › Sur l'année 2024, 2^e année de la période couverte par la loi de janvier 2023, la contribution annuelle de la commune a été de 5866 000 F, soit 19 % des revenus fiscaux.
- › Sur l'année 2025, 3^e année de la période couverte par la loi de janvier 2023, la contribution annuelle de la commune a été de 7789 000 F, soit 17 % des revenus fiscaux.
- › À la suite du 2^e renforcement de 2023, et sur la base des projections des revenus fiscaux actuels, la contribution annuelle de la commune sera de 2810 000 F en 2026, soit environ 8 % des revenus fiscaux.

Revenus

Évolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2025 la production du centime additionnel des personnes physiques représente 97.47% de nos rentrées fiscales. En 2024 elle représentait 96.54%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...), et des centimes additionnels compensatoires à la suppression de la Taxe professionnelle communale.

Évolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques)

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée	Nombre de centimes	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436 634	-7.66	68.91	-11.48
2005	164.07	20%	30	516 624	+18.32	73.70	+2.52
2010	179.91	20%	30	660 437	+27.84	86.77	+17.73
2015	162.64	20%	30	886 301	+40.48	110.28	+36.96
2016	156.13	20%	30	925 043	+4.37	114.29	+3.64
2017	156.05	20%	30	905 909	-2.07	110.87	-2.99
2018	169.68	20%	29	940 471	+3.81	114.17	+2.98
2019	189.17	20%	29	1 019 331	+8.39	121.93	+6.80
2020	192.66	20%	29	1 084 852	+6.42	127.80	+4.81
2021	195.03	20%	29	1 038 083	-4.31	121.23	-5.14
2022	202.71	20%	29	1 283 674	+23.67	149.72	+23.50
2023	202.04	20%	29	1 442 145	+12.35	166.78	+11.39
2024	201.65	20%	28	1 046 327	-27.45	121.09	-27.40
2025	204.88	20%	28	1 511 508	+44.46	174.30	+43.94

Évolution de la production : (personnes morales)

Année	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	49 975	+188.05	7.89	+175.87
2005	28 010	-43.95	4.00	-49.30
2010	15 638	-44.17	2.05	-48.75
2015	26 291	+16.59	3.27	+13.54
2016	39 140	+48.87	4.84	+48.01
2017	31 225	-20.22	3.82	-21.07
2018	39 369	+26.09	4.78	+25.13
2019	51 005	+29.56	6.10	+27.61
2020	18 406	-63.92	2.17	-64.42
2021	17 225	-6.41	2.01	-7.37
2022	16 898	-1.90	1.97	-1.99
2023	19 423	+14.94	2.25	+14.21
2024	26 547	+36.68	3.07	+36.54
2025	22 975	-13.46	2.65	-13.68

Évolution en francs par habitant

Pour l'année 2025 nous constatons une augmentation des impôts des personnes physiques de + 13 025 068 F et +44.46 %, en raison de correctifs d'estimations ou de taxations des années antérieures ainsi que de la modification de la situation d'un important contribuable.

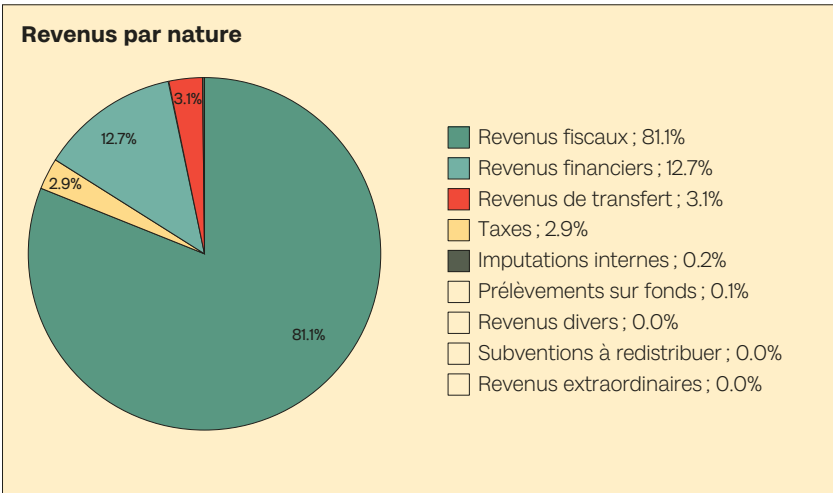
L'impôt sur les personnes morales diminue de -100 016 F soit -13.46 % par rapport à 2024. En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, l'augmentation par rapport à 2024 est de +12 925 052 F soit +43.03 %.

Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 56 723 148 F soit une hausse de +14 344 707 F par rapport à 2024 soit +33.85%.

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes

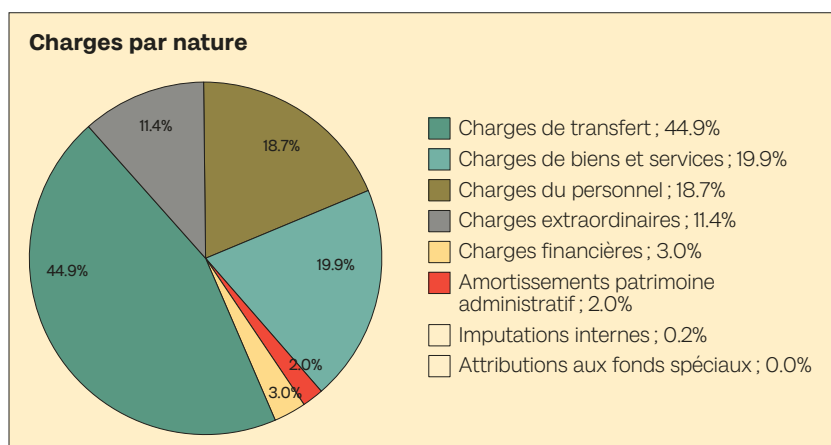
Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
2000	14 791 210	+0.25	2 150 402	+12.84	16 941 612	+1.69
2005	16 570 453	+12.03	1 844 888	-14.21	18 415 341	+8.70
2010	20 299 620	+22.50	3 341 928	+81.15	23 641 549	+28.38
2015	27 419 288	+39.64	8 094 204	-3.75	35 513 491	+26.63
2016	28 966 012	+5.64	8 780 759	+8.48	37 746 771	+6.29
2017	28 152 772	-2.81	8 806 243	+0.29	36 959 015	-2.09
2018	28 415 363	+0.93	9 830 204	+11.62	38 245 567	+3.48
2019	31 040 261	+9.23	8 400 266	-14.54	39 440 527	+3.12
2020	31 996 473	+3.08	19 523 192	+232.41	51 519 665	+30.62
2021	30 603 944	-4.35	19 344 169	-0.92	49 948 113	-3.05
2022	37 716 790	+23.24	14 545 070	-24.81	52 261 860	+4.63
2023	42 888 518	+13.71	12 494 963	-14.10	55 383 481	+5.97
2024	30 348 152	-29.24	12 030 289	-3.72	42 378 441	-23.48
2025	45 983 734	+51.52	10 739 414	-10.73	56 723 148	+33.85



Charges

Année	Charges	Variation en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
2000	9 812 460	+1.87	3 558 005	+1.54	13 370 465	+1.78
2005	11 127 348	+13.40	4 192 845	+17.84	15 320 193	+14.58
2010	18 337 517	+64.80	4 812 455	+14.78	23 149 972	+51.11
2015	26 159 676	+14.15	4 089 319	-16.19	30 248 995	+8.82
2016	23 480 531	-10.24	5 910 684	+44.54	29 391 215	-2.84
2017	14 498 070	-38.25	18 639 818	+215.36	33 137 888	+12.75
2018	27 615 659	+90.47	5 682 563	-69.51	33 298 222	+0.48
2019	30 764 724	+11.4	4 746 409	-16.47	35 511 133	+6.64
2020	31 105 259	+1.10	14 920 408	+314.36	46 025 667	+29.61
2021	32 586 593	+4.76	15 362 880	+2.97	47 949 473	+4.18
2022	36 768 576	+12.83	10 969 002	-28.60	47 737 578	-0.44
2023	36 438 389	-0.90	10 693 709	-2.51	47 132 098	-1.27
2024	39 281 194	+7.80	3 000 041	-71.95	42 281 235	-10.29
2025	48 647 398	+23.84	8 022 387	+167.41	56 669 785	+34.03

Les charges de l'exercice 2025 sont supérieures de 14 388 550 F à celles de 2024.



Dépenses de fonctionnement

	2024	2025
Administration générale	6 520 526	8 762 646
Ordre et sécurité publics, défense	3 125 802	3 374 593
Formation	4 160 140	4 620 373
Culture, sports et loisirs, églises	4 023 822	6 107 944
Santé	1 62 615	152 787
Sécurité sociale	6 611 040	8 789 129
Transports	3 691 301	3 577 953
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 674 845	2 718 192
Économie publique	164 488	89 744
Finances et impôts	10 146 657	18 476 424
Total	42 281 236	56 669 785

Compte de fonctionnement au 31 décembre 2025

Résumé du compte de résultat 2025 (classification fonctionnelle)

		BUDGET 2025		COMPTES 2025		ÉCARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
011	Conseil municipal	469 250		408 663		60 587	0
012	Exécutif	537 600		455 113		82 487	0
022	Services généraux, autres	6 083 350	207 600	5 368 426	285 217	714 924	-77 617
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	953 750	37 600	2 530 445	50 492	-1 576 695	-12 892
111	Police	1 830 700	881 100	1 645 726	897 951	184 974	-16 851
140	Questions juridiques	668 050	506 400	634 463	497 625	33 587	8 775
150	Service du feu	1 047 800	3 000	984 757	3 782	63 043	-782
162	Défense civile	117 200	24 500	109 648	29 680	7 552	-5 180
217	Bâtiments scolaires	2 279 250	107 600	2 402 405	185 414	-123 155	-77 814
218	Accueil de jour	2 127 500	631 500	2 060 262	573 623	67 238	57 877
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	201 900	11 000	156 306	11 076	45 594	-76
299	Formation, non mentionné ailleurs	2 000	2 000	1 400	1 400	600	600
312	Conservation des biens culturels	20 000		18 500		1 500	0
321	Bibliothèques	39 000		34 048		4 952	0
322	Concerts et théâtre	776 200	56 000	682 136	66 851	94 064	-10 851
329	Culture, non mentionné ailleurs	784 550	800	695 597	580	88 953	220
341	Sports	1 968 450	30 700	3 830 222	89 378	-1 861 772	-58 678
342	Loisirs	1 001 700	125 900	847 441	127 259	154 259	-1 359
421	Soins ambulatoires	54 350	146 000	39 410	149 539	14 940	-35 39
422	Services de sauvetage	74 100		113 377		-39 277	0
544	Protection de la jeunesse	531 400		520 710		10 690	0
545	Prestations aux familles	5 220 100	861 000	4 572 139	976 131	647 961	-115 131
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	12 500		12 500		0	0
579	Assistance, non mentionné ailleurs	1 276 750	304 300	3 418 780	262 699	-2 142 030	41 601
593	Actions d'entraide à l'étranger	265 000		265 000		0	0
615	Routes communales	3 261 000	545 500	3 121 874	659 294	139 126	-113 794
622	Trafic régional et agglomération	62 300		51 240	20 003	11 060	-20 003

	(SUITE)	BUDGET 2025		COMPTES 2025		ÉCARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	340 000	1500	339 839	1901	161	-401
631	Navigation	134 000		65 000		69 000	0
640	Télécommunications		20 700		21 650	0	-950
710	Approvisionnement en eau	17 500		15 635		1865	0
720	Traitement des eaux usées	290 800	50 000	205 108	128 046	85 692	-78 046
730	Gestion des déchets	1 920 200	90 500	1 860 832	112 035	59 369	-21 535
750	Protection des espèces et du paysage	70 000		52 922		17 078	0
761	Protection de l'air et du climat	317 000		465 089	4345	-148 089	-4345
771	Cimetières, crématoires	42 300	55 800	30 106	60 940	12 194	-5140
790	Aménagement du territoire	120 000		88 501		31 499	0
814	Améliorations de la production végétale	100 000	25 000	60 510	0	39 490	25 000
850	Industrie, artisanat et commerce	33 500		29 234		4266	0
871	Électricité		450 000		571 650	0	-121 650
910	Impôts	1 850 000	38 023 000	3 039 339	46 032 752	-1 189 339	-8 009 752
920	Conventions fiscales	1 320 000		969 393		350 607	0
930	Péréquation financière et compensation des charges	7 790 000		12 789 042		-4 999 042	0
961	Intérêts		129 100	103 590	177 106	-103 590	-48 006
963	Biens-fonds du patrimoine financier	1 899 950	4 644 100	1 558 178	4 724 730	341 772	-80 630
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	55 000		16 882		38 118	0
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂		4000		0	0	4000
Totaux		47 966 000	47 976 200	56 669 785	56 723 148		
Excédent de revenus		10 200		53 363			
		47 976 200	47 976 200	56 723 148	56 723 148		

Résumé du compte de résultat 2025 (classification par nature)

	CHARGES	BUDGET	COMPTES	ÉCARTS 2025
300	Autorités et commissions	502 850	452 768	50082
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	8 463 700	7 840 231	623 469
304	Allocations	41 000	42 535	-1535
305	Cotisations patronales	2 376 050	1 994 722	381 329
306	Prestations de l'employeur	29 400	0	29 400
309	Autres charges de personnel	290 300	277 154	13 146
310	Charges de matériel et de marchandises	536 300	463 776	72 524
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	577 400	452 889	124 511
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	859 300	800 801	58 499
313	Prestations de services et honoraires	5 240 100	4 727 885	512 215
314	Travaux d'entretien	2 771 550	2 392 681	378 869
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	181 600	165 355	16 245
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	532 450	509 621	22 829
317	Dédommagements	82 450	65 593	16 857
318	Dépréciations sur créances	522 000	1 686 213	-1 164 213
319	Diverses charges d'exploitation	8 600	2232	6368
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	1 448 900	1 115 418	333 482
340	Charges d'intérêt	119 000	88 068	30 932
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 836 950	1 486 992	349 958
344	Dépréciations, immobilisations PF	0	103 590	-103 590
349	Différentes charges financières	1 500	317	1183
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux	250	428	-178
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	1 324 000	972 361	351 639
361	Dédommagements à des collectivités publiques	8 255 000	7 616 225	638 775
362	Péréquation financière et compensation des charges	7 790 000	12 789 042	-4 999 042
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	3 812 050	3 615 208	196 842
366	Amortissements, subventions d'investissements	265 100	454 670	-189 570
383	Amortissements complémentaires	0	4 711 769	-4 711 769
387	Amortissements complémentaires de prêts, participations et subventions d'investissements	0	1 740 530	-1 740 530
392	Imputations internes - loyers	67 900	72 088	-4188
393	Imputations internes - frais administratifs	30 300	28 623	1677
394	Imputations internes - intérêts et charges financières	0	0	0
		47 966 000	56 669 785	-8 703 785

	REVENUS	BUDGET	COMPTES	ÉCARTS 2025
400	Impôts directs, personnes physiques	36 845 000	44 822 223	-7 977 223
401	Impôts directs, personnes morales	1 108 000	1 161 511	-53 511
421	Emoluments administratifs	181 300	198 809	-17 509
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	200 200	217 889	-17 689
425	Recette sur ventes	61 100	94 659	-33 559
426	Remboursements	582 000	841 332	-259 332
427	Amendes	200 000	260 514	-60 514
429	Autres taxes	40 000	20 591	19 409
430	Revenus d'exploitation divers	500	1 828	-1 328
439	Autres revenus	0	2 691	-2 691
440	Revenus des intérêts	3 600	18 902	-15 302
443	Produit des biens-fonds PF	4 644 100	4 724 730	-80 630
444	Réévaluations, immobilisations PF	0	0	0
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	129 000	176 903	-47 903
447	Produit des biens-fonds PA	2 072 700	2 302 243	-229 543
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux	77 000	34 101	42 899
460	Quotes-parts à des revenus	30 000	28 426	1 574
461	Dédommagements de collectivités publiques	1 324 000	1 300 205	23 795
462	Péréquation financière et compensation des charges	0	0	0
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	375 500	414 879	-39 379
469	Autres revenus de transfert	4 000	0	4 000
492	Imputations internes - loyers	67 900	72 088	-4 188
493	Imputations internes - frais administratifs	30 300	28 623	1 677
494	Imputations internes - intérêts et charges financières	0	0	0
		47 976 200	56 723 148	-8 746 948

Investissements du patrimoine administratif

Dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Administration		1002 375
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	926 500
Mairie / Château-de-Bellerive 1	Matériels PRU	18 137
Bât. Adm. / Hermance 140	Rénovation du bâtiment	57 738
Sécurité		29 733
Abris publics	Mise aux normes	29 733
Formation		318 881
École CM Collonge / Hermance 101	Études rénovation - agrandissement	32 931
École CM Collonge / Hermance 101	Ventilateurs classes	23 647
École CE Collonge / Hermance 110	Matériels PRU	9 692
École CE Collonge / Hermance 110	Ventilateurs classes	19 931
École CE Collonge / Hermance 110	Travaux façade pavillon Joye	34 702
École Vézenaz / Californie 18-24	Matériels PRU	7 701
École Vézenaz / Californie 18-24	Études rénovation - agrandissement	129 382
École Vézenaz / Californie 18-24	Ventilateurs classes	54 636
Ensemble des écoles	Changement des tableaux noirs par des interactifs	6 259
Culture sports loisirs		751 793
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	658 549
Tennis / Relion 22	Panneaux photovoltaïques	14 157
Football / Californie 34	Création aménagement multisports	1 527
Football / Californie 34	Transformation du terrain A en synthétique	21 498
Ferme de Saint-Maurice	Ventilateurs	26 343
Plages	Réaménagement de la plage de la Nymphé	29 719

Routes et infrastructures		7149 608
Voirie et nettoyage	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	754 538
Voirie et nettoyage	Réaménagement chemin du Vieux-Vésenaz	3356
Voirie et nettoyage	Création d'une zone 30 km/h côté lac	4 814 523
Voirie et nettoyage	Zone 30 km/h de Saint-Maurice	11 239
Voirie et nettoyage	Trottoir chemin de Bois-Caran 2	9264
Voirie et nettoyage	Trottoir chemin de la Californie 3	27 087
Voirie et nettoyage	Enfouissement des lignes aériennes	48 861
Réseau secondaire EU/EP	Réfection d'un collecteur Ch. Ermitage-de-la-Belotte	51 113
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin des Rayes	24 171
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Château-de-Bellerive	320 632
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin de la Savonnière	838 202
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Port-de-Bellerive	201 918
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Milieu 25	3345
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs ch. de la Pierre et Prudent-Balland	11 313
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs route d'Hermance	30 046
Environnement et développement durable		644 339
Déchets Points de récupération	Point de récupération Sous-Cherre	55 466
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO ₂	492 431
Cimetière de Collonge	Réaménagements	20 299
Cimetière de Vésenaz	Réaménagements	76 143
Aménagement		164 367
Sites / Corsier-Port	Réaménagement du parking	89 106
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	75 261
Total investissements Patrimoine administratif		10 061 096

Recettes

Fonction	Désignation investissement	Recettes
Formation		5400
École de Collonge cycle moyen	Subventions d'investissements du canton de Genève	1500
École de Vésenaz	Subventions d'investissements du canton de Genève	3900
Culture sports loisirs		100 925
Tennis / Relion 22	Subventions d'investissements de la Confédération	58 925
Football / Californie 34	Subvention FIDU création nouveaux logements	42 000
Protection de l'environnement et aménagement du territoire		12 000
Protection de l'air et du climat	Subvention d'investissements de la Confédération	12 000
Total des recettes d'investissements Patrimoine administratif		118 325

Tableau des investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets	Variation %
2000	6 804 027	365 580	6 438 447	+96.78
2005	5 713 445	773 000	4 940 445	-23.27
2010	9 293 603	1 558 284	7 735 319	+56.57
2015	5 982 004	1 693 772	4 288 232	+1.53
2016	2 505 021	40 400	2 464 621	-42.53
2017	2 856 314	99 070	2 757 244	+11.87
2018	4 229 870	2 410 417	1 819 453	-34.01
2019	12 617 398	270 911	12 346 487	N.S.
2020	20 239 032	571 002	19 868 030	+60.92
2021	26 909 549	2	26 909 547	+35.44
2022	4 627 368	420 000	4 207 368	-84.36
2023	6 763 423	349 670	6 413 753	+52.44
2024	11 973 116	0	11 973 116	+86.68
2025	10 061 096	118 325	9 942 771	-16.96

Investissements du patrimoine financier

Dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Patrimoine financier		269 254
Hermance 140 / logements	Rénovation et aménagements	29 744
Grand-Clos 6-8-10 / logements	Mise aux normes abris PC	1429
Hermance 95-97-99-105 & Gd-Clos 3	Mise aux normes abris PC	8445
Pré-de-la-Croix 6-8	Mise aux normes abris PC	4521
CMAF / Thonon 152C	Mise aux normes abris PC	1371
CMAF / Thonon 152C	Rénovation escalier	223 745

Crédits d'engagement

Patrimoine administratif - Crédits d'engagement clôturés au cours de l'exercice 2025

Date délibération	26.11.2024	29.10.2024	29.10.2024	29.10.2024	29.10.2024	28.11.2023
Objet	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2025	Installation de ventilateurs pour les classes de l'école de Collonge cycle moyen	Installation de ventilateurs pour les classes de l'école de Collonge cycle élémentaire	Installation de ventilateurs pour les classes de l'école de Vésenaz	Remplacement 3 écoles tableaux noirs par tableaux blancs interactifs	
Crédit brut voté	926 500	26 000	21 000	68 000	360 000	
Statut du crédit	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	
Dépenses 2025	926 500	23 647	19 931	54 637	6259	
Total des dépenses au 31.12.2025	926 500	23 647	19 931	54 637	272 375	
Économie / Dépassement de crédit	-	2353	1069	13 363	87 625	
Explications sur le dépassement						
Recettes 2025	-	-	-	-	-	
Total des recettes au 31.12.2025		-	-	-	-	

Date délibération	23.05.2023 30.04.2024	22.05.2019 21.06.2022	21.06.2022 17.12.2024	21.06.2022	29.10.2024
Objet	Installation panneaux photovoltaïques halle du Tennis-Club	Football, création aménagement matière calcaire	Football, transformation du terrain A en synthétique+réfection piste athlétisme	Réaménagement de la plage de la Nymphhe	Installation de ventilateurs pour la ferme de Saint-Maurice
Crédit brut voté	586 000	1 765 000	2 140 000	1 250 000	21 000
Statut du crédit	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025
Dépenses 2025	14 157 562 188	1 527 1 752 043	21 498 2 119 366	29 719 895 201	26 343 26 343
Total des dépenses au 31.12.2025	23 812	12 957	20 634	354 799	- 5 343
Économie / Dépassement de crédit					
Explications sur le dépassement					
Recettes 2025	58 925	-	42 000	-	-
Total des recettes au 31.12.2025	58 925	-	217 000	-	-

Patrimoine administratif - Crédits d'engagement clôturés au cours de l'exercice 2025

Date délibération	23.06.2020	21.12.2021 09.05.2023	09.05.2023 19.12.2023	19.12.2023 25.06.2024	Totaux
Objet	Ch. de Bois-Caran 2, construction trottoir	Réaménagement Pré-d'Orsat dp 8408+8410+8424	Réhabilitation collecteurs chemin du Château-de- Bellerive (étape 2)	Réhabilitation collecteurs au chemin Prudent-Balland et au chemin de la Pierre	
Crédit brut voté	80 000	1 949 000	806 000	228 000	10 226 500
Statut du crédit	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	Clôturé 2025	
Dépenses 2025	9 264	754 538	320 632	11 313	2 219 965
Total des dépenses au 31.12.2025	66 781	1 753 431	744 359	139 372	9 356 174
Économie / Dépassement de crédit	13 219	195 569	61 641	88 628	870 326
Explications sur le dépassement					
Recettes 2025	-	-	-	-	100 925
Total des recettes au 31.12.2025	-	-	-	-	275 925

Date délibération	26.09.2023	25.11.2025	16.12.2025	29.10.2024	29.10.2024	29.10.2024	28.11.2023	28.11.2023
Objet	PRU, Point de Rencontre d'Urgence - Mairie	Contribution annuelle au FIDU	Remplacement éclairages par LED bâtiments PA	Crédit d'étude rénovation et aménagements PA, Hermance 140	Acquisition - bâtiment PA, Hermance 140	Acquisition véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers	Mise aux normes des divers abris PC du patrimoine administratif	Faisabilité rénovation et agrandissement de l'école de Collonge cycle moyen
Crédit brut voté	48 000	605 500	245 000	165 000	3 808 000	100 000	464 800	400 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2025	18 137	-	-	57 738	-	-	29 733	32 931
Total des dépenses au 31.12.2025	37 594	-	-	57 738	27 000	-	29 733	167 446
Économie / Dépassement de crédit	10 406	605 500	245 000	107 262	3 781 000	100 000	435 067	232 554
Explications sur le dépassement								
Recettes 2025	-	-	-	-	-	-	-	1 500
Total des recettes au 31.12.2025	-	-	-	-	-	-	-	1 500

Date délibération	26.09.2023	17.12.2024	28.11.2023	26.09.2023	27.09.2022 26.09.2023 06.05.2025	25.11.2025	14.03.2016	06.02.2024 24.06.2025
Objet	PRU, Point de Rencontre d'Urgence - École de Collonge, cycle élémentaire	Réalisation structure d'ombrage pour le Pavillon Joye de l'école de Collonge cycle élémentaire	Faisabilité rénovation et agrandissement de l'école de Vézenaz	PRU, Point de Rencontre d'Urgence - École de Vézenaz	Epicoentre, rénovation et transformation du site de l'épicentre	Délocalisation utilisateurs du site de l'épicentre	Parcelle n°6156 ch. des Rayes	Réaménagement parking Baie de Corsier
Crédit brut voté	130 000	354 000	450 000	117 000	14 175 000	1 150 000	240 000	2 310 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2025	9 692	34 702	129 382	7 701	658 549	-	-	89 107
Total des dépenses au 31.12.2025	101 381	34 702	293 291	86 514	960 344	-	131 186	155 645
Économie / Dépassement de crédit	28 619	319 299	156 709	30 486	13 214 656	1 150 000	108 814	2 154 355
Explications sur le dépassement								
Recettes 2025	-	-	3 900	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2025	-	-	3 900	-	2 250	-	-	-

Date délibération	16.12.2025	09.05.2016 18.12.2018 15.12.2020	11.03.2019 22.11.2022 25.03.2025	17.12.2019	21.06.2022	23.06.2020	19.12.2023 28.10.2025	30.04.2024
Objet	Crèches IAM 1 et IAM 2 - remplacement de la chaudière à pellets par 2 PAC + photovoltaïque	Réaménagement tronçon ch. Vieux-Vésenaz	"Lac", création zone 30 km/h	Vésenaz, création zone 30 km/h	Crédit d'étude réaménagement du centre du village au niveau du Route d'Hermandance 110	Enfouissement lignes aériennes électricité	Création d'une zone 30 à Saint-Maurice	Divers resurfaces routes
Crédit brut voté	430 000	1 330 000	8 465 000	35 000	160 000	600 000	861 000	300 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2025	-	3356	4 814 523	-	-	48 861	11 239	-
Total des dépenses au 31.12.2025	-	1 97 194	7 494 595	14 432	43 844	475 649	23 567	164 366
Économie / Dépassement de crédit	430 000	1132 806	970 405	20 568	116 156	124 351	837 433	135 634
Explications sur le dépassement								
Recettes 2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2025	-	-	-	-	-	-	-	-

Date délibération	24.06.2025	28.10.2025	16.12.2025	22.03.2022 28.11.2023 25.03.2025	09.05.2026 19.12.2023 25.03.2025	29.10.2024 24.06.2025	19.12.2023	30.04.2024
Objet	Construction trottoir Californie 3	Crédit d'étude Faisabilité réaménagement route d'Hermandance - Botterel-Margencel	Acquisition balayeuse service de la Voirie	Crédit d'étude réfection collecteur ch. Ermitage-de-la Belotte	Réhabilitation collecteurs au chemin de la Savonnière (étape 3)	Interventions collecteurs ch. du Port-de-Bellerive	Augmentation capacité hydraulique d'un collecteur EP chemin du Milieu	Interventions collecteurs ch. des Rayes - ch. du Vieux-Vésenaz et ch. Neuf-de-Vésenaz
Crédit brut voté	76 000	400 000	266 000	187 000	1 457 000	3 240 000	55 000	170 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2025	27 087	-	-	51 113	838 202	201 918	3345	24 171
Total des dépenses au 31.12.2025	27 087	-	-	165 571	1 098 453	222 466	14 155	24 171
Économie / Dépassement de crédit	48 913	400 000	266 000	21 429	358 547	3 017 534	40 845	145 829
Explications sur le dépassement								
Recettes 2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2025	-	-	-	-	-	-	-	-

Date délibération		30.04.2024	24.06.2025	21.06.2022 27.06.2023	25.06.2024 24.06.2025	25.06.2024 24.06.2025	06.02.2024	Totaux
Objet								
	Crédit d'étude interventions collecteurs rte d'Hermance	80000	Point de collecte pour ordures ménagères chemin de Sous-Cherre	Subventions aux ménages programme de réduction d'émission de CO ₂ (photovoltaïques - PAC)	Réaménagement du cimetière de Collonge	Réaménagement du cimetière de Vésenaz	Adaptation du plan directeur communal 2023 - densification de la zone 5	
Crédit brut voté		80000	67000	2160000	1300000	1540000	250000	48191300
Statut du crédit		En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2025		30046	55466	492431	20299	76143	75261	7841131
Total des dépenses au 31.12.2025		73529	55466	1622853	59507	76143	238535	14174156
Économie / Dépassement de crédit		6471	11534	537147	1240493	1463857	11465	34017144
Explications sur le dépassement								
Recettes 2025		-	-	12000			-	17400
Total des recettes au 31.12.2025		-	-	27000			-	34650

Patrimoine financier - Crédits d'engagements clôturés au cours de l'exercice 2025

Date délibération	26.09.2023	Totaux
Objet	Thonon 152C rénovation cage d'escalier	
Crédit brut voté	232 000	232 000
Statut du crédit	Clôturé en 2025	
Dépenses 2025	223 745	223 745
Total des dépenses au 31.12.2025	227 637	227 637
Économie / Dépassement de crédit	4363	4363
Explications sur le dépassement		
Recettes 2025	0	0
Total des recettes au 31.12.2025	0	0

Crédits d'engagements en cours au 31 décembre 2025

Date délibération	25.06.2019	28.11.2023	28.11.2023	29.10.2024	29.10.2024	28.11.2023
Objet	"Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 5676-6052-6053 Terrains non bâtis "	Mise aux normes des divers abris PC Grand-Clos 6	Mise aux normes des divers abris PC Hermance 97-105	Hermance 140 / logements Acquisition	Hermance 140 / logements Renovation	Mise aux normes des divers abris PC Pré-de-la-Croix 6-8
Crédit brut voté	2 490 000	9100	38 000	1 962 000	85 000	19 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2025	0	1429	8445	0	29 744	4521
Total des dépenses au 31.12.2025	1 717 489	1429	8445	0	0	4521
Économie / Dépassement de crédit	772 511	7671	29 555	1 962 000	55 256	14 479
Explications sur le dépassement						
Recettes 2025	0	0	0	0	0	0
Total des recettes au 31.12.2025	0	0	0	0	0	0

Totaux
4 612 200
45 509
1 733 255
2849 202
0
0

Date délibération	28.11.2023						
Objet	"Mise aux normes des divers abris PC Thonon 152C "						
Crédit brut voté	9100						
Statut du crédit	En cours						
Dépenses 2025	1371						
Total des dépenses au 31.12.2025	1371						
Économie / Dépassement de crédit	7729						
Explications sur le dépassement							
Recettes 2025	0						
Total des recettes au 31.12.2025	0						

Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2025

Loi ou arrêté	Créancier	Échéance de l'emprunt	Montant initial	Solides au 31.12.2024	(Remboursement) Augmentation	Amortissement	Solides au 31.12.2025	Taux	Échéance Intérêts	Intérêts payés en 2025
I. IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"										
27.07.1994	Banque Cantonale de Genève	12.11.2030	2 087 000	2 087 000			2 087 000	0.925%	trim.	18 838
			2 087 000	2 087 000		-	2 087 000			18 838
II. IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vézenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"										
02.09.1998	Banque Cantonale de Genève	16.10.2030	7 700 000	7 700 000			7 700 000	0.913%	trim.	69 230
			7 700 000	7 700 000			7 700 000			69 230
III. TOTAL GÉNÉRAL			9 787 000	9 787 000	-		9 787 000			88 068

Les 2 emprunts ont été reconduits à leurs dates d'échéance respectives, soit 13.11.2025 et 17.10.2025.

Bilans comparés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025

	31/12/2024	31/12/2025
ACTIF		
Patrimoine financier	168 220 281	169 900 741
Disponibilités et placements à court terme	16 314 880	13 599 129
Créances	15 832 027	19 614 574
Actifs de régularisation	1 613 396	2 062 194
Marchandises, fournitures et travaux en cours	15 551	14 753
Placements financiers	3 062 275	2 958 685
Immobilisations corporelles PF	130 887 074	131 156 328
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	495 079	495 079
Patrimoine administratif	61 000 840	62 921 224
Immobilisations corporelles du PA	64 905 617	72 326 040
Immobilisations incorporelles	0	0
Participations, capital social	46 212 694	46 212 694
Subventions d'investissements	20 674 523	21 626 784
Amortissements complémentaires cumulés	-70 791 994	-77 244 294
TOTAL ACTIF	229 221 121	232 821 965
PASSIF		
Capitaux de tiers	15 880 780	19 428 260
Engagements courants	3 633 743	1 574 086
Passifs de régularisation	576 748	1 133 933
Provisions à court terme	461 601	572 785
Engagements financiers à long terme	9 787 000	9 787 000
Provisions à long terme	119 317	5 091 759
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	1 302 370	1 268 697
Capital propre	213 340 342	213 393 705
Réserve de politique budgétaire	34 081 800	34 081 800
Excédent/découvert du bilan	179 258 542	179 311 905
TOTAL PASSIF	229 221 121	232 821 965
Contrôle	0	0

Compte de résultats au 31 décembre 2025

		BUDGET 2025	COMPTES 2025
	Charges d'exploitation	46 008 550	48 538 519
30	Charges de personnel	11 703 300	10 607 410
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	11 311 750	11 267 046
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 448 900	1 115 418
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	250	428
36	Charges de transfert	21 446 150	25 447 506
37	Subventions redistribuées	0	0
39	Imputations internes	98 200	100 711
	Revenus d'exploitation	41 126 800	49 500 371
40	Revenus fiscaux	37 953 000	45 983 734
41	Patentes et concessions	0	0
42	Taxes	1 264 600	1 633 795
43	Revenus divers	500	4519
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	77 000	34 101
46	Revenus de transfert	1 733 500	1 743 510
47	Subventions à redistribuer	0	0
49	Imputations internes	98 200	100 711
	Résultat d'exploitation	-4 881 750	961 852
34	Charges financières	1 957 450	1 678 966
44	Revenus financiers	6 849 400	7 222 778
	Résultat financier	4 891 950	5 543 811
	Résultat opérationnel	10 200	6 505 663
38	Charges extraordinaires	0	6 452 299
48	Revenus extraordinaires	0	0
	Résultat extraordinaire	0	-6 452 299
	Résultat total du compte de résultats	10 200	53 363

Compte des investissements au 31 décembre 2025

Comptes	Dépenses d'investissements	Budget	Comptes
50	Immobilisations corporelles	16 041 000	8 642 165
	Services généraux	4 379 000	75 875
	Police	120 000	0
	Service du feu	100 000	0
	Protection civile	150 000	29 733
	Scolarité obligatoire	1 195 000	318 881
	Culture	670 000	658 549
	Sports et loisirs	555 000	182 351
	Aide sociale et domaine de l'asile	20 000	0
	Circulation routière	6 404 000	5 668 868
	Traitement des eaux usées	2 048 000	1 480 739
	Gestion des déchets	25 000	55 466
	Cimetières	295 000	96 443
	Aménagement du territoire	80 000	75 261
56	Subventions d'investissements propres	1 426 500	1 418 931
	Services généraux	926 500	926 500
	Protection de l'air et du climat	500 000	492 431
	Total dépenses d'investissements	17 467 500	10 061 096
63	Subventions reçues	0	118 325
	Scolarité obligatoire	0	5 400
	Sports et loisirs	0	100 925
	Protection de l'air et du climat	0	12 000
	Total recettes d'investissements	0	118 325

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil municipal de la

Commune de Collonge-Bellerive

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Collonge-Bellerive**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 27 avril 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025

Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co

Comptes 2025



Bilan au 31 décembre 2025

	31.12.2024	31.12.2025
	Fr.	Fr.
ACTIF		
Actif circulant	946 987.34	1 601 921.15
Liquidités et titres	740 177.94	811 314.90
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	206 809.40	790 606.25
Actif immobilisé	181 585.80	146 321.86
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	39 165.02	31 836.35
Mobilier	79 907.46	61 016.92
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	10 032.00	8 025.60
Agencements de cuisine	6 931.82	3 465.88
Matériel pédagogique	45 549.50	34 162.11
Immobilisations en cours	-	7 815.00
TOTAL DE L'ACTIF	1 128 573.14	1 748 243.01
PASSIF		
Fonds étrangers à court terme	73 505.20	44 587.40
Fournisseurs	5 877.45	3 240.65
Passifs transitoires	67 627.75	41 346.75
Fonds propres	1 055 067.94	1 703 655.61
Capital de dotation	655 400.00	655 400.00
Réserves	173 270.93	173 270.93
Résultat de l'exercice	226 397.01	874 984.68
TOTAL DU PASSIF	1 128 573.14	1 748 243.01

Compte de résultat au 31 décembre 2025

	Comptes 31.12.2024	Budget 2025	Comptes 31.12.2025
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits d'exploitation	6 134 766.88	6 551 845.00	6 551 845.01
Subventions des communes	6 134 757.00	6 551 845.00	6 551 845.00
Autres produits	9.88	-	0.01
Charges d'exploitation	5 907 949.57	6 551 345.00	5 676 440.03
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	4 975 763.05	5 505 245.00	4 714 672.05
Loyers et charges des immeubles	796 171.55	822 000.00	768 563.10
Mobiliers, matériels et informatique	46 774.75	133 400.00	112 151.14
Jetons de présence et frais de représentation	20 816.35	21 200.00	18 374.55
Frais d'animation et manifestations	1 461.70	1 500.00	2 796.00
Frais généraux d'administration	6 814.20	9 500.00	6 412.50
Honoraires	10 796.75	11 500.00	10 391.75
Amortissements	49 351.22	47 000.00	43 078.94
Résultat d'exploitation	226 817.31	500.00	875 404.98
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	420.30	500.00	420.30
Résultat financier	-420.30	-500.00	-420.30
Résultat Net	226 397.01	-	874 984.68
	Excédent de revenus		Excédent de revenus

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil intercommunal du

Groupement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du ***Groupement intercommunal de la petite enfance de Cohéran & Co (GIPEC)***, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement intercommunal, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement Intérieur du Groupement intercommunal, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Bureau du Conseil intercommunal. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil intercommunal est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil intercommunal a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Groupement intercommunal du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Groupement intercommunal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil intercommunal.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 9 mars 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2025

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau - Meinier

Comptes 2025



Bilan au 31 décembre 2025

		31.12.2024	31.12.2025
		Fr.	Fr.
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier		
100	Disponibilités et placements à court terme	116 727	74 368
101	Créances	4000	342
	Envers la commune de Meinier	0	0
	Envers la commune de Collonge-Bellerive	0	342
	Envers la commune de Collonge-Bellerive - études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif	0	0
	Autres créances	4000	0
104	Actifs de régularisation	1859	0
		122 586	74 710
14	Patrimoine administratif		
140	Immobilisations corporelles du PA	47 975	69 269
140	Fonds amortissement	0	(10 000)
		47 975	59 269
	TOTAL DE L'ACTIF	170 561	133 979
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers		
200	Engagements courants	114 106	78 811
	Fournisseurs	0	1636
	Envers la commune de Meinier		77 175
204	Passifs de régularisation	6455	5167
		120 561	83 979
29	Capital propre		
291	Capital de dotation	50 000	50 000
		50 000	50 000
	TOTAL DU PASSIF	170 561	133 979
		0	0

Compte de résultats par nature

		Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025
		Fr.	Fr.	Fr.
CHARGES D'EXPLOITATION				
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
310	Charges de matériel et de marchandises	(2796)	(2250)	(772)
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(96)	(7500)	(2146)
312	Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(49 075)	(67 000)	(37 888)
313	Prestations de services et honoraires	(39 569)	(67 900)	(54 678)
314	Travaux d'entretien	(240 883)	(275 500)	(242 849)
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(30 510)	(41 000)	(22 062)
316	Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397)	(450 000)	(448 397)
330	Amortissement	0	0	(10 000)
	Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(811 326)	(911 150)	(818 793)
36	Charges de transfert			
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	(1831)	(1500)	(1348)
	Total des charges de transfert	(1831)	(1500)	(1348)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(813 157)	(912 650)	(820 140)
REVENUS D'EXPLOITATION				
46	Revenus de transfert			
461	Dédommagements de collectivités publiques	786 978	881 650	792 140
	Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux	672	0	0
	Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)	117 807	132 248	118 821
	Total participation Collonge-Bellerive	118 479	132 248	118 821
	Participation Meinier - achats de drapeaux	926	0	0
	Participation Meinier - fonctionnement (85%)	667 573	749 403	673 319
	Total participation Meinier	668 500	749 403	668 500
	Total des revenus de transfert	786 978	881 650	792 140
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION		786 978	881 650	792 140
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(26 179)	(31 000)	(28 000)
44	Revenus financiers			
447	Produits des biens-fonds PA	22 000	31 000	28 000
	Total des revenus financiers	22 000	31 000	28 000
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		(4179)	0	0
48	Revenus extraordinaires			
483	Revenus divers extraordinaires	4179	0	0
	Total des revenus extraordinaires	4179	0	0
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS		0	0	0



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2025
à l'attention du Conseil intercommunal du
**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU
MEINIER**

Genève, le 26 mars 2026

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de fonctionnement, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres informations

Les comptes de l'exercice précédent ont été révisés par un autre organe de révision. Ceux-ci n'ont pas fait de remarque sur les comptes dans leur rapport au Conseil intercommunal daté du 19 mars 2025.

Responsabilités du Bureau du Conseil relatives aux comptes annuels

Le Bureau du Conseil est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du Conseil notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA



Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Organisation Régionale de Protection Civile Lac (ORPC Lac)

Comptes 2025



Bilan comparé aux 31 décembre 2025 et 2024

		31.12.2025		31.12.2024
		Fr.		Fr.
ACTIF				
Caisse		452.40		772.45
PostFinance		257 407.95		248 791.68
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac		21 916.83		1760.05
Actifs transitoires		20.00		290.00
TOTAL DE L'ACTIF		279 797.18		273 221.12
PASSIF				
Passifs transitoires		88 352.30		73 528.91
Fonds Propres				
Solde reporté	199 692.21		173 837.34	
Excédents reversés aux communes	0.00		0.00	
Excédent / (Insuffisance) de revenu	(8247.33)	191 444.88	25 854.87	199 692.21
TOTAL DU PASSIF		279 797.18		273 221.12

Compte de résultats par nature

	31.12.2025		31.12.2024	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Revenus				
Subventions Anières	17 997.00	17 996.79	17 356.43	17 356.43
Subventions Collonge-Bellerive	59 922.00	59 922.30	57 926.85	57 926.85
Subventions Cognny	41 835.00	41 835.43	40 962.26	40 962.26
Subventions Corsier	15 897.00	15 897.05	15 505.26	15 505.26
Subventions Hermance	8649.00	8648.44	8249.20	8249.20
Subventions cours	0.00	6150.00	0.00	7730.00
Recettes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts bancaires et ccp	0.00	21.89	0.00	106.98
Total des revenus	144 300.00	150 471.90	140 000.00	147 836.98
Charges				
Salaires	70 000.00	69 422.70	66 700.00	67 275.05
Charges sociales	19 300.00	14 246.13	18 300.00	12 362.36
Fournitures de bureau	1500.00	1638.60	1500.00	843.75
Frais de véhicules	8000.00	2464.92	8000.00	2182.40
Frais de véhicule - carburant	1500.00	123.52	1500.00	813.05
Frais de véhicule - entretien	2000.00	1365.55	2000.00	408.10
Frais de véhicule - impôts	400.00	325.50	400.00	375.50
Frais de véhicule - assurances	2600.00	650.35	2600.00	585.75
Frais de véhicule - acquisitions	1500.00		1500.00	
Frais de cours	15 000.00	15 738.45	15 000.00	16 864.05
Frais divers	26 000.00	38 279.45	26 000.00	18 061.40
Frais divers	3000.00	2120.00	3000.00	2120.00
Frais divers - frais bancaires	0.00	1328.00	0.00	246.00
Frais divers - frais télécommunications	5000.00	6345.75	5000.00	5788.85
Frais divers - acquisitions matériels	11 000.00	19 968.95	11 000.00	1632.55
Frais divers - entretien matériels	0.00	1516.75	0.00	1274.00
Frais divers - location locaux	7000.00	7000.00	7000.00	7000.00
Frais de réception	3000.00	3836.75	3000.00	1096.05
Honoraires divers (SCI)	0.00	0.00	0.00	1351.25
Frais de fiduciaire	1500.00	2000.00	1500.00	1945.80
Autres charges d'exploitation	0.00	11 092.23	0.00	0.00
Total des charges	144 300.00	158 719.23	140 000.00	121 982.11
Excédent / (Insuffisance) de revenu		(8247.33)		25 854.87



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil intercommunal de l'

Organisation Régionale de Protection Civile « Lac »

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Organisation Régionale de Protection Civile « Lac »**, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupement intercommunal, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil intercommunal relatives aux comptes annuels

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil intercommunal est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil intercommunal a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Groupement intercommunal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 22 mai 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025

Fondation communale Immobilière de Collonge-Bellerive

Comptes 2025



Organisation

Conseil de Fondation, législature 01.2021-12.2025

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Fonction	Signature
Baumann	Christoph	Collonge-Bellerive	Président	Collective à 2
Vesti	Ruth	Collonge-Bellerive	Vice-Présidente	Collective à 2
Lapaire	Carole	Collonge-Bellerive	Secrétaire	Collective à 2
Nicollet	Sébastien	Gy	Membre	Collective à 2
Lenoir	Thierry	Collonge-Bellerive	Membre	Collective à 2
Senges	Marc	Collonge-Bellerive	Membre	Collective à 2
Von Muralt Tournier	Eliane	Collonge-Bellerive	Membre	Collective à 2

Les membres du Conseil perçoivent depuis 2018 des jetons de présence. En 2025, la rémunération totale des membres du Conseil s'est élevée à 47 993.40 F, charges sociales comprises.

Les membres du Conseil de Fondation se sont réunis à 11 reprises sur la période de janvier 2025 à décembre 2025.

Bilans comparés aux 31 décembre 2025 et 2024

		31.12.2025	31.12.2024
1	ACTIF	105 358 502	103 037 536
10	PATRIMOINE FINANCIER	105 358 502	103 037 536
100	Disponibilités et placements à court terme	3 840 280	3 061 949
1002	Banques	3 840 280	3 061 949
1003	Placements à court terme inférieurs 90 jours	-	-
101	Créances	456	7 217
1011	Compte courant avec un tiers	1 456	7 217
104	Actifs de régularisation	10 830	32 145
1040	Charges de personnel	1 766	9 506
1044	Charges financières/revenus financiers	9 064	22 639
108	Immobilisations corporelles PF	101 505 936	99 936 225
1084	Bâtiments PF	101 382 776	99 905 088
1087	Installations en construction	123 160	31 137
2	PASSIF	105 358 502	103 037 536
20	CAPITAUX DE TIERS	54 538 583	54 843 170
200	Engagements courants	118 931	22 511
2001	Comptes courants avec des tiers	118 931	22 511
201	Engagements financiers à court terme	286 768	286 768
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	286 768	286 768
204	Passif de régularisation	290 259	381 499
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	282 769	321 931
2044	Charges financières / revenus financiers	7 490	59 568
205	Provisions à court terme	-	23 000
2059	Autres provisions à court terme	-	23 000
206	Engagements financiers à long terme	53 842 624	54 129 392
2060	Hypothèques	36 292 624	36 579 392
2063	Emprunts	17 550 000	17 550 000
29	CAPITAL PROPRE	50 819 920	48 194 366
291	Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
299	Excédent/découvert du bilan	6 553 320	3 927 766
2990	Résultat annuel	2 625 554	962 218
2999	Résultat cumulé des années précédentes	3 927 765	2 965 548

Compte de résultats par nature

		Budget	Comptes	Comptes
		31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024
	Charges d'exploitation	(428 000)	(359 490)	(366 946)
30	Indemnités des membres et charges de personnel	(310 000)	(275 707)	(274 310)
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(118 000)	(83 782)	(92 636)
	Résultat d'exploitation	(428 000)	(359 490)	(366 946)
34	Charges immobilières	(3 013 442)	(3 022 028)	(2 842 622)
44	Produit des biens-fonds du PF	4 018 000	5 876 954	4 171 786
430	Autres revenus financiers		-	-
	Résultat financier	1 004 558	2 854 926	1 329 164
	Résultat opérationnel	576 558	2 495 437	962 218
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	130 118	-
	Résultat extraordinaire	-	130 118	-
	Résultat total du compte de résultats	576 558	2 625 554	962 218



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (ci-après « la Fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat par nature et par fonction, le tableau des flux de trésorerie, la variation des capitaux propres et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Membre d'EXPERTsuisse

rue agasse 45
case postale 6237
CH- 1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 mars 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels 2025

Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Comptes 2025



Bilan

	Clôture au	31.12.2024	31.12.2025	Variation
1	ACTIF	68 831 464	65 381 200	-3 450 264
10	PATRIMOINE FINANCIER	59 305 107	56 140 685	-3 164 422
100	Disponibilités et placements à court terme	671 412	757 358	85 946
1000	Caisse principale	85	202	117
1002	Banques	670 673	757 156	86 482
	Autres disponibilités	654	-	-654
101	Créances	3 634 794	214 254	-3 420 540
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	3 626 366	14 475	-3 611 891
1011	Comptes courants avec tiers	-	190 425	190 425
	Avances pour frais administratifs provisoires	8428	9354	926
1019	Autres créances	-	-	-
104	Actifs de régularisation	22 458	11 325	-11 132
1044	Charges financières et revenus financiers	22 458	11 325	-11 132
107	Placements financiers	200	200	-
1070	Actions et parts sociales	200	200	-
108	Immobilisations corporelles PF	54 976 243	55 157 548	181 305
1080	Terrains PF	11 396 078	11 365 938	-30 140
1084	Bâtiments PF	43 492 575	43 791 610	299 035
1087	Installations en construction PF	87 590	-	-87 590
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	9 526 358	9 240 516	-285 842
140	Immobilisations corporelles du PA	9 526 358	9 240 516	-285 842
1400	Terrains PA non bâtis	3 189 419	3 082 887	-106 532
1401	Routes / Voies de communication	5 325 470	5 172 095	-153 375
1402	Aménagement des eaux	1 011 469	985 534	-25 935
1407	Compte général	-	-	-

Remarques préliminaires

Résultat opérationnel

La Fondation enregistre un résultat opérationnel positif en 2025 de 175 791,18 F, soit supérieur au résultat budgété de -99 500 F.

Cet écart s'explique principalement par :

- Le report en 2026 de travaux de réfection pour un montant de 100 000 F ;
- Un différentiel d'environ 250 000 F entre la charge d'intérêt budgétée et la charge effective.

	(Suite) Clôture au	31.12.2024	31.12.2025	Variation
2	PASSIF	68 831 464	65 381 200	-3 450 264
20	CAPITAUX DE TIERS	51 333 446	47 707 391	-3 626 055
200	Engagements courants	435 439	188 685	-246 754
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	170 844	156 713	-14 131
2002	Dettes fiscales de la TVA	264 595	31 972	-232 623
201	Engagements financiers à court terme	313 724	20 930	-292 794
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	313 724	20 930	-292 794
204	Passifs de régularisation	354 792	416 394	61 602
2044	Charges financières et revenus financiers	354 792	416 394	61 602
2046	Compte des investissements	-	-	-
205	Provisions à court terme	200 000	-	-200 000
2057	Provisions à court terme pour charges financières	200 000	-	-200 000
206	Engagements financiers à long terme	500 294 91	47 081 382	-2 948 109
2060	Hypothèques	16 907 291	14 386 482	-2 520 809
2064	Prêts et reconnaissances de dettes	32 740 000	32 340 000	-400 000
2069	Autres engagements financiers à long terme	382 200	354 900	-27 300
208	Provisions à long terme			
29	CAPITAL PROPRE	17 498 018	17 673 809	175 791
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-
299	Excédent/découvert du bilan	16 298 018	16 473 809	175 791
2990	Résultat annuel	89 829	175 791	85 962
2999	Résultats cumulés des années précédentes	16 208 189	16 298 018	89 829

Compte de résultats

		Année 2024	Budget 2025	Année 2025
Charges d'exploitation		1 395 209	1 398 000	1 455 243
30	Charges de personnel	808 493	930 000	874 300
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	104 475	91 000	97 195
33	Amortissements planifiés du patrimoine administratif	398 141	293 000	399 648
36	Charges de transfert	84 100	84 000	84 100
Revenus d'exploitation		83 665	-	83 665
46	Revenus de transfert	83 665	-	83 665
Résultat d'exploitation		-1 311 543	-1 398 000	-1 371 578
34	Charges financières	1 216 980	1 370 000	1 155 591
44	Revenus financiers	2 618 352	2 668 500	2 702 960
Résultat financier		1 401 372	1 298 500	1 547 369
Résultat opérationnel		89 829	-99 500	175 791
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire		-	-	-
Total compte de résultats		89 829	-99 500	175 791

Investissements du patrimoine administratif

		31.12.2024	Investiss. 2025	31.12.2025
Travaux de viabilisation				
F34	Sports et loisirs			
500	Terrains non bâtis	3 189 419	-	3 082 887
F61	Circulation routière			
501	Routes / voies de communication	5 325 470	-	5 172 095
F72	Traitement des eaux usées			
502	Aménagement des eaux	1 011 469	-	985 534
Total		9 526 358	-	9 240 516

Dépenses d'investissement PA

Activation des investissements PA	Terrains	Parc paysager	Travaux de génie civil	Aménagements divers	Assainissement des eaux	Loyer FIA	Total
Terrains non bâtis	1 569 503	2 670 488	-	257 422	-	-1 414 526	3 082 887
Terrains PA	1 652 108	-	-	-	-	-	1 652 108
Parc paysager	-	2 811 040	-	-	-	-1 488 975	1 322 065
Aménagements divers et installations fixes	-	-	-	321 778	-	-	321 778
Amortissements cumulés	-82 605	-140 552	-	-64 356	-	74 449	-213 064
Routes / voies de communication	890 702	-	4 207 738	73 654	-	-	5 172 095
Terrains PA	937 581	-	-	-	-	-	937 581
Travaux de génie civil	-	-	4 507 969	-	-	-	4 507 969
Aménagements divers et installations fixes	-	-	-	92 068	-	-	92 068
Amortissements cumulés	-46 879	-	-300 231	-18 414	-	-	-365 523
Aménagement des eaux	-	-	-	-	2 750 294	-1 764 760	985 534
Ouvrages d'assainissement et de gestion des eaux	-	-	-	-	2 895 046	-1 857 642	1 037 404
Amortissements cumulés	-	-	-	-	-144 752	92 882	-51 870
Compte général	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 460 205	2 670 488	4 207 738	331 077	2 750 294	-3 179 286	9 240 516

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de

**Fondation Intercommunale des Terrains
Industriels et Artisans de la Pallanterie
Meinier**

Genève, le 3 mars 2026
82/vac/1

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérard SA
Rue de la Corratierie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

 BfB
André TINGUETLY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

 BfB
Christophe MASSON
Expert-réviseur agréé

Crédits photographiques: Antoine Tardy, Sylvain Leurent, Raphael Lugassy, Gabriel Asper, Coralie Malet, Alexandre de Rougemont, Anne du Chastel, Irina Poppa, Samaritains section de Collonge-Bellerive, ORPC Lac, Harmonie municipale de Collonge-Bellerive, Administration communale

Imprimé à 500 exemplaires en août 2026

Conception graphique: colegram SA – colegram.ch

Impression: Atar Roto Presse SA – Genève

RAPPORT ADMINISTRATIF ET COMPTE RENDU FINANCIER 2025

Mairie de Collonge-Bellerive

chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :
case postale 214
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception
Lundi, mardi, mercredi: 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Jeudi: 11h00 - 18h30
Vendredi: 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

www.collonge-bellerive.ch
info@collonge-bellerive.ch
T 022 722 11 50



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



Téléchargez et découvrez
l'application COMMUNEapp!



Rejoignez-nous sur Instagram!
@collonge.bellerive